



REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION

STRATEGIE NATIONALE DE RELANCE DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DE LA GOMME ARABIQUE AU NIGER



AVEC L'APPUI DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



RÉPUBLIQUE DU NIGER

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

STRATÉGIE NATIONALE DE RELANCE DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DE LA GOMME ARABIQUE AU NIGER

Décret 2003-196-PRN-MHE-LCD du 24 juillet 2003
portant adoption du document de Stratégie Nationale de Relance
de la Production et de la Commercialisation de la Gomme Arabique au Niger

Avec l'appui de la FAO, Programme de Coopération Technique,
Projet «Appui à la Relance de la Production et de la Commercialisation de la Gomme Arabique au Niger»
(TCP/NER/0066)

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2003

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| SOMMAIRE | iii |
| PREFACE | v |
| DEMARCHE METHODOLOGIQUE | vii |
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS | ix |
| I. INTRODUCTION | 1 |
| II. LE SECTEUR GOMME ARABIQUE AU NIGER: HISTORIQUE ET CONTEXTE ACTUEL | 3 |
| 2.1 Historique de la filière gomme arabique | 3 |
| 2.2 Objectifs du Programme de Coopération Technique | 4 |
| 2.3 Contexte actuel de la filière gomme arabique | 4 |
| 2.3.1 Potentiel en ressources gommières du Niger | 4 |
| 2.3.2 Techniques et technologies de production de la gomme arabique | 5 |
| 2.3.3 Contexte socio-économique de la filière gomme au Niger | 5 |
| 2.3.4 Cadre institutionnel de collecte des données sur la gomme | 6 |
| 2.3.5 Cadre législatif et réglementaire régissant le gommier et la gomme au Niger | 6 |
| III. LA STRATEGIE DE RELANCE: FONDEMENTS, PRINCIPES ET OBJECTIFS | 9 |
| 3.1 Fondements de la stratégie | 9 |
| 3.2 Principes de la stratégie | 9 |
| 3.3 Objectifs de la stratégie | 9 |
| IV. PRINCIPAUX AXES DE LA STRATEGIE | 11 |
| 4.1 Axe stratégique 1: La création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité | 11 |
| 4.1.1 Vision 2012 | 11 |
| 4.1.2 Activités principales | 12 |
| 4.2 Axe stratégique 2: Le développement et la gestion durable des ressources gommières | 16 |
| 4.2.1 Vision 2012 | 16 |
| 4.2.2 Activités principales | 16 |
| 4.3 Axe stratégique 3: Le renforcement des capacités des acteurs | 20 |
| 4.3.1 Vision 2012 | 20 |
| 4.3.2 Activités principales | 21 |
| V. REALISATION DE LA STRATEGIE | 23 |
| 5.1 Plan d'action | 23 |
| 5.1.1 Objectif fondamental | 23 |
| 5.1.2 Objectifs spécifiques | 23 |
| 5.1.3 Conditions de succès | 23 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.2 Instruments de la mise en œuvre de la stratégie | 24 |
| 5.2.1 Cellule gomme | 24 |
| 5.2.2 Programmes gomme | 24 |
| VI. CONCLUSION GENERALE | 27 |
| VII. BIBLIOGRAPHIE | 29 |
| VIII. ANNEXES | 31 |
| 8.1 Plan d'action | 31 |
| 8.2 Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie | 34 |
| 8.3 Fiches de projets d'investissement | 35 |

PREFACE

Voilà bientôt trois ans que le Gouvernement de la 5ème République a engagé un important programme de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique, en mettant un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

En prenant cette initiative fort louable, les autorités nigériennes ont réaffirmé l'importance des produits forestiers non ligneux dans l'économie nationale. D'ailleurs, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou Tandja a, dans son message à la nation du 2 août 2001, appelé les "Nigériens à planter les arbres économiquement rentables et à les entretenir". Il s'agit-là d'une volonté politique clairement affichée par les autorités elles-mêmes de redonner au Niger la place qu'il occupait sur l'échiquier africain en matière de production et de commercialisation de la gomme arabique il y a seulement une trentaine d'années.

En effet, le revenu tiré de la commercialisation des produits forestiers non ligneux tels que la gomme arabique est estimé à près du tiers du revenu extra-agricole des ménages ruraux. C'est assurément là une opportunité à saisir pour développer des actions de promotion, au niveau local, d'une gestion durable des ressources forestières en général et des gomméraires en particulier.

Afin de permettre une participation plus accrue des ressources forestières dans le Produit Intérieur Brut (PIB) du pays, le Niger a engagé depuis bientôt deux ans grâce à l'appui de la FAO, en partenariat avec la société civile, les populations locales et le secteur privé, un processus de consultation et de concertation en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

La stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique que nous voulons mettre en place cadre parfaitement avec les objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adoptée par le gouvernement et la Stratégie de Développement Rural (SDR) en instance d'adoption, et entre dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN), un des six programmes du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD).

D'importants efforts sont actuellement déployés par le Gouvernement de la 5ème République, comme en témoigne l'appui financier apporté au titre du budget national pour la mise en oeuvre de cette stratégie

Aussi, en complément à ces efforts internes, le gouvernement du Niger s'est-il engagé à ne ménager aucun effort dans la mobilisation des investissements extérieurs pour le financement des programmes prioritaires identifiés conséquemment.

Que tous les partenaires au développement du Niger, ayant participé à l'élaboration de cette stratégie, en l'occurrence la FAO, trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance. Je fonde l'espoir qu'ils poursuivront avec nous les efforts déjà entamés en partenariat avec la société civile, le secteur privé et les Organisations Communautaires de Base pour la relance de la filière gomme arabique au Niger.



CHAIBOU MAHAMAN
SECRETAIRE D'ETAT

Après du Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement
et de la Lutte Contre la Désertification
Chargé de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de la stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique résulte d'un ensemble d'études de consultants nationaux de diverses disciplines, appuyés par des experts internationaux et ceux des services techniques de la FAO sous-tendu par un processus de collecte et de traitement des données, de formation des acteurs et partenaires, d'élaboration des directives et de validation des résultats capitalisés. Trois phases correspondent aux principales étapes du processus d'élaboration de cette stratégie:

Une première phase de diagnostic, au cours de laquelle les activités suivantes ont été menées:

- l'analyse des contraintes et des potentialités de la gomme arabique face au marché mondial;
- l'analyse de la filière gomme arabique et son contexte socio-économique;
- l'analyse des contraintes et des potentialités liées à la production (récolte et traitement de la gomme arabique);
- l'analyse du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources gommères, de la production et de la commercialisation de la gomme;

Une deuxième phase a consisté à:

- l'élaboration des directives et propositions thématiques dans les domaines écologiques, techniques, socio-économiques, juridiques et institutionnels;
- les tests des directives sur des sites pilotes en vue de l'amélioration de la gestion, la collecte et le traitement, ainsi que la commercialisation de la gomme arabique;
- la formation des acteurs et partenaires de la filière gomme arabique;
- la proposition d'une législation et d'axes de collaboration entre les différentes parties concernées par la filière.

Une troisième phase du projet a été consacrée à:

- la formulation et la validation d'une stratégie nationale;
- l'élaboration d'un plan d'action et des propositions des dossiers des projets d'investissement pour la relance de la filière gomme arabique.

Au cours de l'ensemble de ces étapes, un cadre de partenariat entre tous les acteurs impliqués dans la filière gomme arabique est mis en place afin de chercher à asseoir une viabilité écologique d'une gestion durable des formations de gommiers, d'analyser les enjeux socio-économiques de la redynamisation de la filière commerciale de la gomme et de garantir une sécurité fiscale et juridique pour cette activité.

Le Gouvernement du Niger fonde l'espoir que la mise en oeuvre de cette stratégie trouvera l'adhésion de tous les partenaires pour une relance satisfaisante de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ASI | Achat Service International |
| CEE | Communauté Economique Européenne |
| DSRP | Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FCFA | Fracs de la Communauté Française d'Afrique |
| NGARA | Réseau africain pour les gommages et les résines naturelles en Afrique (Network of Natural Gums and Resins in Africa) |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PAN/LCD/GRN | Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles |
| PASP | Projet Agro-Sylvopastoral |
| PBVT | Projet Basse Vallée de la Tarka |
| PCT | Programme de coopération technique |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIK | Projet Intégré Keita |
| PNEDD | Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPEAP | Projet Promotion des Exportations Agro-sylvo-pastorales |
| SARTOP | Saignée, Récolte et Traitement Optimisés |
| SDR | Stratégie de Développement Rural |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| SIM | Système d'Information sur le Marché |
| SONARA | Société Nigérienne de Commercialisation et d'Exportation des Arachides |
| SRP | Stratégie de la Réduction de la Pauvreté |

I. INTRODUCTION

Pays Sahélien totalement enclavé, le Niger s'étend sur 1 267 000 km². Sa frontière la plus proche du littoral est à plus de 600 km du Golfe de Guinée. Les trois quarts de cette superficie sont situés dans la zone septentrionale, en désert chaud du Sahara.

La population, estimée en l'an 2000 à environ 10 millions d'habitants, croît au taux moyen de 3,3% par an. Majoritairement jeune (plus de 50%) et rurale (à 85%), la population se concentre essentiellement dans la frange méridionale du pays (1/4 du territoire national) où vivent 75% de la population.

L'économie nationale, fortement tributaire des activités rurales, est mise à rude épreuve par la sécheresse et la désertification. La dégradation des ressources naturelles, bases essentielles de production, est à l'origine de la contre-performance du secteur rural, se traduisant notamment par une baisse de la productivité agricole (agriculture, élevage, foresterie, pêche...), une insécurité alimentaire quasi-permanente et une détérioration des conditions de vie des populations rurales.

Selon le profil de pauvreté élaboré en 1994 par le PNUD, 63% des Nigériens sont pauvres et 34% sont extrêmement pauvres. Cette pauvreté qui touche principalement les ruraux (parmi lesquels les femmes et les enfants sont particulièrement les plus affectés) est accentuée par la détérioration des termes de l'échange et la faible compétitivité de l'économie nationale.

Malgré cette situation économique globalement hostile aggravée par la continentalité du pays, les conditions climatiques aléatoires, le poids démographique, il existe dans la bande sahélo-soudanienne du pays des conditions écologiques particulières, favorables et localisées permettant le développement de ressources forestières qui méritent d'être valorisées pour la fourniture de divers produits et sous-produits forestiers ligneux (bois-énergie) et non ligneux (divers fruits, gomme arabique).

Le revenu tiré de la commercialisation des produits forestiers non ligneux comme les fruits et la gomme arabique est estimé à près du tiers des revenus extra-agricoles des ménages ruraux. C'est assurément là une opportunité à saisir pour développer des actions de promotion d'une gestion participative durable des gomméraires du Niger et d'une production soutenue de la gomme arabique.

Les formations forestières de gommiers du Niger dont le potentiel est estimé à environ 300 000 ha (peuplements purs et mélangés) n'ont fait l'objet que de très faibles actions en matière d'aménagement et de valorisation. Ainsi, le Niger autrefois exportateur de la gomme arabique avec le Soudan, le Sénégal, la Mauritanie et le Tchad, a vu progressivement sa production officiellement enregistrée chuter aujourd'hui à quelques centaines de tonnes en raison de la désorganisation de la filière due au démantèlement de la Copro-Niger, un mauvais suivi statistique des données sur la production et sur l'exportation et dans une large mesure à cause des conditions climatiques hostiles des années 1973/74 et 1983/84.

Actuellement, l'offre nationale potentielle en gomme arabique serait dans la fourchette de 9 390 et 14 085 tonnes par an de la gomme dure et 900 tonnes de gomme friable. La production actuelle ne représente qu'une part infime des volumes mobilisables: En 2000, seulement 115 tonnes ont été exportées selon les chiffres officiels en France, au Nigeria et en Côte d'Ivoire. L'exportation non-enregistrée par le secteur informel via le Nigeria est estimée à environ 1 000 tonnes.

Sur tout un autre plan, la remontée des cours de la gomme arabique au niveau international durant les dix dernières années et une demande extérieure solvable a suscité l'émergence d'un secteur privé orienté vers la collecte et l'exportation de la gomme arabique. Cette filière qui se développe de plus en plus au Niger réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre de plusieurs millions de FCFA. Ainsi, malgré l'absence d'une filière bien organisée, force est de constater que de plus en plus de propriétaires terriens, en particulier les fonctionnaires et les commerçants, investissent dans cette filière à travers les plantations de gommiers. Aussi, dans les opérations de restauration des terres en milieu rural, le choix des espèces à utiliser porte dans la majeure partie des cas sur l'*Acacia senegal* avec des objectifs de protection et de production de la gomme.

Cependant, le caractère actuel très informel de la filière gomme ne permet pas de percevoir de façon concrète cet impact, d'où la nécessité d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour sa réorganisation et sa redynamisation.

Le présent document, objet de ladite stratégie, s'articule autour des points suivants:

- bref historique de la filière gomme arabique au Niger;
- bilan diagnostique de la situation actuelle du secteur gommier au Niger;
- présentation des axes prioritaires de la stratégie, son fondement, et les conditions critiques de sa mise en œuvre;
- esquisse du plan d'action national de relance de la filière: ses objectifs, ses conditions de succès et son contenu;
- suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie;
- dossiers de projets d'investissement.

II. LE SECTEUR GOMME ARABIQUE AU NIGER: HISTORIQUE ET CONTEXTE ACTUEL

2.1 Historique de la filière gomme arabique

Le secteur gomme arabique au Niger a connu plusieurs phases de son développement. Malgré le caractère diffus de ces différentes phases, l'on pourrait distinguer:

1. La période 1960-1980 au cours de laquelle la gomme arabique a considérablement contribué à l'économie nigérienne (deuxième produit d'exportation après l'arachide). Le Niger a été, pendant cette période, un des grands exportateurs de la gomme arabique avec le Soudan, le Sénégal, la Mauritanie et le Tchad. En 1979 par exemple, le Niger a exporté 2 610 tonnes (selon la Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux du Ministère du Plan);
2. La période 1980-1997 pendant laquelle l'exportation, et par conséquent, l'importance de la gomme arabique pour l'économie nigérienne, a considérablement chuté. En 1995, seulement 200 tonnes ont été officiellement exportées (selon la Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux du Ministère du Plan), l'essentiel de la gomme étant traité par le secteur informel via le Nigeria, à cause de l'absence d'un circuit organisé de commercialisation de la gomme au Niger.

Ces constats peu réjouissants ont pour cause un certain nombre de facteurs dont les plus importants sont

- **un mauvais état des ressources:** l'état des gommiers s'est détérioré à cause des influences négatives naturelles et anthropiques. La sécheresse de 1973/74 a sévèrement décimé les peuplements naturels. En même temps, on peut observer le vieillissement des arbres, avec une mortalité en augmentation. La régénération naturelle est restée insuffisante pour compenser la perte des arbres. Les activités humaines, surtout les feux de brousse et le surpâturage, ont également contribué au mauvais état des gommiers;
- **une application inappropriée des technologies d'exploitation:** on constate l'absence et/ou la non maîtrise des techniques de collecte, d'entreposage (saignée, récolte, séchage, conditionnement et stockage) et de gradation (qualité) des gommages, conformément aux besoins du marché international;

- **une désorganisation de la filière commerciale:** après le démantèlement de la Copro-Niger en 1980, aucune structure étatique n'a été mise en place pour poursuivre cette activité. La filière gomme arabique est depuis lors animée par le secteur informel privé, en particulier les petits collecteurs locaux. L'approvisionnement des marchés locaux est confronté à des problèmes considérables sur le plan organisationnel et de la maîtrise de l'information sur le marché;
- **les capacités institutionnelles insuffisantes:** la relance de la filière gomme exige l'amélioration des capacités nationales en terme des connaissances de la ressource et de la mise en place d'un système d'information sur les marchés nationaux et internationaux et de mobilisation des ressources humaines adéquates, y compris dans le domaine de la recherche;
- **localisation des ressources en gommiers** pour l'essentiel dans les zones marginales du pays où sévissent plus souvent un déficit alimentaire chronique et un phénomène récurrent de pauvreté et de désertification. Ces zones connaissent malheureusement le plus fort taux d'exode rural de longue durée des hommes, ce qui aggrave la situation de la frange vulnérable que sont les femmes et les enfants.

En somme le principal problème de la gomme arabique au Niger est celui de la gestion inappropriée de la ressource, de l'exploitation et l'utilisation non rationnelles de la gomme.

Cependant la remontée des cours de la gomme arabique au niveau international durant les dix dernières années et une demande extérieure solvable a suscité l'émergence d'un secteur privé orienté vers la collecte et l'exportation de la gomme arabique. Cette filière qui se développe de plus en plus au Niger réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre de plusieurs millions de FCFA. Ainsi, malgré l'absence d'une filière bien organisée, force est de constater que de plus en plus des propriétaires terriens, en particulier les fonctionnaires et les commerçants, investissent dans des plantations de gommiers. Aussi, dans les opérations de restauration des terres en milieu rural, le choix des espèces à utiliser porte dans la majeure partie des cas sur l'*Acacia senegal* avec des objectifs de protection et de production de la gomme.

Cependant, le caractère très informel de cette activité ne permet pas de percevoir cet impact de façon concrète, d'où la nécessité d'engager des actions pour sa réorganisation et sa redynamisation. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Niger a demandé l'assistance de la FAO pour formuler une stratégie nationale visant l'accroissement de la production de la gomme et une re-dynamisation de la filière. Un Programme de Coopération Technique, intitulé TCP/NER/0066 a été signé à cet effet le 15 septembre 2000.

2.2 Objectifs du Programme de Coopération Technique

L'objectif global de l'assistance technique est d'aider le gouvernement, sur la base d'un bilan du potentiel actuel en gommier, à élaborer une stratégie nationale pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

Plus spécifiquement, le projet vise les objectifs suivants:

1. un inventaire national des ressources gommiers;
2. une analyse de la filière gomme arabique et son contexte socio-économique au niveau local, national et international;
3. l'évaluation des potentialités et des contraintes liées à la récolte et le traitement de la gomme arabique;
4. une analyse du cadre juridique de la gestion et de l'exploitation de la gomme au Niger;
5. une analyse des potentialités et des contraintes de la production et de la commercialisation de la gomme arabique;
6. une évaluation de la méthode actuelle de collecte des données sur la gomme arabique et proposition d'une méthodologie fiable de collecte des données ainsi que l'identification des organisations concernées.

Les résultats de ces études ont été présentés et discutés lors d'un premier atelier national qui s'est tenu du 2 au 5 juillet 2001 à Diffa. Cet atelier a regroupé plus d'une soixantaine de participants représentant les différents acteurs de la filière gomme arabique en l'occurrence:

- les opérateurs économiques;
- les producteurs ruraux;
- les institutions de recherche;

- les services techniques classiques de l'Etat;
- les structures de projets de développement;
- la société civile.

Des observations conséquentes ont été formulées sur les documents présentés, des propositions d'amélioration ont été faites sur les différents thèmes présentés et un programme de collecte d'informations complémentaires a été élaboré.

Ainsi, après deux années d'étude sur les différents aspects du secteur gommier au Niger, les potentialités et les contraintes de la filière gomme arabique ont été bien cernées et des propositions des actions pour sa relance ont été proposées.

2.3 Contexte actuel de la filière gomme arabique

Suite aux travaux menés par les consultants nationaux et internationaux en matière de gomme et de la filière gomme arabique dans le cadre de ce projet, la situation complète de la filière a été actualisée. Les atouts et les contraintes ont été identifiés et des pistes de solutions dégagées.

2.3.1 Potentiel en ressources gommiers du Niger

Le potentiel gommier du Niger est évalué à 300 000 hectares de gommiers constitués principalement des peuplements naturels. En effet, les peuplements naturels purs couvrent 158 026 hectares, tandis que les plantations artificielles se répartissent sur 4 797 hectares. Le reste est occupé par les formations agroforestières éparées et mélangées. Les principales espèces gommiers identifiées sont: *Acacia senegal*, *Acacia laeta*, *Acacia seyal*, *Combretum nigricans* et *Commiphora africana*. La densité moyenne de l'A. senegal varie d'environ 30 pieds/ha (bassin occidental) à plus de 200 pieds/ha (bassin oriental).

Ce potentiel gommier se présente dans les trois bassins de production comme suit:

Bassin oriental: berceau historique de la gomme arabique, il s'étend sur la moitié Sud de la région de Diffa (arrondissements de Mainé-Soroa et Diffa) et le Sud-Est de la région de Zinder (arrondissement de Gouré). Son potentiel de production est estimé à 200 000 hectares de peuplements naturels, soit 15 millions de pieds dont près de la moitié (98 000 hectares) est constitué de forêts domaniales de l'Etat.

Bassin central: il couvre le Nord de la région de Maradi (Mayahi, Tessaoua, Dakoro), le centre et le Sud-Est de la région de Tahoua (Tchintabaraden, Abalak, Tahoua, Keita, Bouza et Madaoua). Il est constitué de peuplements naturels d'*Acacia senegal* estimés à plus de 50 000 hectares, soit environ 3 750 000 pieds et d'importantes plantations artificielles évaluées à 7 millions de pieds d'*Acacia senegal* et d'*Acacia seyal*.

Bassin occidental: il couvre la région de Tillabéry où les forêts naturelles, estimées à environ 40 000 hectares, soit environ 3 000 000 de pieds sont constituées d'un mélange d'*Acacia senegal* et d'*Acacia seyal* et sont essentiellement localisées dans le Liptako Gourma (Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'arrondissement Téra et Nord-Ouest de l'arrondissement de Say). Ce bassin renferme également d'importantes plantations artificielles constituées de près de 500 000 pieds d'*Acacia senegal*.

Cependant, l'accélération du processus de la désertification et des sécheresses constatée ces dernières années menace gravement l'équilibre de ces peuplements de gommiers. On assiste à:

- une réduction globale du couvert végétal par la réduction de la régénération naturelle causée par des pressions humaines et animales;
- une prolifération des autres espèces envahissantes moins intéressantes dans la plupart des gommieraies;
- un tassement des sols dans les peuplements avec une influence directe sur le ruissellement et la réduction de l'infiltration.

Pour faire face à ces problèmes, un certain nombre de propositions d'amélioration des connaissances sur les gommieraies, des pratiques de gestion des peuplements et de suivi de la dynamique des gommieraies et des gommiers ont été formulées.

2.3.2 Techniques et technologies de production de la gomme arabique

La production et la commercialisation de la gomme arabique est une vieille tradition de certaines régions du Niger. Cette activité a de tout temps été pratiquée par les populations du Niger en général, et les populations du Manga dans le bassin oriental du Niger en particulier. L'évaluation des connaissances sur ces pratiques a montré qu'il existe des pratiques traditionnelles locales, mais très fragmentaires qui ont

de tout temps permis la production et la commercialisation de la gomme. Cependant le caractère rudimentaire de ces techniques et de ces technologies est loin d'assurer une production importante de la gomme, ou d'augmenter la plus value à la gomme produite et de susciter une demande extérieure conséquente.

En effet, l'inventaire des connaissances locales traditionnelles de techniques production de la gomme arabique a fait ressortir un certain nombre de contraintes majeures qui doivent être levées pour atteindre les objectifs d'une production soutenue d'une gomme de qualité. Il s'agit notamment:

- des pratiques actuelles de récolte de la gomme qui ne garantissent pas la maturation complète du produit, processus indispensable pour atteindre les spécifications de la demande de gomme pour l'essentiel industrielle;
- des pratiques de la récolte mélangée des gommes au niveau de certains bassins de production, ce qui représente un facteur de dépréciation de la qualité et de perte de la valeur marchande de la gomme au niveau international;
- de l'absence d'un séchage systématique des gommes récoltées, ce qui réduit le gain attendu qui est plus fonction de la qualité de la gomme que de son poids;
- de la méconnaissance de la pratique de la saignée et de la récolte de la gomme avec les outils appropriés qui ne sont pas de nature à optimiser la quantité et la qualité de la production de gomme.

Des atouts majeurs qui méritent d'être capitalisés ont également été identifiés. Il s'agit entre autres de:

- des organisations de base fonctionnelles acquises aux systèmes de gestion des gommieraies et de la pratique de la saignée;
- l'existence d'une expérience d'aménagement locale et une gestion communautaire des gommieraies dans le bassin oriental pouvant servir d'école dans les autres bassins de production de la gomme arabique.

2.3.3 Contexte socio-économique de la filière gomme au Niger

Le bilan diagnostique de la filière gomme arabique effectué en 2001 et 2002 au niveau de tous les segments de la filière a fait ressortir non seulement un

certain nombre de contraintes, mais aussi des opportunités qui caractérisent actuellement la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

Parmi les contraintes, on peut retenir:

- les conflits liés à l'exploitation de la gomme et la gestion des gomméraires entre les agriculteurs et les éleveurs;
- la non maîtrise des techniques de production et de conservation de la gomme arabique;
- le taux élevé des taxes qui favorisent les fraudes avec les risques de confiscation de la marchandise par les autorités (douanes, police, immigration);
- une mauvaise organisation de la filière;
- l'absence des débouchés et des infrastructures de transport et de communication;
- la méconnaissance du marché extérieur (les ventes se limitent seulement au niveau des marchés frontaliers du Nigeria et du Burkina Faso);
- l'absence d'une structure de financement adaptée pour la campagne de commercialisation de la gomme arabique (17 à 18 % de taux d'intérêt pratiqués par les banques de la place).

Les opportunités offertes actuellement en matière de commerce de la gomme arabique se résument à:

- une demande en gomme arabique solvable et croissante non satisfaite à l'échelle mondiale;
- un début de structuration de la filière avec la mise en place du Cadre National de Concertation sur la gomme arabique, et par la suite la création des Associations des Professionnels de la gomme arabique suscitée par le Projet Promotion des Exportations Agro-pastorales (PPEAP) financé par la Banque Mondiale;
- un renforcement de la coopération sous-régionale avec la création d'un marché commun dans la sous-région, mais aussi avec l'amorce d'une initiative de la création d'un forum des pays sahéliens producteurs de la gomme arabique.

2.3.4 Cadre institutionnel de collecte des données sur la gomme

L'engouement observé autour de la filière gomme est manifeste au regard des multiples initiatives dans les domaines de la production et la commercialisation. En effet, le constat sur le terrain fait ressortir que les différents acteurs s'organisent autour des intérêts clairement identifiés ou affirmés sans ambages, et

chacun d'eux reconnaît véritablement qu'en dehors de la production de la gomme, les gommiers ont d'autres utilités dont économique (bois de feu et de service, l'alimentation du bétail), sociale (sève pour la pharmacopée traditionnelle) et écologique (protection de l'environnement, amélioration de la fertilité des sols).

Plusieurs structures nationales ou internationales assurant la collecte des données sur la gomme arabique et autres produits faisant l'objet d'exportation ont également été identifiées. Cependant, il existe bien souvent de nombreuses insuffisances et incohérences dans les données publiées selon les sources, aussi bien au niveau national (Direction des Douanes; Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux), qu'au niveau international.

2.3.5 Cadre législatif et réglementaire régissant le gommier et la gomme au Niger

Dans le cadre législatif et réglementaire, il a été relevé un certain nombre de constats relatifs aux dispositions régissant la gestion des gomméraires et l'exploitation de la gomme arabique. Ces principaux constats sont les suivants:

- il n'existe pratiquement pas de règle juridique s'appliquant exclusivement aux gommiers et à la gomme arabique, qui se trouvent de ce fait soumises au droit commun forestier;
- deux dispositions de la loi n° 74 -7 du 4 mars 1974 fixant le régime forestier désignent l'une, la gomme comme produit forestier accessoire (article 2), l'autre, le gommier comme espèce protégée (article 16). Ce même article 16 de la même loi interdit l'abattage, l'arrachage et la mutilation de quinze essences dites protégées (dont le gommier) sauf autorisation hors des limites des agglomérations, jardins potagers et vergers;
- la majorité des gomméraires sont des forêts protégées et sont donc soumises au mode de gestion des forêts protégées;
- plusieurs gomméraires artificielles ont été réalisées dans le cadre de la restauration des terres dégradées, notamment sur les dunes, les versants montagneux et les terrains soumis au risque des ravinements ou d'éboulements dangereux. Ces gomméraires sont considérées comme périmètres de restauration;
- la catégorie de gomméraires privées considérées

comme forêts de particuliers est appelée à se développer rapidement en raison de l'engouement pour la foresterie privée et de la prise de conscience de l'intérêt économique de l'exploitation des produits ligneux et non ligneux comme la gomme arabique;

- la gomme ne fait l'objet de nos jours d'aucune exploitation systématique à des fins commerciales, excepté le cas de certains grands bassins traditionnels de production. Il s'ensuit que l'exploitation se déroule librement dans une large mesure, en fonction des usages et des coutumes du terroir considéré;
- la gomme produite par les gommiers plantés dans un champ appartient au propriétaire du champ. Pour les gommieries naturelles, certaines populations sont favorables à une saignée collective, la récolte devant rester individuelle;

- certains auteurs assimilent directement la saignée à une mutilation, mais lorsqu'elle est exécutée selon la règle de l'art, elle ne porte pas atteinte aux fonctions vitales de l'arbre;
- de nombreuses gommieries du domaine forestier de l'Etat se trouvent, dans un état de dégradation avancée, en dépit de l'existence de mesures de protection. Cette situation traduit un faible degré d'effectivité normative mais aussi l'absence d'une incitation économique qui pourrait amener les populations à préserver les ressources.

Des pistes de solutions ont été formulées et consignées dans l'avant-projet de décret portant statut et gestion des gommieries et l'exploitation de la gomme et conformément à certaines dispositions de la loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi Cadre Relative à la Gestion de l'Environnement.

III. LA STRATEGIE DE RELANCE: FONDEMENTS, PRINCIPES ET OBJECTIFS

3.1 Fondements de la stratégie

La présente stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger se fonde sur:

- un engagement politique volontaire des pouvoirs publics et privés et de tous les acteurs et partenaires de la filière gomme arabique;
- une approche technique holistique de recherche d'une durabilité dans la gestion des gomméraires.

Elle entre dans le cadre de la mise en œuvre:

- de la Déclaration de la Politique Générale de Son Excellence le Premier Ministre, notamment en ce qui concerne la Lutte contre la pauvreté, le développement économique et social du pays et la relance du secteur privé;
- du plan d'action à court et moyen terme du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification;
- du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN).

3.2 Principes de la stratégie

La présente stratégie épouse les principes de base suivants:

- c'est une stratégie qui concilie la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté en milieux rural et urbain;
- c'est une stratégie qui agit aussi bien sur l'offre du Niger en gomme arabique que sur la demande de ce produit à l'échelon national, régional et international;
- c'est une stratégie qui s'appuie sur le secteur privé et se repose en grande partie sur une approche socio-économique de la gestion des gomméraires et sur une logique de marché;
- c'est une stratégie qui cherche en même temps à renforcer les capacités des services chargés d'encadrement des producteurs à la base (administrations forestières) et les capacités des

producteurs ruraux de façon à assurer une production durable de la gomme arabique;

- c'est une stratégie qui concilie les enjeux écologiques (objectifs de protection) aux enjeux économiques (objectifs de production), appuyée par la mise en cohérence des dispositions réglementaires et fiscales nécessaires pour sécuriser tous les acteurs de la filière gomme arabique;
- c'est une stratégie basée sur trois axes qui définissent les résultats attendus lors des prochains dix ans (« vision 2012 ») ainsi que les activités principales à réaliser afin d'atteindre ces résultats. La mise en œuvre de la stratégie contribuera à l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées en 2015;
- c'est enfin un document vivant qui pourrait faire l'objet d'une révision périodique et qui s'adapte parfaitement à l'évolution du secteur gomme et le degré de la mise en œuvre des stratégies du développement.

3.3 Objectifs de la stratégie

La présente stratégie vise trois objectifs principaux:

- objectif social: Contribuer à l'amélioration du niveau de vie des acteurs intervenant dans l'ensemble des maillons de la chaîne, par l'identification et la prise en compte de leurs problèmes et par l'instauration d'une dynamique sociale;
- objectif économique: Augmenter la contribution de cette filière à l'économie nationale (exportations; fiscalité), contribuer à la satisfaction de la population par une production soutenue de gomme de qualité et d'autres services fournis par les gommiers en tant qu'arbres à usages multiples;
- objectif écologique: Contribuer à la sauvegarde et au maintien de l'équilibre écologique dans les zones de production de la gomme arabique.

IV. PRINCIPAUX AXES DE LA STRATEGIE

Pour atteindre cet objectif global, trois axes stratégiques ont été retenus. Il s'agit de:

- la création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité;
- le développement et la gestion durable des ressources gommères;
- l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs de la filière.

La concrétisation de ces axes stratégiques sera réalisée à travers l'identification des résultats à atteindre dans les prochains dix ans (vision 2012) et la mise en oeuvre effective des actions prioritaires retenues et une implication pleine et responsable de tous les acteurs de la filière.

Pour parvenir à la réalisation de nouveaux équilibres socio-économiques et écologiques, les actions envisagées dans la mise en oeuvre de la présente stratégie doivent remplir, directement ou indirectement, les deux fonctions liées suivantes, à savoir:

- concourir à la satisfaction des besoins fondamentaux et le développement socio-économique des populations rurales des zones productrices de la gomme;
- agir sur les peuplements naturels et artificiels de gommiers, soit en minimisant ou en éliminant les facteurs anthropiques de leur dégradation, soit en adaptant l'action de l'homme aux contraintes écologiques, ou enfin en maximisant les facteurs d'amélioration de la productivité de gomme et de la mise en valeur des gommères.

La démarche ainsi proposée montre que toutes les interventions dans les gommères et le long de la filière commerciale de la gomme concourent à concilier les enjeux économiques aux préoccupations écologiques. Ainsi, pour avoir à la fois des effets en terme de profit pour l'homme et en terme de développement forestier, il y a une nécessité de rechercher une concomitance et une concordance dans les actions. C'est pourquoi, la réalisation des activités principales retenues dans les trois axes stratégiques doit s'appuyer sur les deux plates-formes incontournables suivantes:

- le développement et la réalisation des activités de la stratégie sur une base participative;
- le soutien indispensable de la mise en oeuvre de la stratégie par la réalisation d'un certain nombre de mesures d'accompagnement.

En effet, la mise en oeuvre de la présente stratégie impose une approche participative d'intervention tant au niveau des producteurs qu'au niveau des autres acteurs de la filière (collecteurs, commerçants, bailleurs de fonds, services étatiques et ONG) qui doivent apprendre à mettre en commun leur savoir et leur savoir-faire pour que tous les enjeux de l'approche participative favorisant la promotion de l'auto-développement des producteurs villageois d'une part, et la contribution de la filière au PIB d'autre part.

Toute stratégie nécessite une vision d'ensemble des problèmes directs et indirects qui peuvent influencer sa réussite. Ces problèmes touchent aussi bien les sphères économiques, politiques et techniques, d'où la nécessité de prendre en compte des mesures d'accompagnement dans sa mise en oeuvre. Dans ce cadre, une place de choix doit être réservée à la constitution d'un fond de relance de la filière qui soutiendrait l'élan actuel de l'ensemble des partenaires et les premiers efforts subséquents. A ce titre, l'Etat doit jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des partenaires au développement pour soutenir la stratégie par le financement des projets d'investissement déjà identifiés dans les trois grands axes de cette stratégie.

4.1 La création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité

Pour soutenir la création de l'emploi et l'augmentation des revenus à travers une production soutenue d'une gomme de qualité, l'axe stratégique n°1 s'est fixé quatre (4) visions dont la réalisation à court et moyen terme nécessite l'exécution, d'ici 2012, d'un certain nombre d'activités stratégiques.

4.1.1 Vision 2012

Filière consolidée et professionnalisée

Au Niger, l'importante filière qui se développe actuellement autour de la gomme arabique réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre du milliard de francs CFA. Cependant, le développement embryonnaire de cette activité ne permet pas de percevoir cet impact de façon concrète, d'où la nécessité d'engager des actions pour sa réorganisation et sa restructuration. Cette restructuration et la réorganisation de la filière

commerciale de la gomme arabique supposent d'abord la création d'un cadre de dialogue permanent entre tous les acteurs identifiés (les producteurs, les collecteurs, les exportateurs, les autres partenaires) autour d'une Association Nationale des Professionnels de la Filière Gomme Arabique; l'organisation des producteurs ruraux et l'adoption des textes réglementaires et fiscaux adaptés au contexte actuel du développement.

Dix mille (10 000) tonnes de gomme arabique de qualité exportées par an

Les résultats de l'évaluation du potentiel gommier du Niger permettent d'arriver à une production soutenue de 10 000 tonnes par an (7 000 tonnes/an pour les peuplements purs et 3 000 tonnes/an pour les peuplements mélangés) d'ici dix ans. La concrétisation de cette vision se fera à travers une gestion durable du potentiel naturel existant; une augmentation du capital de production par la réalisation des plantations de gommier; une modernisation de la production de la gomme à travers le recours aux technologies appropriées d'intensification de la production et une formation accrue des producteurs.

Revenus annuels des populations riveraines des zones productrices de la gomme arabique doublés

Comme la lutte contre la pauvreté est un des objectifs à atteindre à travers la relance de la production et de la commercialisation de la gomme, il est projeté dans les dix prochaines années le doublement net du revenu moyen annuel des populations des zones de production de la gomme à travers la mise en valeur du potentiel gommier du Niger et une organisation de la production et de la commercialisation de la gomme arabique.

Textes réglementaires et fiscaux relatifs aux gommiers et à la gomme arabique redynamisés et réadaptés

Les textes législatifs et réglementaires régissant le gommier et la production de la gomme arabique sont plus ou moins obsolètes et non adaptés au contexte actuel de mondialisation et de libre échange. Aussi, la foresterie de conservation stricte des forêts des années d'avant indépendance, fait place actuellement à la foresterie communautaire de développement par

l'utilisation durable des ressources naturelles. L'objectif de tendre vers une autonomie dans le financement de cette filière impose une redynamisation de la fiscalité et une adaptation des textes régissant la gestion des gommierais et de la gomme arabique.

4.1.2 Activités principales

La traduction en acte des objectifs fondamentaux de cet axe stratégique passe par la réalisation des activités principales ci-dessous retenues.

Mettre en place un cadre législatif et un système fiscal appropriés et adaptés à la filière gomme

La réorganisation et la restructuration de la production et de la commercialisation de la gomme arabique à opérer s'appuieront largement sur la responsabilisation des populations riveraines dans la gestion de leurs gommierais selon les règles économiques et écologiques. Cette restructuration épouserait également les initiatives locales existantes, notamment la Stratégie Energie Domestique.

La réglementation à mettre en place pour accompagner cette restructuration doit tenir compte également et s'inspirer du système fiscal en vigueur dans la filière bois-énergie, notamment en ce qui concerne les modalités d'imposition et les taux fiscaux différentiels à appliquer par palier de la filière indépendamment de l'intensité de l'activité et de la fourchette bénéfiques attendus par l'acteur concerné.

Le prélèvement de la taxe pourrait être envisagé lors de la transaction, ce qui estomperait quelque peu les réalités de la taxe et assouplirait son poids sur les acteurs. Les retombées de la taxe seront réparties à tous les niveaux (local, régional et national) de la filière. Les pourcentages à allouer à chaque niveau seraient déterminés de commun accord et tiendraient compte de la législation existante en matière de bois énergie.

Appuyer la mise en place des structures locales de gestion des gommierais

Dans le but de mobiliser toute la gomme produite naturellement et accroître la production de la gomme arabique en vue de l'exportation d'une gomme de qualité en quantité suffisante, il est envisager l'organisation des populations riveraines des peuplements de gommiers en structures locales de gestion des gommierais. Il est proposé la mise en

place de 200 structures ou groupements locaux de gestion des gomméraires (dont 100 pour le bassin oriental, 50 pour le bassin central et 50 pour le bassin occidental) d'ici 2012. Des efforts de sensibilisation seront également entrepris pour inciter ces associations à former des fédérations au niveau régional et national.

Cet effort de mise en place des structures chargées de la gestion des gomméraires devrait tenir compte des expériences faites par l'application des approches Gestion de terroirs, notamment pour éviter et résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs. La mise en place de ces structures serait accompagnée par la création des textes législatifs et réglementaires régissant l'octroi des concessions rurales, la gestion communautaire ou individuelle des gomméraires, la taxe portant circulation ou exportation de la gomme, le partage des revenus tirés de toutes les transactions sur la gomme.

La finalité de toutes ces activités est la mise en place effective des structures locales efficaces de gestion des gomméraires couvrant tout le pays dans les dix prochaines années. Dans ce domaine, le Niger détient une large expérience avec les structures locales de gestion des marchés ruraux de vente de bois - énergie.

Maîtriser les technologies de production de la gomme

La maîtrise des technologies appropriées de production de la gomme est l'un des leviers essentiels de la garantie d'une offre d'une gomme de qualité en quantité suffisante. Il s'agit notamment d'une application des techniques:

- de récolte et de pré-traitement des semences des gommiers;
- de production des plants et des plantations;
- de saignée et de récolte de la gomme;
- du traitement et conservation de la gomme (nettoyage, séchage, tri, conditionnement, stockage, conservation); et
- d'entretien et de gestion des gomméraires.

Pour y parvenir, il sera procédé à la mise au point des modules de formation et la conduite de la formation des producteurs en diverses techniques de production de la gomme (de la récolte des semences à l'ensachage de la gomme) et la vulgarisation des outils adéquats de production de la gomme.

Formation des producteurs

Un certain nombre de modules de formation sous forme de fiches techniques ont été élaborés et serviront de base pour la formation des producteurs et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la présente stratégie. La formation des artisans pour la reproduction des outils de production de la gomme (saignée et récolte) est également envisagée. Il est prévu de former dix (10) forgerons identifiés par région.

Vulgarisation des outils et des pratiques de production de la gomme arabique

La vulgarisation sera axée sur l'utilisation des différents canaux et outils de communication afin de conduire les actions d'information et de sensibilisation du public sur la gomme arabique et les techniques et technologies de production de la gomme arabique. Les actions suivantes seront exécutées:

- la diffusion des fiches techniques sur la saignée, le traitement et la conservation de la gomme arabique (nettoyage, tri, conditionnement, stockage, conservation);
- la diffusion des paquets technologiques appropriés (par exemple le SARTOP) au niveau des agents d'encadrement de base (chefs des services d'arrondissements de l'environnement et chefs de poste forestiers) pour appuyer les producteurs locaux. Pour cela, il serait organisé un séminaire d'information et de formation des formateurs par bassin de production de gomme;
- la conduite des campagnes médiatiques d'information et de sensibilisation sur la saignée, les mauvaises pratiques de la saignée, ainsi que sur la nécessité de respecter les périodes de saignée et les principes de récolte séparée de la gomme.

Mettre en place un circuit organisé de commercialisation de la gomme permettant la mobilisation intégrale de la gomme produite

Du fait que la filière gomme arabique repose actuellement sur des pratiques artisanales et des technologies traditionnelles de production de la gomme, la production totale de gomme de nos formations forestières est nettement en deçà de leur production potentielle. La gomme arabique issue de l'exsudat naturel est mobilisée à un taux relativement négligeable du fait de:

- l'accès souvent difficile des zones de production de la gomme;
- la méconnaissance des meilleures technologies et de l'écologie des peuplements assurant la production de la gomme;
- le manque de débouchés pour la vente de la gomme collectée.

La mise en place d'un circuit performant de collecte et de commercialisation de la gomme doit tenir compte de cette préoccupation et œuvrer pour le renforcement des paliers existants en la matière. Il s'agit notamment de:

- prendre des dispositions pour faciliter aux collecteurs locaux ou commerçants intermédiaires l'achat intégral de la gomme collectée au niveau local. La cueillette de la gomme s'effectue en général au niveau des villages ou des campements et concerne les populations sédentaires vivant dans les zones de production et les éleveurs nomades pendant la transhumance.
- promouvoir la création de nombreux points d'achats ou de comptoirs de gomme au niveau des zones de production. La création des comptoirs constituerait une garantie pour la promotion du commerce de la gomme et augmenterait le volume de la gomme mobilisée. Dans un premier temps, il est proposé de créer et financer 50 points comptoirs d'achats dans les différents bassins de production de la gomme.
- prendre les dispositions pour faciliter l'acheminement de la gomme collectée dans les comptoirs vers les centres de tri. Il est proposé de créer 10 centres de tri de la gomme au niveau des chefs lieux des régions. Ces centres de tri seraient les centres de regroupement des gommes collectées au niveau des comptoirs d'achat de gomme arabique. Il pourrait également être envisagé la dotation des centres de tri d'une cote au niveau de la bourse de valeur régionale.
- des commerçants exportateurs qui prennent le relais des collecteurs organisent à leur tour la vente par une redistribution du produit sur les marchés intérieurs des zones non productrices de la gomme, et l'exportation à destination des pays voisins (Nigeria, Burkina Faso) et aux autres pays étrangers.

La restructuration du circuit à opérer doit être effectuée à travers un large consensus entre tous les intervenants ci-dessus énumérés afin de concevoir un

circuit profitable à tous et qui tienne compte des préoccupations/intérêts des uns et des autres.

Créer et rendre fonctionnel un système de crédits adapté à la filière gomme arabique

Les activités de récolte et de mobilisation de la gomme arabique sont pratiquées dans les périodes mortes de l'année par les femmes et les enfants souvent dépourvus de toutes ressources financières leur permettant de bien conduire cette activité. Aussi, lorsque la gomme est récoltée, l'écoulement au niveau du village pose souvent de problèmes. Le système de crédit adapté à la filière ici proposé porte sur le financement de la campagne qui est envisageable à travers trois niveaux suivants:

- un système de petits crédits de soudure alloués aux groupements des producteurs à titre de soutien à la production de la gomme;
- un système de crédits aux collecteurs ou commerçants déambulants et autres intermédiaires pour faciliter la mobilisation et le redéploiement de la gomme collectée/récoltée dans les villages ou les campements vers les comptoirs d'achat ou points de vente;
- un système de crédits pour appuyer les commerçants exportateurs de la gomme.

Pour qu'ils soient fonctionnels, ces systèmes de crédits doivent être conçus selon les modalités de financement ci-après arrêtés de concert avec les tous les intéressés:

- crédits de soudure alloués aux groupements avec un arbitrage d'un huissier et d'un représentant de l'état: l'arbitrage consisterait à s'assurer que les marges bénéficiaires attribuées pour le paiement sont très proches d'un taux d'intérêt classique bancaire;
- subvention aux grands commerçants producteurs/exportateurs pour la réalisation des investissements (puits, forages, pistes, etc.) au niveau local afin de subvenir aux besoins vitaux des producteurs de la gomme;
- la tierce détention qui est basée sur le principe de nantissement du stock: c'est un contrat entre les transitaires, les banquiers, les exportateurs et/ou les importateurs qui permet à l'exportateur de bénéficier de liquidités auprès des banques pour lui permettre de continuer à financer l'achat de gomme auprès des paysans.

Mettre en place un système approprié de commercialisation en vue de l'obtention d'un label à la gomme du Niger

La commercialisation de la gomme arabique dans le monde est soumise à un certain nombre d'exigences dont la plus importante est une offre soutenue d'une gomme de qualité. Pour conquérir une part de ce marché, un certain nombre de conditions sont indispensables. Il s'agit entre autres d'accroître la quantité de gomme actuellement produite et d'améliorer substantiellement sa qualité à travers la caractérisation de la gomme arabique du Niger ainsi que les autres gommages ou résines par la conduite des analyses biochimiques en vue de la certification de la qualité du produit.

Les activités de lobbying et de recherche des débouchés extérieurs pour la gomme arabique du Niger seront également organisées à travers:

- l'élaboration et la diffusion des fiches techniques sur la gomme arabique et les gommages-résines du Niger; et
- la participation à toutes les foires, les expositions et les rencontres nationales, régionales et internationales sur le gommier et la gomme arabique.

D'autres activités novatrices de conquête de marchés et de commercialisation seront également entreprises afin de:

- donner l'assurance au monde extérieur d'une production de gomme de qualité incontestable (lobbying, label nigérien);
- connaître en temps réel le marché international et régional de la gomme;
- savoir faire les bonnes affaires en vendant au bon moment; et
- s'informer sur les produits (quantité et qualité) que proposent tous les autres pays concurrents producteurs de la gomme arabique.

Créer un système d'information sur le marché de la gomme arabique

La création d'un système d'information sur les marchés de la gomme au Niger consiste à la mise en place des structures de collecte et de diffusion des données avec des modalités propres lui permettant une collecte permanente des informations sur la gomme aux niveaux local, national, régional et international. Ces

informations seront analysées et rendues disponibles pour une diffusion assez large au niveau des acteurs concernés à travers des différents canaux et supports de communication.

En effet, les prix de la gomme arabique sont variables tant au niveau des producteurs qu'à celui des exportateurs, en fonction de l'offre et de la demande de la gomme et aussi souvent selon les sources d'information. Il s'agit donc, à travers le suivi et l'évaluation de l'évolution du marché international de la gomme, de proposer des ajustements, de donner des indications et des orientations pertinentes aux producteurs et commerçants locaux.

Promouvoir les espèces productrices de la gomme arabique

Les activités de recherche fondamentale et de recherche appliquée visant l'amélioration des connaissances fonctionnelles, phyto-génétiques et écologiques des gommiers doivent être entreprises. Ces recherches permettront de bien cerner les potentiels productifs des gommiers du Niger (périodicité de la gommose, relation âge du gommier et sa productivité, etc.) en vue d'envisager leur utilisation rationnelle.

Il sera par la suite procédé à un criblage en vue de la sélection des meilleurs sujets productifs (sélection et diffusion des semences de qualité pour accroître les rendements et la qualité de la gomme) pour l'obtention à long terme d'une productivité soutenue, tout en assurant la mise en valeur équilibrée des ressources, de façon à conserver à la gommaraie ses capacités de production et, le cas échéant, ses autres fonctions écologiques.

La promotion des espèces productrices de gomme se concentrera d'abord sur les principales espèces productrices de la gomme arabique qui font l'objet du commerce international, c'est-à-dire notamment de l'*Acacia senegal* dans le cas du Niger.

Une attention particulière serait également donnée aux autres espèces produisant les autres gommages et résines. Il s'agit notamment d'*Acacia seyal* et d'autres espèces, telles que:

- *Acacia sieberiana* DC.
- *Acacia mellifera* (Vahl) Benth.
- *Boswellia* spp.
- *Commiphora africana*.
- *Sterculia setigera* Del.

Assurer la couverture des usages traditionnels de la gomme

La vision globale de la présente stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique est d'assurer une production soutenue d'une gomme arabique de qualité répondant aux normes du commerce international, il n'en demeure pas moins que l'objectif subsidiaire est également d'assurer une couverture nationale des usages traditionnels de ce produit, considérant surtout que nous sommes d'un pays sahélien où la gomme rentre dans diverses formes d'utilisations et des habitudes alimentaires des humains et des animaux (alimentation, pharmacopée, construction, etc.) qu'il faut à tout prix assurer.

Aussi, comme la nature et la qualité de la gomme recherchée pour l'exportation diffèrent de la qualité de la gomme destinée à l'autoconsommation, il n'y aurait donc pas de dualité au point d'en perturber les projections de la présente stratégie.

4.2 Axe stratégique 2: Le développement et la gestion durable des ressources gommiers

A travers ce deuxième axe, la présente stratégie vise essentiellement le développement et la gestion durable des peuplements naturels et artificiels de gommiers existants, la création de nouvelles gommiers par des actions de restauration de terres et d'aménagement des terroirs; l'exploitation rationnelle de l'ensemble des peuplements pour une production durable de la gomme. Cet axe stratégique sert de tremplin à la réalisation, dans les dix prochaines années, de l'un des objectifs fondamentaux de la première composante qu'est l'exportation de dix mille tonnes de la gomme arabique par an.

Pour atteindre cet objectif de développement et de gestion durable des ressources gommiers, l'axe stratégique n°2 s'est fixé les trois (3) visions suivantes, soutenues par la réalisation à court et moyen terme des activités stratégiques ci-dessous:

4.2.1 Vision 2012

Un système d'information géographique opérationnel sur les gommiers mis en place

Il est prévu d'ici dix ans la conception et la mise en place d'un système d'information opérationnel sur les gommiers. Ce système doit servir à la fois d'un cadre

d'information de l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière, et un véritable outil de prise de décisions et de pilotage des politiques et actions envisagées en matière d'aménagement et de gestion des gommiers.

Deux cent mille (200 000) hectares de gommiers aménagés

La mise sous aménagement par des techniques de gestion simple et rationnelle de 200 000 hectares de gommiers est prévue d'ici 2012 dans les trois bassins de production de gomme. Cet aménagement participatif se fera bien entendu avec et au profit de la population riveraine par le biais des structures locales de gestion des gommiers qui seront mises en place.

Deux cent mille (200 000) hectares de gommiers créés

Face à la dégradation de plus en plus croissante des ressources naturelles du Niger et à la nécessité de lutter contre la désertification du milieu, il est prévu des actions d'envergure d'afforestation. Aussi, à cause de l'objectif d'une production soutenue de 10 000 tonnes de gomme par an d'ici 2012, il est envisagé la création de 200 000 hectares de gommiers artificielles. Bien entendu, au rythme actuel d'extension des plantations privées de gommiers et de l'engouement des autorités politiques à produire annuellement des millions de jeunes plants de gommiers, il ne serait pas surprenant que cette dernière vision soit largement couverte avant terme.

4.2.2 Activités principales

Poursuivre la connaissance du potentiel gommier du Niger

La connaissance du potentiel gommier est une activité permanente permettant de mettre à la disposition des décideurs des données d'aide à la décision. C'est pourquoi des dispositifs de parcelles permanentes doivent être installés dans les sites représentatifs de l'ensemble des situations écologiques des peuplements de gommiers. Des études des imageries satellitaires, de photos aériennes et des inventaires ponctuels doivent intervenir de façon permanente pour permettre:

- de mieux cerner le fonctionnement et la dynamique de peuplements de gommiers (type, âge, densité, productivité) et de suivre l'évolution des ressources en gommiers (cartographie du potentiel);

- de collecter les informations nécessaires pour approfondir l'analyse des causes et des effets des différents processus de dégradation des systèmes de production de gomme;
- d'identifier les solutions permettant de faire face à ces phénomènes afin de fournir ainsi aux décideurs forestiers et aux producteurs des données pertinentes pour la prise de décision en vue d'assurer une gestion rationnelle des formations de gommiers.

Par ailleurs, le dispositif de parcelles permanentes de suivi écologique et environnemental des gommierais à mettre en place doit prendre en compte les connaissances acquises au niveau des sites pilotes existants pour couvrir la diversité écologique de tous les peuplements.

A ce titre, parmi les caractéristiques des systèmes de production de la gomme qui peuvent évoluer dans le temps, il faut surtout chercher à considérer celles qui sont peu liées à la pluviométrie d'une année donnée, donc présentant des changements à moyen et long terme. L'évolution de l'occupation des terres, du couvert végétal ou de la phytomasse aérienne, de la densité des peuplements les plus productifs, de la diversité génétiques, des états de surface, de la démographie doivent être pris en compte dans cette évaluation de la productivité.

Cette dernière option permet à l'ensemble des études phyto-écologiques et phyto-génétiques d'être accompagné par des approches de dynamiques de populations et des peuplements, de génétique écologique, d'écophysiologie fonctionnelle et évolutive.

Mettre en place un cadre institutionnel et juridique sécurisant les investissements dans le domaine

Pour éviter les conflits entre les différents groupes d'intérêts qui gouvernent cette filière, pour prévenir d'autres sources de conflits qui peuvent surgir à l'avenir, et pour garantir la pérennité des investissements dans ce domaine, il est fondamental de procéder à la clarification du cadre juridique et à l'adoption des réglementations en vigueur en la matière aux conditions actuelles et en tenant compte en particulier des modes d'acquisition des terres portant les gommierais.

Des réformes foncières doivent être rapidement

adoptées, pour garantir une plus grande sécurité aux investissements dans la filière (plantation privée, gommierais naturelles des collectivités, groupement des exploitants, etc.). Les principales actions à mener dans cet axe doivent porter sur:

- une adaptation des textes législatifs et réglementaires permettant la sécurisation du droit d'exploitation aux usagers les incitant ainsi à la protection des ressources gommifères existantes;
- l'adoption dans les meilleurs délais du projet de décret élaboré dans le contexte du PCT, sa traduction en langues nationales et sa diffusion rapide en vue de son appropriation par l'ensemble des acteurs de la filière, notamment les aspects ci-après de son contenu: les différentes catégories de gommierais, les dispositions visant la protection, l'exploitation et la gestion rationnelle des gommierais, ainsi que les dispositions pénales en matière de recherche et de poursuite des infractions;
- l'élaboration et l'adoption des textes législatifs et réglementaires portant création et organisation et attributions des structures locales de gestion des gommierais et des organisations des producteurs à mettre en place en vue de la bonne marche de la filière gomme arabique.

La clarification du statut foncier des gommierais existantes et des terres à reboiser; l'adoption d'autres mesures incitatives réglementaires (concession rurale, contrat de culture, acquisition négociée de certaines parties du domaine protégé de l'état ou des collectivités par des privés) permettront d'intensifier la production et la commercialisation de la gomme à une cadence assez satisfaisante.

Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagements participatifs de 200 000 ha de gommierais

Sur la base d'une concertation entre les différents acteurs de la filière gomme arabique (producteurs, cadres techniques et commerçants exportateurs) et du principe de participation de chaque partie dans la gestion durable des gommierais, des approches et des techniques simples et reproductibles d'aménagement et de gestion des gommierais doivent être conçues et mises en œuvre en vue de la valorisation des ressources gommifères.

A ce titre, les activités techniques (inventaire, études socio-économiques, rédaction du plan d'aménagement, contractualisation de la gestion, etc.) doivent tendre à une viabilité économique et écologique des peuplements et une simplification des plans d'aménagements communautaires participatifs.

La conception et la mise en œuvre des plans d'aménagement de 200 000 hectares de gomméraires prévues dans les dix prochaines années s'inscrivent, non seulement dans l'amélioration de la production de la gomme arabique, mais aussi dans un processus de formation continue et participative permettant d'améliorer progressivement la compréhension des différents acteurs et précisément les producteurs locaux des principes de gestion écologiquement saine et économiquement viable (à moindre coût) des gomméraires ou autres formations forestières.

La démarche à adopter consisterait d'abord à l'obtention et la maîtrise des normes techniques et autres données pertinentes au niveau des sites pilotes permettant aux différents acteurs de comprendre le fonctionnement de ces gomméraires, et par la suite définir ensemble les contours d'une gestion durable de ces peuplements.

En somme, c'est de la concertation et de la planification participative entre les cadres techniques et les structures locales de gestion à mettre en place que ressortiront les informations nécessaires et pertinentes pour l'élaboration des plans de gestion locale de toutes les gomméraires. C'est aussi de cette concertation que le contenu des différentes étapes du plan de gestion et les axes du suivi de l'évolution des peuplements et de la filière d'autre part seraient arrêtés.

Organiser et former les producteurs en vue de la mise en œuvre des plans

La mise en valeur des gomméraires par les populations riveraines se fera d'abord par l'organisation des populations concernées en structures locales de gestion des gomméraires. Des séances d'information et de sensibilisation seront conduites pour clarifier les tenants et les aboutissants des actions à entreprendre, et définir de commun accord ces actions ainsi que les procédures et leur exécution. L'exécution des activités contenues dans les plans de gestion des gomméraires exige des changements de mentalité et de comportements. Il serait également introduit des

techniques et technologies nouvelles d'exploitation des gomméraires.

Des ateliers de formation et d'information seront organisés sur les nouvelles approches, les méthodologies de gestion des gomméraires, les techniques d'exploitation des gomméraires et de la production de la gomme arabique de qualité, etc..

Equiper les producteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion et de l'exploitation des gomméraires, le caractère artisanal des méthodes de production, de collecte et de conditionnement de la gomme serait banni dans l'optique d'une amélioration quantitative et qualitative des produits à proposer au marché international. Des dispositions seraient prises pour équiper les structures locales de gestion en:

- des outils modernes de production et de collecte de la gomme (saignette, outil de récolte) pour tous les producteurs;
- des infrastructures et équipements de commercialisation de la gomme au niveau des gomméraires (comptoirs d'achat ou points de vente; centre de tri de conditionnement et de stockage, etc.).

Réaliser des plantations d'enrichissement dans les parties dégradées

Les actions de plantations d'enrichissement concerneront les parties dégradées des peuplements au niveau desquelles les actions de mesures anti-érosives seront réalisées. Cet effort vise essentiellement à reconstituer la végétation originale qui était constituée de gommiers, soit par les méthodes d'agroforesterie ou l'association des cultures/plantations de gommiers, soit par les méthodes de foresterie par la réalisation des plantations pures.

Protéger la régénération naturelle

En effet, l'aire de distribution des principales espèces productrices de gomme correspond aussi à une zone à vocation agro-pastorale. A travers l'une ou l'autre activité, il serait possible de promouvoir le développement de la régénération naturelle du gommier (bénéfice de l'entretien des semis naturels et la pratique d'une régénération naturelle assistée par les agriculteurs; pré-traitement des graines ayant passé

dans le tube digestif des animaux; dissémination des espèces à travers les parcours et les zones de transhumance).

Si plusieurs solutions possibles existent dans ce cadre, leur application et adoption exigent cependant une grande campagne de sensibilisation et des mesures incitatives adéquates (food for work, prime de régénération, concours des meilleurs paysans protecteurs de la régénération naturelle; attribution d'une contribution pécuniaire au programme villageois de développement de la régénération naturelle du gommier, etc.).

Il s'agira donc de compter sur cette forme de régénération du gommier qui est moins onéreuse pour augmenter la surface des peuplements ou restaurer les parties dégradées des formations existantes de gommiers. Exemple, un objectif modeste de protection de 10 millions de plants de semis naturels de gommiers par an et à l'échelle nationale permettrait de capitaliser d'ici dix ans, une superficie de l'ordre de 250 000 hectares de gommieraias. Le taux de survie naturelle attendu dépasserait largement celui d'une plantation à la seule condition d'en assurer une protection à moyen terme contre la dent du bétail.

Enfin, une autre voie possible pour restaurer les peuplements gommiers serait le semis direct, à l'approche de l'hivernage, des graines pré-traitées dans les parties à reboiser.

Créer 200 000 hectares de gommieraias dans les dix prochaines années

Les études récentes ont démontré que le Niger dispose d'environ 300 000 hectares de peuplements de gommiers répartis dans les trois bassins de production et dont la densité moyenne varie de 30 pieds/hectare à 200 pieds/hectare. Certaines de ces gommieraias sont dans un état de dégradation avancée variable d'une région à une autre et dans une même région.

Il est ainsi prévu la création de 200 000 hectares de nouvelles gommieraias dans les dix prochaines années, soit 20 000 hectares chaque année. Ces plantations seront réalisées prioritairement dans les forêts classées ou protégées (domaine de l'Etat) avec la participation des populations riveraines organisées en structures locales de gestion et formées en techniques de pépinières, de plantations et de

traitement sylvicoles, mais aussi en techniques de production de la gomme (saignée, récolte, conditionnement, etc.).

Produire et planter des plants de gommiers

L'activité de production des plants et de plantations des gommiers sera exécutée aussi bien par les producteurs villageois, les producteurs privés et l'Etat, pour augmenter le capital ligneux sur pied permettant la production soutenue des 10 000 tonnes par an d'ici 2012. L'objectif de planter les 200 000 hectares de gommiers dans les zones favorables n'est qu'indicatif et doit être largement dépassé avec l'engouement et les initiatives en cours au Niger. Dans tous les cas, pour atteindre d'ici 10 ans l'objectif de réaliser les 200 000 hectares de plantations (brise vent, haies vives, plantations en bloc, plantations linéaires, etc.), un minimum d'entretien et de surveillance s'impose au cours des premières années. Des dispositions seront prises dans ce sens par les populations bénéficiaires.

Récupérer les terres dégradées et préparer les terrains à reboiser

Cette activité sera conduite au niveau de toutes les régions à l'exception de celle de Diffa plutôt confrontée au problème d'ensablement. Dans les régions comportant des massifs de glaciis comme Dosso, Tahoua et Tillabéry, des grandes actions de récupération mécanisée des terres seront entreprises pour permettre la récupération des 150 000 hectares prévus dans les dix prochaines années. Pour cela l'expérience et les moyens dont dispose le projet PASP, Projet Intégré Keita et Projet Basse Vallée de la Tarka, seront mis à contribution.

Au Niger, le problème d'ensablement des terres de culture et des infrastructures se pose avec plus d'acuité dans les départements de Zinder et Diffa. C'est pourquoi le plus gros effort de lutte dans ce sens sera orienté dans ces deux zones avec cependant quelques actions dans les autres régions comme Tahoua, Tillabéry et Agadez. Un accent particulier sera mis au niveau des sites à haut potentiel agricole (cuvettes, sites de culture de contre-saison) et la protection des infrastructures diverses et des plans d'eau. Il est prévu la fixation mécanique et biologique de 50 000 hectares de dunes dans les dix prochaines années.

Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des nouvelles gomméraires

Les nouvelles gomméraires seront réalisées par une responsabilisation et une implication directe des populations locales. Un plan de gestion sera élaboré pour toute plantation réalisée. Ce plan préciserait entre autres toutes les dispositions à prendre et les responsabilités de toutes les parties concernées en vue de la réussite de ces reboisements. Il s'agit principalement:

- des systèmes de gardiennage à mettre en place;
- des structures locales de gestion des gomméraires à installer;
- des formations sur les techniques sylvicoles d'entretien des plantations à réaliser;
- des formations sur les techniques de saignée et de récolte de la gomme à programmer;
- des méthodes d'exploitation des gomméraires à retenir.

Créer un système d'information géographique relatif aux gomméraires

Les actions à envisager visent la mise en place d'une base de données géographiques sur les peuplements naturels et artificiels des deux principales espèces gommrières à savoir: *Acacia senegal* et *Acacia seyal*.

La base de données ainsi que les couches d'informations de nature diverse (cartographique, démographique, occupation des sols et usages) créées seront constamment mises à jour et serviront de tremplin aux efforts d'amélioration génétique engagés par la recherche forestière, ainsi qu'au suivi permanent de la dynamique et du fonctionnement des peuplements. Les autres espèces productrices des autres gommes et résines doivent être prises en compte au cours de la collecte des données et classées sous la rubrique autres gommes et résines.

4.3 Axe stratégique 3: Le renforcement des capacités des acteurs

Ce troisième et dernier axe stratégique vise le renforcement des capacités de tous les acteurs et partenaires de la filière gomme arabique d'une part, et de toutes les structures publiques et privées impliquées dans la gestion de la filière gomme d'autre part. Avec

une vision 2012 focalisée sur quatre grands domaines, cet axe de renforcement des capacités des acteurs comporte cinq (5) grandes activités dont la mise en œuvre contribuera à l'atteinte de ces visions dans cet avenir proche.

4.3.1 Vision 2012

Acteurs de la filière gomme encadrés et soutenus

La réalisation effective de cette activité de renforcement des capacités de production de la gomme, d'orientation et de coordination des interventions des différents acteurs de la filière gomme arabique nécessite la conception et la mise en œuvre d'un large programme de formation, d'encadrement et de soutien à tous les niveaux des acteurs de la filière gomme arabique. Notamment la mise en place et la formation des structures locales de gestion des gomméraires, la mise en place et le financement des comptoirs et des centres de tri de la gomme arabique. L'encadrement et le soutien à apporter doivent être cohérents et conséquents et d'ordre social, technique, économique et financier.

Structure de coordination et d'animation des acteurs de la filière gomme fonctionnelle

Une structure de coordination et d'animation des acteurs de la filière gomme est érigée. Elle sera sous la tutelle de la Direction de l'Environnement afin de continuer les activités déjà entreprises et pérenniser les contacts déjà établis à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. L'intérêt croissant à l'égard de l'économie forestière en général, et de la filière gomme en particulier, oblige à créer ce cadre formel dans lequel tous les acteurs nationaux, les partenaires du Niger et le gouvernement se concerteront pour renforcer l'efficacité d'intervention attendue d'ici 2012.

Dans les attributions de cette structure, il serait important d'insister sur les conditions du partenariat et sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les projets intervenants dans ce domaine, les partenaires au développement, les bailleurs de fonds, les commerçants de la gomme et les promoteurs nationaux de la filière d'une part, et entre les acteurs eux-mêmes (producteurs, collecteurs, grossistes, exportateurs, etc.) d'autre part.

Cadre permanent de concertation entre tous les acteurs et les partenaires de la filière gomme arabique instauré

L'intérêt croissant à l'égard de l'économie forestière en général, et des filières des produits forestiers non ligneux comme la filière gomme en particulier, oblige la création d'un cadre formel de concertation entre tous les acteurs nationaux et internationaux intéressés par les produits forestiers non ligneux.

Pour cette raison, il serait érigé (avec rang de service) au sein de la Direction de l'Environnement, une structure permanente de coordination et d'animation de la filière gomme et autres produits forestiers non ligneux. Il serait précisé dans les attributions de cette structure, les conditions du partenariat et la nécessité d'une meilleure coordination entre tous les partenaires (les projets intervenant dans le domaine, les commerçants exportateurs (ASI), les bailleurs de fonds, les promoteurs privés nationaux de la filière, les producteurs ruraux et les cadres techniques chargés d'encadrement à la base des producteurs).

En dépit de la grande médiatisation et de la volonté politique affichée par les plus hautes autorités administratives ces dernières années (financement d'un programme gommiers sur le budget national) pour la promotion de la filière gomme arabique, il y a une nécessité de faire davantage par un engagement solennel à adopter la présente stratégie et toutes les réformes institutionnelles prévues visant à impliquer davantage la société civile, à responsabiliser les collectivités locales et à faciliter l'établissement d'un partenariat cohérent entre tous les acteurs impliqués dans la filière gomme arabique, notamment la gestion des gommeraies et l'accès au financement national local, national et étranger.

4.3.2 Activités principales

Renforcer les capacités des services techniques chargés d'encadrement des producteurs

Le renforcement des capacités de planification et d'intervention de la Direction de l'Environnement et des autres Directions techniques relevant des ministères impliqués passera, dans les dix prochaines années, par la formation et le recyclage de:

- 10 cadres supérieurs pour des périodes allant de 4 à 5 ans de spécialisation (biométrie, sociologie,

économie forestière, écologie, génétique forestière, en commercialisation, etc.);

- 60 cadres techniques (tous niveaux confondus) pour des formations allant de 6 mois à 1 an, dont: 10 en inventaire cartographie, 10 en aménagement forestier, 10 en écologie forestière, 10 en économie forestière, 10 en amélioration phyto-génétique et 10 en gestion environnementale.

Mettre en place un système de formation des acteurs et de vulgarisation des techniques de production de la gomme arabique

Un des objectifs essentiels visés dans la mise en œuvre de cette stratégie est de fournir de l'information destinée aux producteurs et aux décideurs politiques et techniques sous forme d'outils d'aide à la décision.

A chaque catégorie d'utilisateurs correspond un besoin d'informations adaptées et pertinentes. Pour le moment, des fiches techniques à l'usage des producteurs et des agents techniques forestiers sont élaborées pour permettre de synthétiser l'ensemble des informations collectées au cours de ce projet. Cet effort sera poursuivi pour l'élaboration des autres fiches et documents techniques permettant de rendre disponible à tous les utilisateurs les connaissances disponibles dans la filière gomme arabique du Niger. Il serait donc engagé un programme adéquat de formation des populations à la base en techniques de production de la gomme (saignée, récolte, séchage, conditionnement, manutention, tri et ensachage de la gomme).

Un autre programme de formation sera conçu pour les autres acteurs de la filière, notamment les promoteurs privés et les agents d'encadrement de base. Ces formations, qui viseront à rendre performants les animateurs de la filière, toucheront des domaines aussi multiples que variés tels que: les techniques de gestion des coopératives, la vie associative, les techniques de négociation et de recherche des financements, la gestion des investissements, les techniques commerciales et la comptabilité d'exploitation. Ainsi, la mise en place d'un programme de formation et de vulgarisation permettra d'assurer une meilleure circulation de l'information et une maîtrise de la filière gomme par tous les intervenants.

Formaliser la cellule chargée du suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie

La formalisation d'une cellule de coordination et d'animation de la filière gomme au sein de la Direction de l'Environnement constitue une activité d'avant garde pour le suivi de cette stratégie. L'arrêté portant création de cette cellule doit clairement donner sa composition et préciser ses attributions et son rôle dans la mise en œuvre de la présente stratégie. L'appui pour le fonctionnement et l'équipement de cette cellule doit être clairement défini pour lui permettre de bien loger le système d'information sur les marchés de la gomme et le système d'information géographique sur les gommeraies, d'assurer son rôle d'animation et de création d'une synergie entre les différents intervenants dans la filière gomme arabique.

Soutenir le développement du secteur privé et l'organisation et le renforcement de la concertation entre les différents acteurs

Une large campagne d'information et de sensibilisation des autorités publiques à tous les niveaux, des producteurs et autres acteurs et partenaires impliqués dans la filière gomme, devrait précéder l'adoption de la stratégie. Il s'agit de populariser à tous les niveaux de responsabilité publique ou privée, administrative et coutumière, l'esprit de la stratégie et les objectifs de la gestion communautaire des gommeraies au niveau local.

Etape préalable du processus de développement de la mise en œuvre de la présente stratégie de gestion communautaire des gommeraies, la campagne d'information et de sensibilisation doit développer les messages suivants:

- au niveau des producteurs: promouvoir une politique forestière participative; reconnaissance de la légitimité des droits traditionnels de gestion des ressources naturelles des terroirs par les populations rurales; possibilité de jouissance des droits et de développement villageois à travers l'exploitation de la gomme; l'assurance d'une activité génératrice de revenus considérables et réguliers; la lutte contre la pauvreté;
- au niveau des acteurs et autres partenaires: valorisation de la gomme pour qu'elle soit un des principaux produits d'exportation du Niger, la formalisation et la professionnalisation de la filière

gomme arabique afin de générer des revenus et de contribuer au développement socio-économique national;

- au niveau des cadres techniques des autorités locales chargés de l'encadrement des producteurs: l'appui politique et technique indispensable nécessaire pour la promotion de la filière gomme arabique; le rôle d'appui conseil des autorités dans le processus; le respect des normes liées au partage des bénéfices et privilèges (entre l'Etat, les collectivités, les organisations locales de gestion des gommeraies et les producteurs); le rôle des agents forestiers, des conseillers techniques et de l'encadrement de base des producteurs.

Finalement, pour que la dynamique de concertation entre acteurs soit amorcée et soutenue dans l'optique du développement du secteur privé, il y a une nécessité d'un renforcement de la capacité d'auto organisation et d'autogestion des acteurs de la filière par le biais de l'organisation et de la formation des producteurs.

Cette organisation porterait dans les dix prochaines années sur la mise en place de 200 structures locales de gestion des gommeraies et la formation de leurs membres (gestionnaires, trésoriers, commissaires aux comptes, présidents) en techniques forestières et alphabétisation fonctionnelle; de tous les gestionnaires des comptoirs d'achat de gomme créés, en techniques de gestion et de comptabilité; tous les membres des 200 groupements ou structures locales de gestion et des associations professionnelles d'exploitants ou commerçants intervenant dans la filière en technique de vie associative, de gestion, de comptabilité, de commercialisation, etc.

Il faut admettre qu'avec la libéralisation de l'économie mondiale qui ne facilite plus la création de monopole, il est indispensable d'impulser cette dynamique au secteur de la commercialisation de la gomme arabique, pour qu'il soit formé et apte à se restructurer. Cette dynamique se concrétisera par la création au sein de cette filière des organes de concertation, de gestion et de représentation, la recherche de nouveaux débouchés, la promotion de la gomme et de ses dérivés, l'amélioration de la qualité, les conditions d'obtention d'un label de la gomme nigérienne.

V. REALISATION DE LA STRATÉGIE

5.1 Plan d'action

Pour matérialiser les différentes visions des principaux axes stratégiques exposées dans les chapitres précédents, un plan d'action a été élaboré dans un processus participatif par les représentants de tous les acteurs présents à l'atelier national de validation de cette stratégie. Ce plan d'action a été conçu et proposé en vue de servir de pilier pour la relance opérationnelle de la production et de la commercialisation de la gomme arabique. Il doit déboucher rapidement sur un engagement de la part de tous les partenaires pour conduire à court et moyen termes aux changements fondamentaux et répondre efficacement à toutes les attentes.

5.1.1 Objectif fondamental

L'objectif fondamental de ce plan ambitieux mais réaliste, est d'arriver à une gestion économiquement et écologiquement saine des peuplements de gommiers du pays de manière à assurer une production soutenue de la gomme en vue de lutter efficacement contre la pauvreté grandissante des populations contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones de production et à l'amélioration de la balance des paiements du Niger par l'accroissement des exportations de la gomme arabique.

Le plan d'action définit les résultats clés quantifiables pour les années 2004 et 2008 relatifs aux activités prioritaires ainsi que les partenaires clés pour la mise en œuvre. En plus, il contient une brève description des risques, qui pourraient empêcher d'atteindre les résultats prévus.

5.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques poursuivis par ce plan sont entre autres de:

- aménager et gérer le patrimoine de gommiers au niveau national;
- rationaliser la filière commerciale de la gomme pour qu'elle puisse significativement contribuer à l'épanouissement de l'économie nationale;
- améliorer la diffusion des techniques et des technologies de production de la gomme;
- informer et développer les capacités du secteur privé dans la gestion de cette filière;

- diversifier si possible la production des autres types de gomme;
- développer le partenariat et renforcer l'intégration du Niger dans l'échiquier international des pays producteurs et exportateurs de la gomme.

5.1.3 Conditions de succès

La mise en œuvre effective de cette stratégie pourrait être sujette à un certain nombre de risques qui peuvent être regroupés en quatre grandes catégories. Il s'agit de:

- Risques liés au contexte physique et humain
 - connaissance insuffisante des ressources en gommiers;
 - multiplicité des acteurs et donc de points de vue difficiles à concilier;
 - baisse ou non disponibilité de la gomme du fait de certains aléas climatiques.
- Risques liés au contexte social et politique
 - soulèvements sociaux avec l'octroi des concessions ouvertes à tout le monde;
 - émergence de certains leaders s'accaparant de la propriété coutumière des terres et des gommierais;
 - insuffisance de concertation;
 - non adhésion des acteurs au processus;
 - suppression de l'action des commerçants usuriers dans le préfinancement;
 - obligations liées au respect des structures agréées d'achat et de vente de la gomme à l'échelle locale;
 - refus de prendre des mesures d'ordre fiscal, législatif, réglementaire, organisant la gestion et la commercialisation de la gomme surtout si elles sont à caractère impopulaire;
 - instabilité des institutions chargées de la mise en œuvre et de suivi de la stratégie;
 - manque de financement.
- Risques d'ordre technique
 - refus d'adopter les innovations techniques et technologiques par les producteurs;
 - mise en œuvre à grande échelle de méthodologies et de techniques relativement nouvelles.
- Risques d'ordre économique
 - détérioration des cours de la gomme et chute de la demande au plan mondial;

- manquement dans l'octroi des subventions et autres facilités aux acteurs de la filière;
- récession économique et non financement des actions prioritaires retenues.

5.2 Instruments de la mise en œuvre de la stratégie

La stratégie peut être réalisée par l'intégration des activités prioritaires relatives aux trois axes stratégiques dans des projets et programmes déjà existants ou par la création des nouveaux projets et programmes. Un instrument clé pour la mise en œuvre de la stratégie sera la « cellule gomme », l'unité de coordination et d'animation de la filière gomme.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie devraient inclure:

- le suivi de l'exécution des actions prioritaires de la stratégie;
- le suivi de l'exécution des activités des projets retenus; et
- l'analyse de politiques et évaluations d'impacts de la stratégie.

Enfin, un certain nombre de mesures incitatives doivent être adoptées dès l'adoption de cette stratégie. Il s'agit notamment de: (i) la mise en place d'un système de prix incitatif aux producteurs (collecteurs) pour faciliter la mobilisation et la collecte de toute la gomme produite; (ii) la mise en place d'une fiscalité différentielle selon les transactions et les paliers concernés; (iii) la rétrocession d'une partie des recettes fiscales pour servir au développement villageois; (iv) les conditions douces pour les taux d'intérêts dans la récupération des fonds de soudure; (v) la subvention de certains équipements indispensables au développement de la filière.

5.2.1 Cellule gomme

La « cellule gomme » proposée sera composée des cadres des différents ministères impliqués dans la mise en œuvre de cette stratégie, notamment le ministère de l'environnement en collaboration avec les ministères du commerce, des finances, du développement rural, du transport, des ressources animales, etc. et bien d'autres institutions impliquées dans la question comme certains projets de développement. En outre la mise à disposition d'un personnel d'appui est aussi

nécessaire et la structure dotée d'une autonomie financière.

Cette cellule de coordination sera mise en place à tous les niveaux avec la direction de l'environnement et ses services déconcentrés comme points focaux.

La cellule centrale aura pour tâches:

- la définition d'une méthodologie et des outils de suivi/évaluation de la stratégie;
- le développement des indicateurs appropriés dans l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie;
- la détermination de la périodicité du suivi;
- la détermination de la nature des informations à collecter entre les différents niveaux et leur mode de transmission;
- le suivi des impacts (environnementaux, sociaux et économiques) de la mise en œuvre de la stratégie;
- le suivi institutionnel et juridique de la mise en œuvre;
- le suivi des moyens financiers, humains et matériels mis à la disposition de la cellule pour la réalisation des activités et le suivi des résultats acquis.

5.2.2 Programmes gomme

La mise en œuvre de la présente stratégie passe par le financement de certaines actions prioritaires identifiées et consignées dans les dossiers de projets ci-après regroupés en grands programmes ci-dessous identifiés.

Programme d'appui au renforcement des capacités des services d'encadrement des producteurs de la gomme arabique

Les ressources humaines, matériels et logistiques des services de l'environnement et autres chargés de l'encadrement des producteurs sont actuellement dans un état de délabrement avancé ne les permettant pas de mener à bien leur mission et de répondre promptement à toutes les attentes et sollicitations de la part des producteurs dans la mise en œuvre de la présente stratégie. En effet, le personnel est essentiellement d'une formation générale et de nombreux domaines de spécialisation indispensables à la mise en œuvre de ce plan d'action prioritaire ne sont pas du tout couverts. Il est donc plus qu'impératif qu'un programme d'appui visant à renforcer la logistique et à former des cadres dans les divers domaines de

spécialisation en matière de gomme arabique soit élaboré et financé afin de leur permettre de faire face aux exigences de leur noble mission.

Programme d'aménagement et de gestion des formations gommières naturelles et artificielles

Dans ce cadre, la stratégie consistera principalement à mettre en œuvre un programme spécifique d'aménagement de toutes les gommeraies du pays - naturelles et artificielles. Une meilleure gestion de l'ensemble des formations de gommiers est somme toute le préalable et l'assise même pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme. Un objectif d'aménagement et de gestion de 200 000 hectares a été fixé à l'horizon 2012.

Programme d'appui au reboisement communautaire pour la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté en milieu rural

Dans le cadre de l'intensification de la production de la gomme arabique par la mise en place ciblée de techniques de saignée sur *Acacia senegal*, un programme de reboisement de masse en vue de la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté a été proposé. Il vise entre autres:

- le développement des gommeraies artificielles à *Acacia senegal* sous jachère arborée, en particulier dans le cadre de la rétrocession de massifs forestiers classés ou protégés en voie de dégradation, ou l'octroi des concessions aux

populations riveraines ou des privés des domaines de l'Etat dégradés en vue de leur restauration;

- la récupération de tous les espaces récupérables en vue de leur restauration et leur mise en valeur par la conduite des plantations à base des espèces gommières fixatrices d'azote atmosphérique;
- l'intensification de la production de la gomme arabique par la généralisation de la saignée et la création des infrastructures socio-économiques (comptoirs de gomme, puits et forages, etc.) et d'écoulement du produit (pistes rurales).

Programme d'appui au développement du secteur privé de la filière gomme arabique

Ce programme vise essentiellement à appuyer et promouvoir le développement du secteur privé nigérien afin de favoriser le financement de la filière gomme arabique. Il se propose:

- la facilitation de l'accès aux crédits bancaires ou la subvention des actions de production/commercialisation de la gomme arabique;
- la création et le financement des comptoirs d'achat ou points de vente de la gomme arabique;
- la création et le financement des centres de tri et d'emballage de la gomme;
- l'ouverture de ligne de crédits pour le financement des campagnes de production de la gomme;
- l'octroi des concessions de gestion des gommeraies.

VI. CONCLUSION GENERALE

La présente stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique constitue désormais un cadre de mise en œuvre du plan d'action à court et moyen terme du Ministère en charge de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification qui lui-même rentre dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD/GRN, un des six programmes du PNEDD.

Cette stratégie cadre parfaitement avec les objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et s'inscrit spécifiquement dans l'objectif global de la politique forestière qui est de contribuer au développement économique et social de la nation et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations en favorisant le développement durable et une gestion rationnelle de ses ressources naturelles (sol, végétation, eau, faune). Elle vise trois objectifs principaux:

- (i) La création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité;
- (ii) Le développement et la gestion durable des ressources gommières par l'aménagement communautaire des gomméraires existantes et le renforcement du potentiel par la création des gomméraires villageoises;

- (iii) L'organisation et le renforcement des capacités de tous les acteurs de la filière gomme arabique à travers la mise en place et le financement des structures viables de production et de commercialisation de la gomme.

La filière commerciale de la gomme arabique, à cause de sa désorganisation actuelle, présente un énorme manque à gagner en terme de contribution au PIB. Pour cette raison, la présente stratégie est envisagée dans une perspective de prise en compte combinée des aspects économique et écologique.

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie dépendra fortement de l'engagement politique de l'Etat et des bailleurs de fonds à consentir les efforts nécessaires dans le financement des dossiers de projets d'investissement, mais aussi les producteurs, les commerçants et les agents de tous les acteurs à œuvrer dans le sens à faire sortir ce secteur de sa situation informelle.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- Ada, L.** 2000. *Rapport de la mission de terrain du 02 au 14 décembre 2000*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001a. *Atelier de Formation Pratique sur les Technologies de Production de la Gomme Arabique*. Zinder, 23-26 février 2001, Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001b. *Rapport de la deuxième mission de terrain du 29 janvier au 3 février 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001c. *Rapport d'avancement du projet: Période du 1er décembre 2000 au 31 mars 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001d. *Compte rendu de la première réunion du comité d'orientation et de suivi du projet*, Niamey 15 mai 2001. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001e. *Rapport d'Avancement du Projet: Période du 1er avril 2001 au 31 juillet 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001f. *Rapport de synthèse du premier atelier national sur le secteur gommier au Niger*. Diffa, 2-5 juillet 2001. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L. & Maisharou, A.** 2001. *Note de présentation du premier atelier national sur le secteur gommier au Niger*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Danguioua, A.** 2001. *Etude sur les aspects d'appui institutionnel et de collecte des données*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Danguioua, A.** 2002. *Etude sur les aspects d'appui institutionnel et de collecte des données*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Dione, M.** 2000. *Rapport technique de la mission de consultation internationale en technologie de la gomme arabique*, Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- FAO.** 2000. *Programme de coopération technique: TCP NER/0066 (D): Appui à la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger*. Document de projet. Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- FAO.** 2003. *Compte rendu final préparé pour le Gouvernement du Niger par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Hama, S.** 2001. *Rapport sur les aspects socio-économiques de la filière commerciale de la gomme arabique, 1ère partie*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Hama, S.** 2002. *Rapport sur les aspects socio-économiques de la filière commerciale de la gomme arabique, 2ème partie*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A.** 2001. *Rapport d'avancement du projet d'août à novembre 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A.** 2002a. *Canevas du compte-rendu de la coordination du projet lors de la 2ème réunion du comité de suivi et d'orientation du TCP (Période allant de 10/2001 à 3/2002)*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A.** 2002b. *Compte-rendu de la deuxième réunion du comité de suivi et d'orientation du TCP*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A.** 2002c. *Rapport d'avancement du projet (de décembre 2001 à mai 2002): énoncé de quelques directives*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A. & Maisharou, A.** 2002. *Rapport de synthèse sur l'atelier de validation de la stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Mahamane, A.** 2001a. *Programme de travail: cartographie*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Mahamane, A.** 2001b. *Questionnaire d'enquête sur l'amélioration de la gestion des ressources gommieres*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Mahamane, A.** 2002. *Gestion des ressources de la gomme arabique: Analyse des sites pilotes et proposition d'activités*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Mahamane, S.** 2002. *Rapport de synthèse pour l'élaboration des fiches techniques de vulgarisation*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2001a. *Compte rendu de la mission de terrain effectuée du 22 janvier au février 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.

- Maidoka, A.** 2001b. *Rapport d'étape sur les aspects juridiques de la gestion de la gomme arabique.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2001c. *Résumé du rapport d'étape sur les aspects juridiques de la gestion de la gomme arabique.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2001d. *Aspects juridiques de la gestion de la gomme arabique.* Rapport d'étape. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2001e. *Avant-projet de texte du décret fixant les règles d'exploitation des gomméraires.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2002. *Avant-projet de texte du décret fixant les règles de gestion des gomméraires.* Document de discussion. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maisharou, A.** 2002a. *Programme d'activités 2002 révisé.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maisharou, A.** 2002b. *Note de présentation du deuxième atelier national sur le secteur gommier au Niger: production et commercialisation de la gomme.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maisharou, A.; I. Adamou; I. Noma.** 2001. *Rapport de synthèse des conclusions du voyage d'étude au Tchad et au Soudan.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Muller, D.** 2001. *Rapport de mission sur le commerce de la gomme arabique.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Syaka, S.** 2001. *Rapport de mission d'appui technique FORC.* Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Ndeso-Atanga, A.** 2002. *Rapport de mission d'appui technique RAFO.* Document de projet TCP/NER/0066, Accra.
- Talla, P.** 2001. *Rapport de mission d'appui technique LEG.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Walter, S.** 2001a. *Rapport de mission technique d'appui FOPW. Etude de voyage au Soudan, 27 mai - 8 juin 2001.* Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Walter, S.** 2001b. *Rapport de mission technique d'appui FOPW.* Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Walter, S.** 2002a. *La gomme arabique: Perspectives globales du commerce et de la coopération.* Atelier national de validation de la stratégie et du Plan d'action pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger (Niamey, 29 - 30 octobre 2002). Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Walter, S.** 2002b. *Rapport de mission technique d'appui FOPW.* Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Walter, S.** 2002c. *Rapport de mission technique d'appui FOPW.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Wata, I.** 2000. *Rapport d'étape de l'expert national en technologie (technologie et traitement) de la gomme arabique.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Wata, I.** 2001a. *Rapport de synthèse des tests de saignée.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Wata, I.** 2001b. *Sylviculture et aménagement des gommiers.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Wata, I.** 2002. *Rapport technique de consultation nationale en technologie de la gomme arabique, techniques de vulgarisation et de formation, 2ème étape.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.

VIII. ANNEXES

8.1 Plan d'action

Axe stratégie N° 1 : La création d'emplois et l'augmentation des revenus de la population soutenue par la production d'une gomme de qualité

| Vision 2012 | Activités prioritaires | Résultats | | Partenaires | Risques |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| | | 2004 | 2008 | | |
| 1. Filière con solidée et professionnalisée | Mettre en place un cadre législatif et un système fiscal approprié | - Cadre législatif réglementaire adopté - Système fiscal incitatif et adapté à la filière mis en place | | Etat, société civil, secteur privé | Non adoption des textes |
| 2. Dix mille (10 000) tonnes de gomme arabique de qualité exportés par an | Appuyer la mise en place des structures locales de gestion des gommerais | 30 structures de gestion créées | 100 groupements créés | Projets, Etat, Acteurs, Producteurs | Absence d'appui financier |
| | Maîtriser les technologies de production de la gomme. | Techniques et technologies vulgarisées dans 30 groupements | Techniques et technologies vulgarisées dans 100 groupements | Projets, Etat, Acteurs, Producteurs | |
| 3. Revenus annuels des populations riveraines des zones de production de la gomme arabique doublés | Mettre en place un circuit organisé de commercialisation de la gomme | 10 comptoirs créés | 25 comptoirs créés | Projets, Etat, Secteur privé | Cadre légal spécifique à la gomme non sécurisant |
| | | | 3 centres de tri créés | | Non disponibilité de la gomme |
| | Création d'un système de crédit | Acteurs organisés | Système de crédit mis en place et fonctionnel | Projets, Etat, Secteur privé, caisses populaires, banques | Cadré légal spécifique à la gomme non sécurisant |
| | | Etudes de faisabilité en vue de l'installation d'une banque de crédit réalisées | Une banque de crédit agricole (gomme) créée | Projets, Etat, Secteur privé, caisses populaires, banques | Non remboursement des crédits par les acteurs |
| 4. Textes réglementaires et fiscaux relatifs aux gommiers et à la gomme arabique redynamisés et réadaptés | Mettre en place un système de commercialisation | - Le Niger participe aux actions du NGARA et des foires et autres expositions - Les producteurs sont mobilisés | Le Niger est reconnu comme producteur de gomme au niveau international | Tous les acteurs de la filière gomme | Relâchement des acteurs |
| | | | Gomme nigérienne a un propre label. | Etat, secteur privé, centre de recherche | Hétérogénéité du potentiel en ressource gommère |
| | Créer un système d'informations sur le marché de la gomme arabique | Un système d'informations est opérationnel dans cinq sites pilotes | Un système d'informations est opérationnel au niveau national | Etat, secteur privé, centre de recherche | Non disponibilité des données |
| | Promouvoir les espèces productrices de la gomme arabique | Cinq mémoires de fin d'étude élaborés sur le sujet | 15 mémoires de fin d'étude et cinq thèses de doctorat élaborés | Etat, secteur privé, centre de recherche | Manque de moyens financiers pour la réalisation |
| | Assurer la couverture des usages traditionnels de la gomme | Etude sur le sujet réalisée et activités du suivi identifiées | Réalisation des activités de suivi identifiées | Etat, populations locales | Manque de financement |

Axe stratégique 2 : Le développement et la gestion durable des ressources gomméraires

| Vision 2012 | Activités prioritaires | Résultats | | Partenaires | Risques |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | 2004 | 2008 | | |
| Un système d'information géographique opérationnel | Poursuivre la connaissance des ressources | <ul style="list-style-type: none"> - État des lieux sur les gomméraires finalisés - Identification de besoins en recherche et formation | <ul style="list-style-type: none"> - Superficie des gomméraires et productivité maîtrisée - Tendances dégagées (meilleures variétés productrices identifiées) | <ul style="list-style-type: none"> - Projets, ONG - ONG paysannes - Services techniques - Institution de recherche et de formation - Bailleurs de fonds | <ul style="list-style-type: none"> - Refus de collaboration entre les partenaires - Manque de financement - Catastrophes naturelles ou aléas climatiques |
| | Créer un SIG sur les gomméraires | <ul style="list-style-type: none"> - Matériel acquis - Personnel formé - Ressources localisées - Base de données créée | Un SIG fonctionnel et pérennisé | <ul style="list-style-type: none"> - Populations - Bailleurs de fonds - Institutions spécialisées - Institution de recherche | <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Refus de collaboration |
| 200 000 ha de gomméraires aménagés | Élaborer des plans d'aménagement participatifs de 200 000 ha | Tous les plans d'aménagement de 200 000 ha élaborés | | <ul style="list-style-type: none"> - Population - Bailleurs de fonds - Services techniques | <ul style="list-style-type: none"> - Refus de collaboration - Non adoption des textes juridiques appropriés |
| | Mise en oeuvre des plans d'aménagements participatifs | <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs sont identifiés - Modules de formation élaborés - Début de mise en oeuvre de l'organisation avec 25% des plans d'aménagement | <ul style="list-style-type: none"> - Tous les producteurs organisés (formés, sécurisés et responsabilisés) - 100% des plans élaborés mis en oeuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Services techniques - Population - Bailleurs de fonds - Institutions de recherche | <ul style="list-style-type: none"> - Non adoption des textes juridiques indiqués - Manque de financement - Non respect des prescriptions de plans d'aménagement |
| 200 000 ha de gomméraires créés | Créer 200 000 hectares de terres récupérées en gomméraires | 70 000 ha reboisés | 200 000 ha reboisés | <ul style="list-style-type: none"> - Populations - Bailleurs de fonds - Services techniques - ONG - Projet de développement. | <ul style="list-style-type: none"> - Aléas climatiques - Manque de financements - Sécurisation foncière des sites inadéquates |

Axe stratégique N°3 : Le renforcement des capacités des acteurs

| Vision 2012 | Activités prioritaires | Résultats | | Partenaires | Risques |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| | | 2004 | 2008 | | |
| Les acteurs de la filière sont encadrés et soutenus Une structure d'animation et de coordination mise en place Un cadre permanent de concertation entre tous les acteurs instauré | Renforcer les capacités institutionnelles des services techniques | -10 inventaires cartographiques réalisés -10 aménagements forestiers réalisés - 5 écologistes formés - 2 économistes formés - 2 généticiens formés - 2 gestionnaires en environnement formés | -10 cadres supérieurs formés -5 écologistes formés -8 économistes formés -8 généticiens formés -8 gestionnaires en environnement formés | ONG Bailleurs de fonds | Absence de financement Fautes administratives |
| | Mettre en place un système de vulgarisation et de formation des acteurs | Tous les producteurs sont formés en techniques de: <ul style="list-style-type: none"> - production des plants - saignée - récolte - tri et conditionnement | Toutes les structures mises en place formées en: <ul style="list-style-type: none"> - techniques de gestion des entreprises - vie associative - négociation des crédits - commercialisation | Services techniques ONG Bailleurs de fonds | Absence de financement; Fautes administratives Mésentente des partenaires |
| | Formaliser une cellule chargée de la mise en application de la stratégie | Une cellule de coordination existante et fonctionnelle | Suivi et évaluation des actions initiées | Ministères concernés ONG, secteur privé Partenaires de coopération | Blocage des institutions |
| | Organiser la concertation entre acteurs et développement du secteur privé | - Un cadre de concertation fonctionnel - Campagnes d'informations et de sensibilisation réalisées | | Cellule de coordination Cadre de concertation | Blocage des institutions |

8.2 Mécanisme de suivi -évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

| Niveau de décision | Mandat | Partenaires | Ancrage institutionnel |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| | Suivi-Evaluation | | |
| National | <ul style="list-style-type: none"> - Développement des indicateurs appropriés pour le suivi - évaluation - Détermination de la périodicité du suivi - Suivi institutionnel et juridique - Suivi des moyens financiers, humains et matériels - Suivi des résultats physiques - Suivi des impacts de la mise en œuvre. | Ministère du Développement Rural Ministère du Développement Agricole Ministère du Commerce Ministère des Ressources Animales CNEDD; ONG Association des Professionnels de la gomme arabique | Ministère de l'Environnement (Direction de l'Environnement) |
| Régional | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des réalisations physiques - Suivi des résultats - Suivi des impacts | Services techniques; ONG/Associations. | Ministère de l'Environnement (Direction Départementale de l'Environnement) |
| Local | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi-évaluation des réalisations physiques | <ul style="list-style-type: none"> - Services techniques - OCB - Projets locaux ANGA - Autorités administratives et coutumières | Ministère de l'Environnement (Service d'Arrondissement de l'Environnement) |

8.3 Fiches de projets d'investissement

Fiches relatives à l'axe stratégique 1

Fiche N°1: Projet d'appui à l'organisation de la filière gomme arabique par la mise en place d'un système de crédit adapté.

Fiches relatives à l'axe stratégique 2

Fiche N°2: Projet d'aménagement et de gestion communautaire des gomméraires du Niger;

Fiche N°3: Projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers au Niger en vue de la production d'une gomme de qualité;

Fiche N°4: Projet de renforcement du potentiel de production de la gomme arabique et de la lutte contre la désertification.

Fiches relatives à l'axe stratégique 3

Fiche N°5: Projet d'appui au renforcement des capacités des services techniques chargés de l'encadrement des producteurs de gomme arabique;

Fiche N°6: Projet de renforcement des capacités du secteur privé en vue de la redynamisation de la filière gomme arabique.

FICHE N°1

Titre: Projet d'appui à l'organisation de la filière gomme arabique par la mise en place d'un système de crédit adapté

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: tous les acteurs et partenaires de la filière gomme arabique

1. Contexte et justification

A la suite du démantèlement de la Société Nigérienne en charge de la commercialisation de la gomme arabique (Copro-Niger) intervenu dans les années 1984, les différents producteurs et collecteurs de la gomme ont fait face à de nombreuses contraintes liées, notamment, aux difficultés de passage du temps de soudure, au financement de la campagne, à l'écoulement de leurs produits ou leur vente à travers le circuit informel via le Nigeria.

Avec la mise en œuvre de la stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme, il y a une nécessité impérieuse de mettre en place un système de crédit conçu selon des modalités concertées avec tous les acteurs, et donc adapté aux nouvelles exigences de la filière. Il portera sur le financement de la campagne qui peut s'envisager à travers deux grands volets:

- (1) la mise en place d'un système de crédits alloués aux personnes physiques (récolteurs, intermédiaires et commerçants grossistes et exportateurs) et aux groupements des producteurs à titre de soutien à la campagne de récolte et pour faciliter ainsi le regroupement de la gomme au niveau des comptoirs de vente;
- (2) la mise en place de facilités de crédits d'investissement pour la réalisation des infrastructures (pistes rurales, puits et forages, etc.) dans les zones de production de la gomme en vue de limiter l'exode rural et d'accroître ainsi la production de la gomme.

2. Objectif global

L'objectif global du projet est de favoriser l'émergence d'une filière gomme arabique fonctionnelle et dynamique en vue de créer les conditions d'une plus grande contribution des produits forestiers non ligneux au développement économique et social du Niger et de lutter efficacement contre la pauvreté grandissante en zone rurale.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- doubler le revenu net des populations riveraines des gommeraies dans les dix prochaines années (en référence aux revenus 2002);
- atteindre l'exportation annuelle de 10 000 tonnes de gomme de qualité d'ici 2012;
- améliorer la balance des paiements du Niger.

4. Résultats attendus

- Le revenu des populations riveraines des gomméraires est multiplié par deux;
- la contribution de la filière gomme arabique au PIB a significativement augmenté;
- la sécurité financière et un début d'épargne des producteurs sont instaurés;
- les financements de campagnes de production de la gomme et les subventions de gestion des gomméraires ainsi que la réalisation des infrastructures en milieu rural assurent une sécurisation des acteurs.

5. Activités

- Encourager l'implication des femmes dans les actions de production et de la commercialisation de la gomme arabique;
- promouvoir les activités productrices de gomme;
- promouvoir le micro crédit aux producteurs ruraux;
- faciliter l'acquisition des équipements améliorés par les producteurs;
- créer un fonds de soutien à la filière;
- mettre en place un système de crédit fiable pour le financement de la campagne de production et de la commercialisation de la gomme arabique.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'appui à l'organisation de la filière gomme arabique par la mise en place d'un système de crédit adapté comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet. Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°2

Titre: Projet d'aménagement et de gestion communautaire des gomméraires du Niger

Durée:10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: couverture nationale

1. Contexte et justification

Le Niger dispose d'un potentiel en ressources gommères estimé à environ 300 000 hectares de peuplements naturels et artificiels. Environ la moitié de ces peuplements sont des peuplements denses avec au moins 200 pieds à l'hectare. Une bonne partie de ces gomméraires denses est soit très âgée ou laissée à elle-même, donc sans aucune action de valorisation.

La fourchette de production et d'exportation de la gomme arabique que le Niger s'est fixé à 10 000 tonnes dans les dix prochaines années de mise en œuvre de la présente stratégie, passe nécessairement par l'aménagement de toutes les gomméraires naturelles et artificielles denses. Un objectif d'aménagement de 200 000 hectares a été fixé pour toute cette durée, c'est-à-dire à l'horizon 2012. Cet objectif sera réalisé à travers l'exécution combinée des actions d'aménagement des gomméraires, de création des infrastructures de commercialisation et des actions de formation et d'encadrement des producteurs.

2. Objectif global

L'objectif global du présent projet d'aménagement et de gestion communautaire des gomméraires est la lutte contre la pauvreté grandissante dans des zones rurales, couplée à la lutte contre la désertification.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- l'aménagement de 200 000 hectares dans les dix prochaines années sur l'ensemble du pays;
- la mise en place des structures locales viables de gestion des gomméraires;
- la création et le financement des comptoirs d'achat et de centres de tri de gomme arabique;
- l'augmentation de la production et l'exportation de la gomme arabique à environ 10 000 tonnes par an dans les dix prochaines années.

4. Résultats attendus

- Deux cent mille (200 000) hectares de gomméraires denses naturelles aménagées dans les dix prochaines années;
- deux cent (200) structures locales de gestion de gomméraires mises en place et fonctionnelles;
- cent comptoirs d'achat et vingt centres de tri mis en place et fonctionnels;
- dix mille (10 000) tonnes de gomme arabique exportées par an jusqu'à l'horizon 2012.

5. Activités

Il s'agira principalement de conduire les actions suivantes dans les gomméraires denses:

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des gomméraires;
- la lutte contre les feux de brousse, à travers la sensibilisation des populations riveraines, la formation et l'équipement de 10 brigadiers anti-feux dans chaque région et l'ouverture d'un réseau adéquat de bandes pare-feu;
- l'organisation des populations riveraines en structures locales de gestion des gomméraires, de production et de commercialisation de la gomme au niveau de chaque gomméraire;
- la formation et l'équipement des populations en techniques et technologies de production de la gomme;
- la mise en place et le financement des comptoirs d'achat et des centres de tri de la gomme arabique.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'aménagement et de gestion communautaire des gomméraires du Niger comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi et évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°3

Titre: Projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers au Niger en vue de la production d'une gomme de qualité.

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: couverture nationale

1. Contexte et justification

Le Niger est un des pays du monde les plus affectés par les phénomènes de la désertification et de la sécheresse. Le problème de la sécurité alimentaire reste la principale contrainte dans les zones rurales où les populations déjà pauvres ont à supporter chaque année des déficits plus ou moins marqués de leurs productions vivrières. En effet, en dehors des risques climatiques et du faible revenu des populations qui limitent l'augmentation de la production agricole, l'érosion des sols consécutive à la dégradation du couvert végétal contribue à rendre cette production encore plus aléatoire. Cette situation accroît la pauvreté et oblige bien souvent les populations à des migrations et à des exodes massifs.

Parmi les solutions adoptées pour réduire ce déficit et lutter contre la pauvreté, figurent: la protection des terres à haut potentiel agricole contre l'érosion, la récupération des terres dégradées par des techniques de conservation des eaux et du sol, l'aménagement des formations forestières naturelles, la défense et la restauration des sols et la plantation des espèces forestières susceptibles d'améliorer la fertilité des sols et de générer des revenus additionnels (production forestière ligneuse: bois, et non ligneuse: gomme arabique ayant une haute valeur ajoutée, pharmacopée).

Dans cette optique, le Niger a organisé en mai 1984 une rencontre nationale sur la lutte contre la désertification qui s'est tenue à Maradi. Le débat de Maradi a donc débouché sur l'adoption d'un plan d'action intitulé " Engagement de Maradi ". L'objectif global visé était de déboucher sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la désertification et d'asseoir ainsi les bases d'un développement socio-économique durable par l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations traduisant l'Engagement de Maradi, d'importantes actions ont été déjà réalisées notamment les reboisements et la conservation des sols. C'est ainsi qu'entre 1984 et 1994 plus de soixante millions (60 000 000) d'arbres ont été plantés sur l'ensemble du territoire national. Cependant, en raison de l'importance des surfaces forestières entamées et/ou perdues annuellement (80 000 ha), le rythme actuel de reconstitution du couvert forestier (5 000 ha) ne permettra guère de juguler le phénomène, d'où la nécessité de conduire des actions de gestion rationnelle des ressources environnementales. D'une manière générale, il faut préserver les équilibres écologiques et responsabiliser les populations pour la gestion de l'environnement et pour la prise en charge du processus de développement. A cet effet, l'amélioration phytogénétique par le renforcement des capacités de récolte, de conservation et de diffusion des semences

forestières, de production des plants constituerait une des priorités du Niger en matière de lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté.

En effet, il faut reconnaître que depuis quelques années, un certain nombre d'acquis sont enregistrés et méritent d'être consolidés. Il s'agit notamment de:

- l'accroissement de la production de plants forestiers depuis 1988 pour atteindre (selon la Direction de l'Environnement) entre 7 et 8 millions de plants en 1994, avec la mise en œuvre de nombreux projets et programmes de restauration des terres, de gestion de terroirs villageois. Ce volume a encore sensiblement augmenté au cours de ces trois dernières années pour atteindre les 20 millions de plants en 2001;
- l'émergence et l'accroissement des pépinières villageoises. En 1994, sur une production totale de 7,8 millions de plants, 4,5 millions ont été produits dans 1 151 pépinières villageoises;
- la récolte et la diffusion des semences de qualité sont organisées actuellement dans la plupart des cas de façon ad hoc par le service forestier qui, le plus souvent, n'arrive pas à couvrir l'essentiel des besoins en plants surtout au niveau des pépinières villageoises;
- l'accroissement actuel des besoins en semences fourragères herbacées se fait sentir. Les besoins en termes de régénération des fourrages ou d'ensemencement de tapis herbacé dans les cycles de restauration ou de réactivation des processus biologiques sont estimés à environ 4 tonnes de semences par an. Par ailleurs, la récolte de ce type de semences est très peu maîtrisée.

Le projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers a été conçu dans la perspective d'optimisation des actions de reboisement à travers la plantation des espèces forestières de haute valeur économique et dans la perspective d'amélioration de la qualité des produits forestiers non ligneux comme la gomme arabique en vue de la lutte contre la pauvreté grandissante dans les zones rurales.

2. Objectif global

L'objectif global du présent projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers au Niger est d'accroître la production et l'exportation d'une gomme arabique de qualité en vue de la lutte contre la pauvreté grandissante des zones rurales et l'amélioration du cadre de vie des populations riveraines.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- la détermination de la variabilité génétique (morphologique et phénologique) du gommier et de la biochimie de la gomme arabique du Niger à partir des échantillons issus des différentes zones écologiques;
- la proposition d'une stratégie d'amélioration et de conservation in situ et ex situ du gommier au Niger.

4. Résultats attendus

- Les meilleures provenances du gommier sont identifiées et classées suivant les critères de production de gomme de qualité, de semences en quantité et en qualité et de résistance au *Tapinanthus* (plantes parasites) et autres insectes ravageurs des gommiers;
- la phénologie du gommier est bien déterminée;
- les qualités biochimiques et physiques des gommes du Niger et les autres résines sont bien connues et vulgarisées dans le milieu commercial local et étranger.

5. Activités

- Etude sur l'écologie et la diversité morphologique du gommier;
- étude sur la phénologie du gommier;
- étude sur les qualités physiques et biochimiques des échantillons de gomme arabique et autres gommes et résines du Niger;
- étude des descendances/provenances du gommier et de la gomme arabique du Niger.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation sera conduit pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°4

Titre: Projet de renforcement du potentiel de production de la gomme arabique et de la lutte contre la désertification

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: couverture nationale

1. Contexte et justification

Le Niger dispose d'un potentiel en ressources gommères estimé à environ 300 000 hectares de peuplements naturels et artificiels répartis dans les trois bassins de production, à savoir:

Le bassin oriental: berceau historique de la gomme arabique, il s'étend sur la moitié sud de la région de Diffa (arrondissements de Mainé-Soroa et Diffa) et le sud-est de la région de Zinder (arrondissement de Gouré). Sa superficie de production est estimée à 200 000 hectares de peuplements naturels, soit 15 millions d'arbres dont près de la moitié (98 000 hectares) est constituée de forêts classées (domaines de l'état).

Le bassin central: il couvre le nord de la région de Maradi (Mayahi, Tessaoua, Dakoro), le centre et le sud-est de la région de Tahoua (Tchintabaraden, Abalak, Tahoua, Keita, Bouza et Madaoua). Il est constitué de peuplements naturels d'*Acacia senegal* estimés à plus de 50 000 hectares, soit environ 3 750 000 arbres et d'importantes plantations artificielles évaluées à 7 millions d'individus des espèces *Acacia senegal* et *Acacia seyal*.

Le bassin occidental: il couvre la région de Tillabéry où les forêts naturelles, estimées à environ 40 000 hectares (soit environ 3 millions d'arbres constitués d'un mélange d'espèces *Acacia senegal* et *Acacia seyal*) sont essentiellement localisées dans le Liptako Gourma (sud-ouest et nord-ouest de l'arrondissement Téra et nord-ouest de l'arrondissement de Say). Ce bassin renferme aussi d'importantes plantations artificielles, estimées à près de 500 000 pieds d'*Acacia senegal*.

L'augmentation de la fourchette de production et d'exportation de la gomme arabique que le Niger s'est fixé à 10 000 tonnes dans les dix prochaines années passe nécessairement par le renforcement du potentiel de production à travers l'exécution combinée des actions de réhabilitation des gommères naturelles dégradées et le reboisement des autres terres vacantes propices au développement du gommier.

A cet effet, cette augmentation de la production de gomme nécessite l'implication effective du secteur privé et la mobilisation des populations rurales à travers notamment:

- la production des plants par des pépiniéristes privés;
- l'appui en vivres dans les zones déficitaires en vue de l'exécution des travaux de reboisement des terres dégradées (confection d'ouvrages de piégeage d'eau de ruissellement et plantation), d'entretien et de gardiennage des plantations;
- la mise sous contrat de cultures des gommères dégradées en vue de l'enrichissement de certaines gommères classées ou protégées. Ces contrats seront passés entre l'administration forestière et les populations riveraines des domaines classés et

comporteront entre autres clauses l'obligation de planter, d'entretenir et de protéger des gommiers. Ce créneau, s'il est bien exploité, permettra non seulement de réduire les conflits fonciers, mais aussi de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire grandissante dans les zones rurales;

- le renforcement de l'émergence des propriétaires privés des gommierais en privilégiant notamment les plantations sur les terres individuelles et l'octroi des concessions rurales;
- l'intensification des plantations sur les limites et à l'intérieur des champs à travers des systèmes agroforestiers;
- les plantations le long des couloirs de passage des animaux.

2. Objectif global

L'objectif global du présent projet de renforcement du potentiel de production de la gomme arabique est fondamentalement double: i) la lutte contre la désertification; et ii) la lutte contre la pauvreté grandissante des zones rurales.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- augmenter les superficies des gommierais du Niger de 200 000 hectares dans les dix prochaines années;
- augmenter le potentiel de séquestration des gaz à effet de serre;
- accroître la production et l'exportation de la gomme arabique à environ 10 000 tonnes par an dans les dix prochaines années.

4. Résultats attendus

- La récolte et la diffusion de trois tonnes de semences de gommier de qualité par an;
- la production et la plantation de 100 millions de plants forestiers, dont 80 millions de plants de gommiers dans les dix prochaines années;
- la création de deux cent mille (200.000) hectares de gommierais artificielles;
- la formation et l'équipement de 10 000 producteurs de gomme arabique, dont 40% de femmes.

5. Activités

- La récolte et la diffusion des semences de bonne qualité;
- la production de plants et les plantations;
- la réhabilitation de 20 000 hectares de gommierais naturelles dégradées par an dans les dix prochaines années;
- l'organisation, la formation et l'équipement de 1 000 producteurs de gomme arabique par an dans les dix prochaines années;
- l'aménagement de 20 000 hectares de gommierais par an à travers la conduite des actions d'ouverture de pare - feu, de saignée, etc.;
- la sensibilisation des producteurs de gomme et les autres acteurs impliqués dans la filière gomme arabique à travers des réunions villageoises, les radios rurales, etc.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet de renforcement du potentiel de production de la gomme arabique comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°5

Titre: Projet d'appui au renforcement des capacités des services techniques chargés de l'encadrement des producteurs de gomme arabique

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: tous les services chargés de formation et d'encadrement des producteurs de la gomme arabique

1. Contexte et justification

Le Niger dispose d'un potentiel en ressources gommères estimé à environ 300 000 hectares de peuplements naturels et artificiels. Malheureusement, ces peuplements sont insuffisamment exploités et valorisés par défaut d'encadrement des producteurs à la base.

Le manque de moyens des services d'encadrement, tant du point de vue matériel, technique, logistique et financier, ne permet pas à ces services d'assurer pleinement leurs obligations. Aussi, le manque crucial des infrastructures socio-économiques dans les zones de production de la gomme arabique et l'absence de facilités d'écoulement des produits limitent sérieusement le développement de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

Par ailleurs, les ressources humaines, matérielles et logistiques des services d'encadrement sont actuellement dans un état de délabrement avancé qui ne leur permet pas de mener à bien leur mission et de répondre promptement à toutes les attentes et les sollicitations des producteurs. La formation générale reçue des agents chargés de l'encadrement ne permet pas non plus de bien répondre aux exigences de nombreux domaines de spécialisation indispensable à la mise en œuvre de la présente stratégie, d'où la nécessité de la formation de ces agents.

Aussi, la quantité de la gomme officiellement exportée est estimée entre 1 000 et 2 000 tonnes par an sur une quantité potentiellement mobilisable évaluée entre 9 000 et 12 000 tonnes par an. Une intensification de la production par l'introduction des techniques modernes de saignée, de récolte et de conditionnement de la gomme arabique permettrait d'augmenter sensiblement la production et l'exportation actuelles.

2. Objectif global

Améliorer et renforcer les capacités des services d'encadrement des producteurs du secteur agricole en général, et du secteur gommier en particulier en vue de créer les conditions d'amélioration de la production de la gomme, et pour augmenter ainsi la contribution des produits forestiers non ligneux au développement économique et social du Niger, par l'augmentation, l'exportation de la gomme de qualité et l'amélioration de la balance des paiements du Niger.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- former et équiper les services chargés de l'encadrement des producteurs;
- améliorer le système d'intervention et de l'encadrement des producteurs par le renforcement de la logistique des services d'encadrement.

4. Résultats attendus

- Les capacités logistiques d'intervention des services techniques sont améliorées;
- plusieurs cadres formés dans divers domaines de spécialisation (écologie, génétique, chimie, biologie);
- un système d'information et de suivi de la filière gomme arabique est mis en place et est fonctionnel;
- les producteurs sont techniquement formés et équipés, et leur système de production amélioré.

5. Activités

- Former des cadres forestiers dans les domaines permettant une parfaite maîtrise des aspects relatifs aux gommiers et à la gomme arabique (amélioration génétique, biochimie des gommes, la physique des gommes, etc.);
- acquisition et dotation des services en logistique adéquate (véhicule et moto) en vue d'un encadrement rapproché des producteurs;
- former et équiper les producteurs en vue de promouvoir les activités productrices de gomme arabique;
- créer et équiper un centre de suivi et d'information sur les gomméraires, la production et la commercialisation de la gomme arabique.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des services techniques chargés de l'encadrement des producteurs de la gomme arabique comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°6

Titre: Projet de renforcement des capacités du secteur privé en vue de la redynamisation de la filière gomme arabique

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: Dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: Collectif des producteurs et des commerçants de la gomme arabique.

1. Contexte et justification

La part du secteur forestier dans la contribution de l'économie nigérienne est généralement estimée à 4 %, chiffre nettement en deçà de la réalité, car il ne reflète pas l'importance économique, sociale et environnementale de ce secteur, dans la mesure où il ne prend pas en compte l'utilisation des forêts pour l'agriculture, le pâturage, la consommation rurale de bois de chauffe et de service et les produits de cueillette (contribution à l'économie des ménages ruraux et à la sécurité alimentaire).

Les produits forestiers ligneux (bois de chauffe, de construction et de service) et les produits forestiers non ligneux (feuilles, fruits, amandes, racines, écorce, fleurs, gomme et résines), malgré l'absence de données statistiques, représentent une part importante dans l'alimentation humaine et animale, particulièrement en milieu rural, et constituent une source non négligeable de revenu des populations rurales. Le revenu tiré de la commercialisation des produits forestiers non ligneux tels que la gomme arabique est estimé à près du tiers du revenu extra agricole des ménages ruraux. C'est assurément là une opportunité à saisir pour développer des actions de promotion, au niveau local, d'une gestion durable des ressources naturelles.

Les premières tentatives d'organisation de la filière gomme arabique au Niger remontent aux années 1960 avec l'avènement de la COPRO-NIGER, une société d'Etat qui avait le monopole de la commercialisation et de l'exportation de la gomme arabique.

Avec le démantèlement de cette société d'Etat, suite à la crise économique qui secoue encore le Niger, aucune autre structure n'a été mise en place pour poursuivre cette activité de collecte et de commercialisation de la gomme arabique. La filière gomme arabique est complètement laissée à l'initiative des petits collecteurs qui approvisionnent les marchés locaux.

Il a fallu attendre la remontée des cours de la gomme au niveau international pendant les dix dernières années et une demande extérieure solvable pour voir l'émergence d'un secteur privé orienté vers la collecte, le tri et l'exportation de la gomme arabique. Cette filière reste encore embryonnaire et ne concerne que deux ou trois « collecteurs qui opèrent sur une partie du pays ».

Aussi, la double fonction de protection et de production (fourrage et gomme) des principales espèces gommifères incite de plus en plus de privés à investir dans la filière notamment au plan du développement de la ressource à travers la réalisation des plantations, mais aussi dans la commercialisation par la mise en place d'un réseau de

collecte, de manutention et d'exportation de la gomme.

La gomme arabique connaît aujourd'hui un regain d'intérêt notamment en raison de la remontée de son prix au plan mondial. Au Niger, l'importante filière qui se développe actuellement autour de la gomme arabique réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre de plusieurs millions de FCFA. Cependant, le caractère très informel de cette activité ne permet pas de percevoir cet impact de façon concrète, d'où la nécessité d'engager des actions pour sa réorganisation et sa redynamisation.

Une telle action s'inscrit dans l'objectif global de relance du secteur privé en vue de contribuer au développement économique et social de la nation et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations par le développement durable de la filière gomme et une gestion rationnelle des ressources gommères.

2. Objectif global

L'objectif global du présent projet est d'appuyer et de promouvoir le développement du secteur privé nigérien par le financement des activités de collecte et de commercialisation de la gomme arabique en vue d'accroître le volume de la production et d'exportation d'une gomme arabique de qualité.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- la création et le financement des comptoirs d'achat de la gomme arabique;
- la création et le financement des centres de tri et d'emballage de la gomme arabique;
- la facilitation de l'accès aux crédits à faible intérêt et l'ouverture des lignes de crédits aux producteurs et commerçants de la gomme en vue du financement des campagnes de production de la gomme, la réalisation des investissements socio-économiques dans les zones de production de la gomme;
- l'octroi des concessions rurales aux communautés locales ou des privés désireux de développer les activités de production de la gomme et la régénération des gommères.

4. Résultats attendus

- Les comptoirs d'achat de gomme arabique sont créés, financés et fonctionnent normalement;
- les centres de tri et d'emballage de gomme sont créés;
- des lignes de crédits de financement de la campagne de saignée et de la commercialisation de la gomme arabique sont ouvertes et des crédits octroyés aux acteurs;
- plusieurs concessions octroyées et des emplois créés;
- des infrastructures socio-économiques créées et les conditions de vie des populations améliorées.

5. Activités

- Mettre en place des comptoirs d'achat de gomme;
- mettre en place des centres de tri et d'emballage de la gomme arabique;
- former les producteurs en alphabétisation fonctionnelle, la tenue des comptes et la vie associative;
- former les producteurs en techniques rationnelles d'exploitation des gomméraires et de production de la gomme;
- promouvoir la gestion simplifiée et à faible coût de l'ensemble des formations nigériennes de gommiers;
- organiser les populations des zones de production de la gomme en comités villageois de gestion;
- mettre en place des contrats de gestion forestière pour certains types de gomméraires.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'appui à l'organisation de la filière gomme arabique par le renforcement des capacités du secteur privé comprend deux phases:

- une phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- une phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION

STRATEGIE NATIONALE DE RELANCE DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DE LA GOMME ARABIQUE AU NIGER

Décret 2003-196-PRN-MHE-LCD du 24 juillet 2003
portant adoption du document de Stratégie Nationale de Relance
de la Production et de la Commercialisation de la Gomme Arabique au Niger

Avec l'appui de la FAO, Programme de Coopération Technique,
Projet "Appui à la Relance de la Production et de la Commercialisation de la Gomme Arabique au Niger"
(TCP/NER/0066)

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2003

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| SOMMAIRE | iii |
| PREFACE | v |
| DEMARCHE METHODOLOGIQUE | vii |
| SIGLES ET ABREVIATIONS | ix |
| I. INTRODUCTION | 1 |
| II. LE SECTEUR GOMME ARABIQUE AU NIGER: HISTORIQUE ET CONTEXTE ACTUEL | 3 |
| 2.1 Historique de la filière gomme arabique | 3 |
| 2.2 Objectifs du Programme de Coopération Technique | 4 |
| 2.3 Contexte actuel de la filière gomme arabique | 4 |
| 2.3.1 Potentiel en ressources gommères du Niger | 4 |
| 2.3.2 Techniques et technologies de production de la gomme arabique | 5 |
| 2.3.3 Contexte socio-économique de la filière gomme au Niger | 5 |
| 2.3.4 Cadre institutionnel de collecte des données sur la gomme | 6 |
| 2.3.5 Cadre législatif et réglementaire régissant le gommier et la gomme au Niger | 6 |
| III. LA STRATEGIE DE RELANCE: FONDEMENTS, PRINCIPES ET OBJECTIFS | 9 |
| 3.1 Fondements de la stratégie | 9 |
| 3.2 Principes de la stratégie | 9 |
| 3.3 Objectifs de la stratégie | 9 |
| IV. PRINCIPAUX AXES DE LA STRATEGIE | 11 |
| 4.1 Axe stratégique 1: La création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité | 11 |
| 4.1.1 Vision 2012 | 11 |
| 4.1.2 Activités principales | 12 |
| 4.2 Axe stratégique 2: Le développement et la gestion durable des ressources gommères | 16 |
| 4.2.1 Vision 2012 | 16 |
| 4.2.2 Activités principales | 16 |
| 4.3 Axe stratégique 3: Le renforcement des capacités des acteurs | 20 |
| 4.3.1 Vision 2012 | 20 |
| 4.3.2 Activités principales | 21 |
| V. REALISATION DE LA STRATEGIE | 23 |
| 5.1 Plan d'action | 23 |
| 5.1.1 Objectif fondamental | 23 |
| 5.1.2 Objectifs spécifiques | 23 |
| 5.1.3 Conditions de succès | 23 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.2 Instruments de la mise en œuvre de la stratégie | 24 |
| 5.2.1 Cellule gomme | 24 |
| 5.2.2 Programmes gomme | 24 |
| VI. CONCLUSION GENERALE | 27 |
| VII. BIBLIOGRAPHIE | 29 |
| VIII. ANNEXES | 31 |
| 8.1 Plan d'action | 31 |
| 8.2 Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie | 34 |
| 8.3 Fiches de projets d'investissement | 35 |

PREFACE

Voilà bientôt trois ans que le Gouvernement de la 5ème République a engagé un important programme de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique, en mettant un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

En prenant cette initiative fort louable, les autorités nigériennes ont réaffirmé l'importance des produits forestiers non ligneux dans l'économie nationale. D'ailleurs, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E.M. Mamadou Tandja a, dans son message à la nation du 2 août 2001, appelé les "Nigériens à planter les arbres économiquement rentables et à les entretenir". Il s'agit-là d'une volonté politique clairement affichée par les autorités elles-mêmes de redonner au Niger la place qu'il occupait sur l'échiquier africain en matière de production et de commercialisation de la gomme arabique il y a seulement une trentaine d'années.

En effet, le revenu tiré de la commercialisation des produits forestiers non ligneux tels que la gomme arabique est estimé à près du tiers du revenu extra-agricole des ménages ruraux. C'est assurément là une opportunité à saisir pour développer des actions de promotion, au niveau local, d'une gestion durable des ressources forestières en général et des gommeraies en particulier.

Afin de permettre une participation plus accrue des ressources forestières dans le Produit Intérieur Brut (PIB) du pays, le Niger a engagé depuis bientôt deux ans grâce à l'appui de la FAO, en partenariat avec la société civile, les populations locales et le secteur privé, un processus de consultation et de concertation en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

La stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique que nous voulons mettre en place cadre parfaitement avec les objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adoptée par le gouvernement et la Stratégie de Développement Rural (SDR) en instance d'adoption, et entre dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN), un des six programmes du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD).

D'importants efforts sont actuellement déployés par le Gouvernement de la 5ème République, comme en témoigne l'appui financier apporté au titre du budget national pour la mise en oeuvre de cette stratégie

Aussi, en complément à ces efforts internes, le gouvernement du Niger s'est-il engagé à ne ménager aucun effort dans la mobilisation des investissements extérieurs pour le financement des programmes prioritaires identifiés conséquemment.

Que tous les partenaires au développement du Niger, ayant participé à l'élaboration de cette stratégie, en l'occurrence la FAO, trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance. Je fonde l'espoir qu'ils poursuivront avec nous les efforts déjà entamés en partenariat avec la société civile, le secteur privé et les Organisations Communautaires de Base pour la relance de la filière gomme arabique au Niger.



CHAIBOU MAHAMAN
SECRETAIRE D'ETAT

Après du Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement
et de la Lutte Contre la Désertification
Chargé de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de la stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique résulte d'un ensemble d'études de consultants nationaux de diverses disciplines, appuyés par des experts internationaux et ceux des services techniques de la FAO sous-tendu par un processus de collecte et de traitement des données, de formation des acteurs et partenaires, d'élaboration des directives et de validation des résultats capitalisés. Trois phases correspondent aux principales étapes du processus d'élaboration de cette stratégie:

Une première phase de diagnostic, au cours de laquelle les activités suivantes ont été menées:

- l'analyse des contraintes et des potentialités de la gomme arabique face au marché mondial;
- l'analyse de la filière gomme arabique et son contexte socio-économique;
- l'analyse des contraintes et des potentialités liées à la production (récolte et traitement de la gomme arabique);
- l'analyse du cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources gommères, de la production et de la commercialisation de la gomme;

Une deuxième phase a consisté à:

- l'élaboration des directives et propositions thématiques dans les domaines écologiques, techniques, socio-économiques, juridiques et institutionnels;
- les tests des directives sur des sites pilotes en vue de l'amélioration de la gestion, la collecte et le traitement, ainsi que la commercialisation de la gomme arabique;
- la formation des acteurs et partenaires de la filière gomme arabique;
- la proposition d'une législation et d'axes de collaboration entre les différentes parties concernées par la filière.

Une troisième phase du projet a été consacrée à:

- la formulation et la validation d'une stratégie nationale;
- l'élaboration d'un plan d'action et des propositions des dossiers des projets d'investissement pour la relance de la filière gomme arabique.

Au cours de l'ensemble de ces étapes, un cadre de partenariat entre tous les acteurs impliqués dans la filière gomme arabique est mis en place afin de chercher à asseoir une viabilité écologique d'une gestion durable des formations de gommiers, d'analyser les enjeux socio-économiques de la redynamisation de la filière commerciale de la gomme et de garantir une sécurité fiscale et juridique pour cette activité.

Le Gouvernement du Niger fonde l'espoir que la mise en oeuvre de cette stratégie trouvera l'adhésion de tous les partenaires pour une relance satisfaisante de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ASI | Achat Service International |
| CEE | Communauté Economique Européenne |
| DSRP | Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FCFA | Fracs de la Communauté Française d'Afrique |
| NGARA | Réseau africain pour les gommages et les résines naturelles en Afrique (Network of Natural Gums and Resins in Africa) |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PAN/LCD/GRN | Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles |
| PASP | Projet Agro-Sylvopastoral |
| PBVT | Projet Basse Vallée de la Tarka |
| PCT | Programme de coopération technique |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIK | Projet Intégré Keita |
| PNEDD | Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPEAP | Projet Promotion des Exportations Agro-sylvo-pastorales |
| SARTOP | Saignée, Récolte et Traitement Optimisés |
| SDR | Stratégie de Développement Rural |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| SIM | Système d'Information sur le Marché |
| SONARA | Société Nigérienne de Commercialisation et d'Exportation des Arachides |
| SRP | Stratégie de la Réduction de la Pauvreté |

I. INTRODUCTION

Pays Sahélien totalement enclavé, le Niger s'étend sur 1 267 000 km². Sa frontière la plus proche du littoral est à plus de 600 km du Golfe de Guinée. Les trois quarts de cette superficie sont situés dans la zone septentrionale, en désert chaud du Sahara.

La population, estimée en l'an 2000 à environ 10 millions d'habitants, croît au taux moyen de 3,3% par an. Majoritairement jeune (plus de 50%) et rurale (à 85%), la population se concentre essentiellement dans la frange méridionale du pays (1/4 du territoire national) où vivent 75% de la population.

L'économie nationale, fortement tributaire des activités rurales, est mise à rude épreuve par la sécheresse et la désertification. La dégradation des ressources naturelles, bases essentielles de production, est à l'origine de la contre-performance du secteur rural, se traduisant notamment par une baisse de la productivité agricole (agriculture, élevage, foresterie, pêche...), une insécurité alimentaire quasi-permanente et une détérioration des conditions de vie des populations rurales.

Selon le profil de pauvreté élaboré en 1994 par le PNUD, 63% des Nigériens sont pauvres et 34% sont extrêmement pauvres. Cette pauvreté qui touche principalement les ruraux (parmi lesquels les femmes et les enfants sont particulièrement les plus affectés) est accentuée par la détérioration des termes de l'échange et la faible compétitivité de l'économie nationale.

Malgré cette situation économique globalement hostile aggravée par la continentalité du pays, les conditions climatiques aléatoires, le poids démographique, il existe dans la bande sahélo-soudanienne du pays des conditions écologiques particulières, favorables et localisées permettant le développement de ressources forestières qui méritent d'être valorisées pour la fourniture de divers produits et sous-produits forestiers ligneux (bois-énergie) et non ligneux (divers fruits, gomme arabique).

Le revenu tiré de la commercialisation des produits forestiers non ligneux comme les fruits et la gomme arabique est estimé à près du tiers des revenus extra-agricoles des ménages ruraux. C'est assurément là une opportunité à saisir pour développer des actions de promotion d'une gestion participative durable des gommierais du Niger et d'une production soutenue de la gomme arabique.

Les formations forestières de gommiers du Niger dont le potentiel est estimé à environ 300 000 ha (peuplements purs et mélangés) n'ont fait l'objet que de très faibles actions en matière d'aménagement et de valorisation. Ainsi, le Niger autrefois exportateur de la gomme arabique avec le Soudan, le Sénégal, la Mauritanie et le Tchad, a vu progressivement sa production officiellement enregistrée chuter aujourd'hui à quelques centaines de tonnes en raison de la désorganisation de la filière due au démantèlement de la Copro-Niger, un mauvais suivi statistique des données sur la production et sur l'exportation et dans une large mesure à cause des conditions climatiques hostiles des années 1973/74 et 1983/84.

Actuellement, l'offre nationale potentielle en gomme arabique serait dans la fourchette de 9 390 et 14 085 tonnes par an de la gomme dure et 900 tonnes de gomme friable. La production actuelle ne représente qu'une part infime des volumes mobilisables: En 2000, seulement 115 tonnes ont été exportées selon les chiffres officiels en France, au Nigeria et en Côte d'Ivoire. L'exportation non-enregistrée par le secteur informel via le Nigeria est estimée à environ 1 000 tonnes.

Sur tout un autre plan, la remontée des cours de la gomme arabique au niveau international durant les dix dernières années et une demande extérieure solvable a suscité l'émergence d'un secteur privé orienté vers la collecte et l'exportation de la gomme arabique. Cette filière qui se développe de plus en plus au Niger réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre de plusieurs millions de FCFA. Ainsi, malgré l'absence d'une filière bien organisée, force est de constater que de plus en plus de propriétaires terriens, en particulier les fonctionnaires et les commerçants, investissent dans cette filière à travers les plantations de gommiers. Aussi, dans les opérations de restauration des terres en milieu rural, le choix des espèces à utiliser porte dans la majeure partie des cas sur l'*Acacia senegal* avec des objectifs de protection et de production de la gomme.

Cependant, le caractère actuel très informel de la filière gomme ne permet pas de percevoir de façon concrète cet impact, d'où la nécessité d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour sa réorganisation et sa redynamisation.

Le présent document, objet de ladite stratégie, s'articule autour des points suivants:

- bref historique de la filière gomme arabique au Niger;
- bilan diagnostique de la situation actuelle du secteur gommier au Niger;
- présentation des axes prioritaires de la stratégie, son fondement, et les conditions critiques de sa mise en œuvre;
- esquisse du plan d'action national de relance de la filière: ses objectifs, ses conditions de succès et son contenu;
- suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie;
- dossiers de projets d'investissement.

II. LE SECTEUR GOMME ARABIQUE AU NIGER: HISTORIQUE ET CONTEXTE ACTUEL

2.1 Historique de la filière gomme arabique

Le secteur gomme arabique au Niger a connu plusieurs phases de son développement. Malgré le caractère diffus de ces différentes phases, l'on pourrait distinguer:

1. La période 1960-1980 au cours de laquelle la gomme arabique a considérablement contribué à l'économie nigérienne (deuxième produit d'exportation après l'arachide). Le Niger a été, pendant cette période, un des grands exportateurs de la gomme arabique avec le Soudan, le Sénégal, la Mauritanie et le Tchad. En 1979 par exemple, le Niger a exporté 2 610 tonnes (selon la Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux du Ministère du Plan);
2. La période 1980-1997 pendant laquelle l'exportation, et par conséquent, l'importance de la gomme arabique pour l'économie nigérienne, a considérablement chuté. En 1995, seulement 200 tonnes ont été officiellement exportées (selon la Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux du Ministère du Plan), l'essentiel de la gomme étant traité par le secteur informel via le Nigeria, à cause de l'absence d'un circuit organisé de commercialisation de la gomme au Niger.

Ces constats peu réjouissants ont pour cause un certain nombre de facteurs dont les plus importants sont

- **un mauvais état des ressources:** l'état des gommiers s'est détérioré à cause des influences négatives naturelles et anthropiques. La sécheresse de 1973/74 a sévèrement décimé les peuplements naturels. En même temps, on peut observer le vieillissement des arbres, avec une mortalité en augmentation. La régénération naturelle est restée insuffisante pour compenser la perte des arbres. Les activités humaines, surtout les feux de brousse et le surpâturage, ont également contribué au mauvais état des gommiers;
- **une application inappropriée des technologies d'exploitation:** on constate l'absence et/ou la non maîtrise des techniques de collecte, d'entreposage (saignée, récolte, séchage, conditionnement et stockage) et de gradation (qualité) des gommages, conformément aux besoins du marché international;

- **une désorganisation de la filière commerciale:** après le démantèlement de la Copro-Niger en 1980, aucune structure étatique n'a été mise en place pour poursuivre cette activité. La filière gomme arabique est depuis lors animée par le secteur informel privé, en particulier les petits collecteurs locaux. L'approvisionnement des marchés locaux est confronté à des problèmes considérables sur le plan organisationnel et de la maîtrise de l'information sur le marché;
- **les capacités institutionnelles insuffisantes:** la relance de la filière gomme exige l'amélioration des capacités nationales en terme des connaissances de la ressource et de la mise en place d'un système d'information sur les marchés nationaux et internationaux et de mobilisation des ressources humaines adéquates, y compris dans le domaine de la recherche;
- **localisation des ressources en gommiers** pour l'essentiel dans les zones marginales du pays où sévissent plus souvent un déficit alimentaire chronique et un phénomène récurrent de pauvreté et de désertification. Ces zones connaissent malheureusement le plus fort taux d'exode rural de longue durée des hommes, ce qui aggrave la situation de la frange vulnérable que sont les femmes et les enfants.

En somme le principal problème de la gomme arabique au Niger est celui de la gestion inappropriée de la ressource, de l'exploitation et l'utilisation non rationnelles de la gomme.

Cependant la remontée des cours de la gomme arabique au niveau international durant les dix dernières années et une demande extérieure solvable a suscité l'émergence d'un secteur privé orienté vers la collecte et l'exportation de la gomme arabique. Cette filière qui se développe de plus en plus au Niger réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre de plusieurs millions de FCFA. Ainsi, malgré l'absence d'une filière bien organisée, force est de constater que de plus en plus des propriétaires terriens, en particulier les fonctionnaires et les commerçants, investissent dans des plantations de gommiers. Aussi, dans les opérations de restauration des terres en milieu rural, le choix des espèces à utiliser porte dans la majeure partie des cas sur l'*Acacia senegal* avec des objectifs de protection et de production de la gomme.

Cependant, le caractère très informel de cette activité ne permet pas de percevoir cet impact de façon concrète, d'où la nécessité d'engager des actions pour sa réorganisation et sa redynamisation. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Niger a demandé l'assistance de la FAO pour formuler une stratégie nationale visant l'accroissement de la production de la gomme et une re-dynamisation de la filière. Un Programme de Coopération Technique, intitulé TCP/NER/0066 a été signé à cet effet le 15 septembre 2000.

2.2 Objectifs du Programme de Coopération Technique

L'objectif global de l'assistance technique est d'aider le gouvernement, sur la base d'un bilan du potentiel actuel en gommier, à élaborer une stratégie nationale pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

Plus spécifiquement, le projet vise les objectifs suivants:

1. un inventaire national des ressources gommiers;
2. une analyse de la filière gomme arabique et son contexte socio-économique au niveau local, national et international;
3. l'évaluation des potentialités et des contraintes liées à la récolte et le traitement de la gomme arabique;
4. une analyse du cadre juridique de la gestion et de l'exploitation de la gomme au Niger;
5. une analyse des potentialités et des contraintes de la production et de la commercialisation de la gomme arabique;
6. une évaluation de la méthode actuelle de collecte des données sur la gomme arabique et proposition d'une méthodologie fiable de collecte des données ainsi que l'identification des organisations concernées.

Les résultats de ces études ont été présentés et discutés lors d'un premier atelier national qui s'est tenu du 2 au 5 juillet 2001 à Diffa. Cet atelier a regroupé plus d'une soixantaine de participants représentant les différents acteurs de la filière gomme arabique en l'occurrence:

- les opérateurs économiques;
- les producteurs ruraux;
- les institutions de recherche;

- les services techniques classiques de l'Etat;
- les structures de projets de développement;
- la société civile.

Des observations conséquentes ont été formulées sur les documents présentés, des propositions d'amélioration ont été faites sur les différents thèmes présentés et un programme de collecte d'informations complémentaires a été élaboré.

Ainsi, après deux années d'étude sur les différents aspects du secteur gommier au Niger, les potentialités et les contraintes de la filière gomme arabique ont été bien cernées et des propositions des actions pour sa relance ont été proposées.

2.3 Contexte actuel de la filière gomme arabique

Suite aux travaux menés par les consultants nationaux et internationaux en matière de gomme et de la filière gomme arabique dans le cadre de ce projet, la situation complète de la filière a été actualisée. Les atouts et les contraintes ont été identifiés et des pistes de solutions dégagées.

2.3.1 Potentiel en ressources gommiers du Niger

Le potentiel gommier du Niger est évalué à 300 000 hectares de gommiers constitués principalement des peuplements naturels. En effet, les peuplements naturels purs couvrent 158 026 hectares, tandis que les plantations artificielles se répartissent sur 4 797 hectares. Le reste est occupé par les formations agro-forestières éparses et mélangées. Les principales espèces gommiers identifiées sont: *Acacia senegal*, *Acacia laeta*, *Acacia seyal*, *Combretum nigricans* et *Commiphora africana*. La densité moyenne de l'A. senegal varie d'environ 30 pieds/ha (bassin occidental) à plus de 200 pieds/ha (bassin oriental).

Ce potentiel gommier se présente dans les trois bassins de production comme suit:

Bassin oriental: berceau historique de la gomme arabique, il s'étend sur la moitié Sud de la région de Diffa (arrondissements de Mainé-Soroa et Diffa) et le Sud-Est de la région de Zinder (arrondissement de Gouré). Son potentiel de production est estimé à 200 000 hectares de peuplements naturels, soit 15 millions de pieds dont près de la moitié (98 000 hectares) est constitué de forêts domaniales de l'Etat.

Bassin central: il couvre le Nord de la région de Maradi (Mayahi, Tessaoua, Dakoro), le centre et le Sud-Est de la région de Tahoua (Tchintabaraden, Abalak, Tahoua, Keita, Bouza et Madaoua). Il est constitué de peuplements naturels d'*Acacia senegal* estimés à plus de 50 000 hectares, soit environ 3 750 000 pieds et d'importantes plantations artificielles évaluées à 7 millions de pieds d'*Acacia senegal* et d'*Acacia seyal*.

Bassin occidental: il couvre la région de Tillabéry où les forêts naturelles, estimées à environ 40 000 hectares, soit environ 3 000 000 de pieds sont constituées d'un mélange d'*Acacia senegal* et d'*Acacia seyal* et sont essentiellement localisées dans le Liptako Gourma (Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'arrondissement Téra et Nord-Ouest de l'arrondissement de Say). Ce bassin renferme également d'importantes plantations artificielles constituées de près de 500 000 pieds d'*Acacia senegal*.

Cependant, l'accélération du processus de la désertification et des sécheresses constatée ces dernières années menace gravement l'équilibre de ces peuplements de gommiers. On assiste à:

- une réduction globale du couvert végétal par la réduction de la régénération naturelle causée par des pressions humaines et animales;
- une prolifération des autres espèces envahissantes moins intéressantes dans la plupart des gommieraies;
- un tassement des sols dans les peuplements avec une influence directe sur le ruissellement et la réduction de l'infiltration.

Pour faire face à ces problèmes, un certain nombre de propositions d'amélioration des connaissances sur les gommieraies, des pratiques de gestion des peuplements et de suivi de la dynamique des gommieraies et des gommiers ont été formulées.

2.3.2 Techniques et technologies de production de la gomme arabique

La production et la commercialisation de la gomme arabique est une vieille tradition de certaines régions du Niger. Cette activité a de tout temps été pratiquée par les populations du Niger en général, et les populations du Manga dans le bassin oriental du Niger en particulier. L'évaluation des connaissances sur ces pratiques a montré qu'il existe des pratiques traditionnelles locales, mais très fragmentaires qui ont

de tout temps permis la production et la commercialisation de la gomme. Cependant le caractère rudimentaire de ces techniques et de ces technologies est loin d'assurer une production importante de la gomme, ou d'augmenter la plus value à la gomme produite et de susciter une demande extérieure conséquente.

En effet, l'inventaire des connaissances locales traditionnelles de techniques production de la gomme arabique a fait ressortir un certain nombre de contraintes majeures qui doivent être levées pour atteindre les objectifs d'une production soutenue d'une gomme de qualité. Il s'agit notamment:

- des pratiques actuelles de récolte de la gomme qui ne garantissent pas la maturation complète du produit, processus indispensable pour atteindre les spécifications de la demande de gomme pour l'essentiel industrielle;
- des pratiques de la récolte mélangée des gommes au niveau de certains bassins de production, ce qui représente un facteur de dépréciation de la qualité et de perte de la valeur marchande de la gomme au niveau international;
- de l'absence d'un séchage systématique des gommes récoltées, ce qui réduit le gain attendu qui est plus fonction de la qualité de la gomme que de son poids;
- de la méconnaissance de la pratique de la saignée et de la récolte de la gomme avec les outils appropriés qui ne sont pas de nature à optimiser la quantité et la qualité de la production de gomme.

Des atouts majeurs qui méritent d'être capitalisés ont également été identifiés. Il s'agit entre autres de:

- des organisations de base fonctionnelles acquises aux systèmes de gestion des gommieraies et de la pratique de la saignée;
- l'existence d'une expérience d'aménagement locale et une gestion communautaire des gommieraies dans le bassin oriental pouvant servir d'école dans les autres bassins de production de la gomme arabique.

2.3.3 Contexte socio-économique de la filière gomme au Niger

Le bilan diagnostique de la filière gomme arabique effectué en 2001 et 2002 au niveau de tous les segments de la filière a fait ressortir non seulement un

certain nombre de contraintes, mais aussi des opportunités qui caractérisent actuellement la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

Parmi les contraintes, on peut retenir:

- les conflits liés à l'exploitation de la gomme et la gestion des gomméraires entre les agriculteurs et les éleveurs;
- la non maîtrise des techniques de production et de conservation de la gomme arabique;
- le taux élevé des taxes qui favorisent les fraudes avec les risques de confiscation de la marchandise par les autorités (douanes, police, immigration);
- une mauvaise organisation de la filière;
- l'absence des débouchés et des infrastructures de transport et de communication;
- la méconnaissance du marché extérieur (les ventes se limitent seulement au niveau des marchés frontaliers du Nigeria et du Burkina Faso);
- l'absence d'une structure de financement adaptée pour la campagne de commercialisation de la gomme arabique (17 à 18 % de taux d'intérêt pratiqués par les banques de la place).

Les opportunités offertes actuellement en matière de commerce de la gomme arabique se résument à:

- une demande en gomme arabique solvable et croissante non satisfaite à l'échelle mondiale;
- un début de structuration de la filière avec la mise en place du Cadre National de Concertation sur la gomme arabique, et par la suite la création des Associations des Professionnels de la gomme arabique suscitée par le Projet Promotion des Exportations Agro-pastorales (PPEAP) financé par la Banque Mondiale;
- un renforcement de la coopération sous-régionale avec la création d'un marché commun dans la sous-région, mais aussi avec l'amorce d'une initiative de la création d'un forum des pays sahéliens producteurs de la gomme arabique.

2.3.4 Cadre institutionnel de collecte des données sur la gomme

L'engouement observé autour de la filière gomme est manifeste au regard des multiples initiatives dans les domaines de la production et la commercialisation. En effet, le constat sur le terrain fait ressortir que les différents acteurs s'organisent autour des intérêts clairement identifiés ou affirmés sans ambages, et

chacun d'eux reconnaît véritablement qu'en dehors de la production de la gomme, les gommiers ont d'autres utilités dont économique (bois de feu et de service, l'alimentation du bétail), sociale (sève pour la pharmacopée traditionnelle) et écologique (protection de l'environnement, amélioration de la fertilité des sols).

Plusieurs structures nationales ou internationales assurant la collecte des données sur la gomme arabique et autres produits faisant l'objet d'exportation ont également été identifiées. Cependant, il existe bien souvent de nombreuses insuffisances et incohérences dans les données publiées selon les sources, aussi bien au niveau national (Direction des Douanes; Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux), qu'au niveau international.

2.3.5 Cadre législatif et réglementaire régissant le gommier et la gomme au Niger

Dans le cadre législatif et réglementaire, il a été relevé un certain nombre de constats relatifs aux dispositions régissant la gestion des gomméraires et l'exploitation de la gomme arabique. Ces principaux constats sont les suivants:

- il n'existe pratiquement pas de règle juridique s'appliquant exclusivement aux gommiers et à la gomme arabique, qui se trouvent de ce fait soumises au droit commun forestier;
- deux dispositions de la loi n° 74 -7 du 4 mars 1974 fixant le régime forestier désignent l'une, la gomme comme produit forestier accessoire (article 2), l'autre, le gommier comme espèce protégée (article 16). Ce même article 16 de la même loi interdit l'abattage, l'arrachage et la mutilation de quinze essences dites protégées (dont le gommier) sauf autorisation hors des limites des agglomérations, jardins potagers et vergers;
- la majorité des gomméraires sont des forêts protégées et sont donc soumises au mode de gestion des forêts protégées;
- plusieurs gomméraires artificielles ont été réalisées dans le cadre de la restauration des terres dégradées, notamment sur les dunes, les versants montagneux et les terrains soumis au risque des ravinements ou d'éboulements dangereux. Ces gomméraires sont considérées comme périmètres de restauration;
- la catégorie de gomméraires privées considérées

comme forêts de particuliers est appelée à se développer rapidement en raison de l'engouement pour la foresterie privée et de la prise de conscience de l'intérêt économique de l'exploitation des produits ligneux et non ligneux comme la gomme arabique;

- la gomme ne fait l'objet de nos jours d'aucune exploitation systématique à des fins commerciales, excepté le cas de certains grands bassins traditionnels de production. Il s'ensuit que l'exploitation se déroule librement dans une large mesure, en fonction des usages et des coutumes du terroir considéré;
- la gomme produite par les gommiers plantés dans un champ appartient au propriétaire du champ. Pour les gommieries naturelles, certaines populations sont favorables à une saignée collective, la récolte devant rester individuelle;

- certains auteurs assimilent directement la saignée à une mutilation, mais lorsqu'elle est exécutée selon la règle de l'art, elle ne porte pas atteinte aux fonctions vitales de l'arbre;
- de nombreuses gommieries du domaine forestier de l'Etat se trouvent, dans un état de dégradation avancée, en dépit de l'existence de mesures de protection. Cette situation traduit un faible degré d'effectivité normative mais aussi l'absence d'une incitation économique qui pourrait amener les populations à préserver les ressources.

Des pistes de solutions ont été formulées et consignées dans l'avant-projet de décret portant statut et gestion des gommieries et l'exploitation de la gomme et conformément à certaines dispositions de la loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi Cadre Relative à la Gestion de l'Environnement.

III. LA STRATEGIE DE RELANCE: FONDEMENTS, PRINCIPES ET OBJECTIFS

3.1 Fondements de la stratégie

La présente stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger se fonde sur:

- un engagement politique volontaire des pouvoirs publics et privés et de tous les acteurs et partenaires de la filière gomme arabique;
- une approche technique holistique de recherche d'une durabilité dans la gestion des gomméraires.

Elle entre dans le cadre de la mise en œuvre:

- de la Déclaration de la Politique Générale de Son Excellence le Premier Ministre, notamment en ce qui concerne la Lutte contre la pauvreté, le développement économique et social du pays et la relance du secteur privé;
- du plan d'action à court et moyen terme du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification;
- du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN).

3.2 Principes de la stratégie

La présente stratégie épouse les principes de base suivants:

- c'est une stratégie qui concilie la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté en milieux rural et urbain;
- c'est une stratégie qui agit aussi bien sur l'offre du Niger en gomme arabique que sur la demande de ce produit à l'échelon national, régional et international;
- c'est une stratégie qui s'appuie sur le secteur privé et se repose en grande partie sur une approche socio-économique de la gestion des gomméraires et sur une logique de marché;
- c'est une stratégie qui cherche en même temps à renforcer les capacités des services chargés d'encadrement des producteurs à la base (administrations forestières) et les capacités des

producteurs ruraux de façon à assurer une production durable de la gomme arabique;

- c'est une stratégie qui concilie les enjeux écologiques (objectifs de protection) aux enjeux économiques (objectifs de production), appuyée par la mise en cohérence des dispositions réglementaires et fiscales nécessaires pour sécuriser tous les acteurs de la filière gomme arabique;
- c'est une stratégie basée sur trois axes qui définissent les résultats attendus lors des prochains dix ans (« vision 2012 ») ainsi que les activités principales à réaliser afin d'atteindre ces résultats. La mise en œuvre de la stratégie contribuera à l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées en 2015;
- c'est enfin un document vivant qui pourrait faire l'objet d'une révision périodique et qui s'adapte parfaitement à l'évolution du secteur gomme et le degré de la mise en œuvre des stratégies du développement.

3.3 Objectifs de la stratégie

La présente stratégie vise trois objectifs principaux:

- objectif social: Contribuer à l'amélioration du niveau de vie des acteurs intervenant dans l'ensemble des maillons de la chaîne, par l'identification et la prise en compte de leurs problèmes et par l'instauration d'une dynamique sociale;
- objectif économique: Augmenter la contribution de cette filière à l'économie nationale (exportations; fiscalité), contribuer à la satisfaction de la population par une production soutenue de gomme de qualité et d'autres services fournis par les gommiers en tant qu'arbres à usages multiples;
- objectif écologique: Contribuer à la sauvegarde et au maintien de l'équilibre écologique dans les zones de production de la gomme arabique.

IV. PRINCIPAUX AXES DE LA STRATEGIE

Pour atteindre cet objectif global, trois axes stratégiques ont été retenus. Il s'agit de:

- la création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité;
- le développement et la gestion durable des ressources gommères;
- l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs de la filière.

La concrétisation de ces axes stratégiques sera réalisée à travers l'identification des résultats à atteindre dans les prochains dix ans (vision 2012) et la mise en oeuvre effective des actions prioritaires retenues et une implication pleine et responsable de tous les acteurs de la filière.

Pour parvenir à la réalisation de nouveaux équilibres socio-économiques et écologiques, les actions envisagées dans la mise en oeuvre de la présente stratégie doivent remplir, directement ou indirectement, les deux fonctions liées suivantes, à savoir:

- concourir à la satisfaction des besoins fondamentaux et le développement socio-économique des populations rurales des zones productrices de la gomme;
- agir sur les peuplements naturels et artificiels de gommiers, soit en minimisant ou en éliminant les facteurs anthropiques de leur dégradation, soit en adaptant l'action de l'homme aux contraintes écologiques, ou enfin en maximisant les facteurs d'amélioration de la productivité de gomme et de la mise en valeur des gommères.

La démarche ainsi proposée montre que toutes les interventions dans les gommères et le long de la filière commerciale de la gomme concourent à concilier les enjeux économiques aux préoccupations écologiques. Ainsi, pour avoir à la fois des effets en terme de profit pour l'homme et en terme de développement forestier, il y a une nécessité de rechercher une concomitance et une concordance dans les actions. C'est pourquoi, la réalisation des activités principales retenues dans les trois axes stratégiques doit s'appuyer sur les deux plates-formes incontournables suivantes:

- le développement et la réalisation des activités de la stratégie sur une base participative;
- le soutien indispensable de la mise en oeuvre de la stratégie par la réalisation d'un certain nombre de mesures d'accompagnement.

En effet, la mise en oeuvre de la présente stratégie impose une approche participative d'intervention tant au niveau des producteurs qu'au niveau des autres acteurs de la filière (collecteurs, commerçants, bailleurs de fonds, services étatiques et ONG) qui doivent apprendre à mettre en commun leur savoir et leur savoir-faire pour que tous les enjeux de l'approche participative favorisant la promotion de l'auto-développement des producteurs villageois d'une part, et la contribution de la filière au PIB d'autre part.

Toute stratégie nécessite une vision d'ensemble des problèmes directs et indirects qui peuvent influencer sa réussite. Ces problèmes touchent aussi bien les sphères économiques, politiques et techniques, d'où la nécessité de prendre en compte des mesures d'accompagnement dans sa mise en oeuvre. Dans ce cadre, une place de choix doit être réservée à la constitution d'un fond de relance de la filière qui soutiendrait l'élan actuel de l'ensemble des partenaires et les premiers efforts subséquents. A ce titre, l'Etat doit jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des partenaires au développement pour soutenir la stratégie par le financement des projets d'investissement déjà identifiés dans les trois grands axes de cette stratégie.

4.1 La création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité

Pour soutenir la création de l'emploi et l'augmentation des revenus à travers une production soutenue d'une gomme de qualité, l'axe stratégique n°1 s'est fixé quatre (4) visions dont la réalisation à court et moyen terme nécessite l'exécution, d'ici 2012, d'un certain nombre d'activités stratégiques.

4.1.1 Vision 2012

Filière consolidée et professionnalisée

Au Niger, l'importante filière qui se développe actuellement autour de la gomme arabique réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre du milliard de francs CFA. Cependant, le développement embryonnaire de cette activité ne permet pas de percevoir cet impact de façon concrète, d'où la nécessité d'engager des actions pour sa réorganisation et sa restructuration. Cette restructuration et la réorganisation de la filière

commerciale de la gomme arabique supposent d'abord la création d'un cadre de dialogue permanent entre tous les acteurs identifiés (les producteurs, les collecteurs, les exportateurs, les autres partenaires) autour d'une Association Nationale des Professionnels de la Filière Gomme Arabique; l'organisation des producteurs ruraux et l'adoption des textes réglementaires et fiscaux adaptés au contexte actuel du développement.

Dix mille (10 000) tonnes de gomme arabique de qualité exportées par an

Les résultats de l'évaluation du potentiel gommier du Niger permettent d'arriver à une production soutenue de 10 000 tonnes par an (7 000 tonnes/an pour les peuplements purs et 3 000 tonnes/an pour les peuplements mélangés) d'ici dix ans. La concrétisation de cette vision se fera à travers une gestion durable du potentiel naturel existant; une augmentation du capital de production par la réalisation des plantations de gommier; une modernisation de la production de la gomme à travers le recours aux technologies appropriées d'intensification de la production et une formation accrue des producteurs.

Revenus annuels des populations riveraines des zones productrices de la gomme arabique doublés

Comme la lutte contre la pauvreté est un des objectifs à atteindre à travers la relance de la production et de la commercialisation de la gomme, il est projeté dans les dix prochaines années le doublement net du revenu moyen annuel des populations des zones de production de la gomme à travers la mise en valeur du potentiel gommier du Niger et une organisation de la production et de la commercialisation de la gomme arabique.

Textes réglementaires et fiscaux relatifs aux gommiers et à la gomme arabique redynamisés et réadaptés

Les textes législatifs et réglementaires régissant le gommier et la production de la gomme arabique sont plus ou moins obsolètes et non adaptés au contexte actuel de mondialisation et de libre échange. Aussi, la foresterie de conservation stricte des forêts des années d'avant indépendance, fait place actuellement à la foresterie communautaire de développement par

l'utilisation durable des ressources naturelles. L'objectif de tendre vers une autonomie dans le financement de cette filière impose une redynamisation de la fiscalité et une adaptation des textes régissant la gestion des gommieries et de la gomme arabique.

4.1.2 Activités principales

La traduction en acte des objectifs fondamentaux de cet axe stratégique passe par la réalisation des activités principales ci-dessous retenues.

Mettre en place un cadre législatif et un système fiscal appropriés et adaptés à la filière gomme

La réorganisation et la restructuration de la production et de la commercialisation de la gomme arabique à opérer s'appuieront largement sur la responsabilisation des populations riveraines dans la gestion de leurs gommieries selon les règles économiques et écologiques. Cette restructuration épouserait également les initiatives locales existantes, notamment la Stratégie Energie Domestique.

La réglementation à mettre en place pour accompagner cette restructuration doit tenir compte également et s'inspirer du système fiscal en vigueur dans la filière bois-énergie, notamment en ce qui concerne les modalités d'imposition et les taux fiscaux différentiels à appliquer par palier de la filière indépendamment de l'intensité de l'activité et de la fourchette bénéfiques attendus par l'acteur concerné.

Le prélèvement de la taxe pourrait être envisagé lors de la transaction, ce qui estomperait quelque peu les réalités de la taxe et assouplirait son poids sur les acteurs. Les retombées de la taxe seront réparties à tous les niveaux (local, régional et national) de la filière. Les pourcentages à allouer à chaque niveau seraient déterminés de commun accord et tiendraient compte de la législation existante en matière de bois énergie.

Appuyer la mise en place des structures locales de gestion des gommieries

Dans le but de mobiliser toute la gomme produite naturellement et accroître la production de la gomme arabique en vue de l'exportation d'une gomme de qualité en quantité suffisante, il est envisager l'organisation des populations riveraines des peuplements de gommiers en structures locales de gestion des gommieries. Il est proposé la mise en

place de 200 structures ou groupements locaux de gestion des gomméraires (dont 100 pour le bassin oriental, 50 pour le bassin central et 50 pour le bassin occidental) d'ici 2012. Des efforts de sensibilisation seront également entrepris pour inciter ces associations à former des fédérations au niveau régional et national.

Cet effort de mise en place des structures chargées de la gestion des gomméraires devrait tenir compte des expériences faites par l'application des approches Gestion de terroirs, notamment pour éviter et résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs. La mise en place de ces structures serait accompagnée par la création des textes législatifs et réglementaires régissant l'octroi des concessions rurales, la gestion communautaire ou individuelle des gomméraires, la taxe portant circulation ou exportation de la gomme, le partage des revenus tirés de toutes les transactions sur la gomme.

La finalité de toutes ces activités est la mise en place effective des structures locales efficaces de gestion des gomméraires couvrant tout le pays dans les dix prochaines années. Dans ce domaine, le Niger détient une large expérience avec les structures locales de gestion des marchés ruraux de vente de bois - énergie.

Maîtriser les technologies de production de la gomme

La maîtrise des technologies appropriées de production de la gomme est l'un des leviers essentiels de la garantie d'une offre d'une gomme de qualité en quantité suffisante. Il s'agit notamment d'une application des techniques:

- de récolte et de pré-traitement des semences des gommiers;
- de production des plants et des plantations;
- de saignée et de récolte de la gomme;
- du traitement et conservation de la gomme (nettoyage, séchage, tri, conditionnement, stockage, conservation); et
- d'entretien et de gestion des gomméraires.

Pour y parvenir, il sera procédé à la mise au point des modules de formation et la conduite de la formation des producteurs en diverses techniques de production de la gomme (de la récolte des semences à l'ensachage de la gomme) et la vulgarisation des outils adéquats de production de la gomme.

Formation des producteurs

Un certain nombre de modules de formation sous forme de fiches techniques ont été élaborés et serviront de base pour la formation des producteurs et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la présente stratégie. La formation des artisans pour la reproduction des outils de production de la gomme (saignée et récolte) est également envisagée. Il est prévu de former dix (10) forgerons identifiés par région.

Vulgarisation des outils et des pratiques de production de la gomme arabique

La vulgarisation sera axée sur l'utilisation des différents canaux et outils de communication afin de conduire les actions d'information et de sensibilisation du public sur la gomme arabique et les techniques et technologies de production de la gomme arabique. Les actions suivantes seront exécutées:

- la diffusion des fiches techniques sur la saignée, le traitement et la conservation de la gomme arabique (nettoyage, tri, conditionnement, stockage, conservation);
- la diffusion des paquets technologiques appropriés (par exemple le SARTOP) au niveau des agents d'encadrement de base (chefs des services d'arrondissements de l'environnement et chefs de poste forestiers) pour appuyer les producteurs locaux. Pour cela, il serait organisé un séminaire d'information et de formation des formateurs par bassin de production de gomme;
- la conduite des campagnes médiatiques d'information et de sensibilisation sur la saignée, les mauvaises pratiques de la saignée, ainsi que sur la nécessité de respecter les périodes de saignée et les principes de récolte séparée de la gomme.

Mettre en place un circuit organisé de commercialisation de la gomme permettant la mobilisation intégrale de la gomme produite

Du fait que la filière gomme arabique repose actuellement sur des pratiques artisanales et des technologies traditionnelles de production de la gomme, la production totale de gomme de nos formations forestières est nettement en deçà de leur production potentielle. La gomme arabique issue de l'exsudat naturel est mobilisée à un taux relativement négligeable du fait de:

- l'accès souvent difficile des zones de production de la gomme;
- la méconnaissance des meilleures technologies et de l'écologie des peuplements assurant la production de la gomme;
- le manque de débouchés pour la vente de la gomme collectée.

La mise en place d'un circuit performant de collecte et de commercialisation de la gomme doit tenir compte de cette préoccupation et œuvrer pour le renforcement des paliers existants en la matière. Il s'agit notamment de:

- prendre des dispositions pour faciliter aux collecteurs locaux ou commerçants intermédiaires l'achat intégral de la gomme collectée au niveau local. La cueillette de la gomme s'effectue en général au niveau des villages ou des campements et concerne les populations sédentaires vivant dans les zones de production et les éleveurs nomades pendant la transhumance.
- promouvoir la création de nombreux points d'achats ou de comptoirs de gomme au niveau des zones de production. La création des comptoirs constituerait une garantie pour la promotion du commerce de la gomme et augmenterait le volume de la gomme mobilisée. Dans un premier temps, il est proposé de créer et financer 50 points comptoirs d'achats dans les différents bassins de production de la gomme.
- prendre les dispositions pour faciliter l'acheminement de la gomme collectée dans les comptoirs vers les centres de tri. Il est proposé de créer 10 centres de tri de la gomme au niveau des chefs lieux des régions. Ces centres de tri seraient les centres de regroupement des gommes collectées au niveau des comptoirs d'achat de gomme arabique. Il pourrait également être envisagé la dotation des centres de tri d'une cote au niveau de la bourse de valeur régionale.
- des commerçants exportateurs qui prennent le relais des collecteurs organisent à leur tour la vente par une redistribution du produit sur les marchés intérieurs des zones non productrices de la gomme, et l'exportation à destination des pays voisins (Nigeria, Burkina Faso) et aux autres pays étrangers.

La restructuration du circuit à opérer doit être effectuée à travers un large consensus entre tous les intervenants ci-dessus énumérés afin de concevoir un

circuit profitable à tous et qui tienne compte des préoccupations/intérêts des uns et des autres.

Créer et rendre fonctionnel un système de crédits adapté à la filière gomme arabique

Les activités de récolte et de mobilisation de la gomme arabique sont pratiquées dans les périodes mortes de l'année par les femmes et les enfants souvent dépourvus de toutes ressources financières leur permettant de bien conduire cette activité. Aussi, lorsque la gomme est récoltée, l'écoulement au niveau du village pose souvent de problèmes. Le système de crédit adapté à la filière ici proposé porte sur le financement de la campagne qui est envisageable à travers trois niveaux suivants:

- un système de petits crédits de soudure alloués aux groupements des producteurs à titre de soutien à la production de la gomme;
- un système de crédits aux collecteurs ou commerçants déambulants et autres intermédiaires pour faciliter la mobilisation et le redéploiement de la gomme collectée/récoltée dans les villages ou les campements vers les comptoirs d'achat ou points de vente;
- un système de crédits pour appuyer les commerçants exportateurs de la gomme.

Pour qu'ils soient fonctionnels, ces systèmes de crédits doivent être conçus selon les modalités de financement ci-après arrêtés de concert avec les tous les intéressés:

- crédits de soudure alloués aux groupements avec un arbitrage d'un huissier et d'un représentant de l'état: l'arbitrage consisterait à s'assurer que les marges bénéficiaires attribuées pour le paiement sont très proches d'un taux d'intérêt classique bancaire;
- subvention aux grands commerçants producteurs/exportateurs pour la réalisation des investissements (puits, forages, pistes, etc.) au niveau local afin de subvenir aux besoins vitaux des producteurs de la gomme;
- la tierce détention qui est basée sur le principe de nantissement du stock: c'est un contrat entre les transitaires, les banquiers, les exportateurs et/ou les importateurs qui permet à l'exportateur de bénéficier de liquidités auprès des banques pour lui permettre de continuer à financer l'achat de gomme auprès des paysans.

Mettre en place un système approprié de commercialisation en vue de l'obtention d'un label à la gomme du Niger

La commercialisation de la gomme arabique dans le monde est soumise à un certain nombre d'exigences dont la plus importante est une offre soutenue d'une gomme de qualité. Pour conquérir une part de ce marché, un certain nombre de conditions sont indispensables. Il s'agit entre autres d'accroître la quantité de gomme actuellement produite et d'améliorer substantiellement sa qualité à travers la caractérisation de la gomme arabique du Niger ainsi que les autres gommes ou résines par la conduite des analyses biochimiques en vue de la certification de la qualité du produit.

Les activités de lobbying et de recherche des débouchés extérieurs pour la gomme arabique du Niger seront également organisées à travers:

- l'élaboration et la diffusion des fiches techniques sur la gomme arabique et les gommes-résines du Niger; et
- la participation à toutes les foires, les expositions et les rencontres nationales, régionales et internationales sur le gommier et la gomme arabique.

D'autres activités novatrices de conquête de marchés et de commercialisation seront également entreprises afin de:

- donner l'assurance au monde extérieur d'une production de gomme de qualité incontestable (lobbying, label nigérien);
- connaître en temps réel le marché international et régional de la gomme;
- savoir faire les bonnes affaires en vendant au bon moment; et
- s'informer sur les produits (quantité et qualité) que proposent tous les autres pays concurrents producteurs de la gomme arabique.

Créer un système d'information sur le marché de la gomme arabique

La création d'un système d'information sur les marchés de la gomme au Niger consiste à la mise en place des structures de collecte et de diffusion des données avec des modalités propres lui permettant une collecte permanente des informations sur la gomme aux niveaux local, national, régional et international. Ces

informations seront analysées et rendues disponibles pour une diffusion assez large au niveau des acteurs concernés à travers des différents canaux et supports de communication.

En effet, les prix de la gomme arabique sont variables tant au niveau des producteurs qu'à celui des exportateurs, en fonction de l'offre et de la demande de la gomme et aussi souvent selon les sources d'information. Il s'agit donc, à travers le suivi et l'évaluation de l'évolution du marché international de la gomme, de proposer des ajustements, de donner des indications et des orientations pertinentes aux producteurs et commerçants locaux.

Promouvoir les espèces productrices de la gomme arabique

Les activités de recherche fondamentale et de recherche appliquée visant l'amélioration des connaissances fonctionnelles, phyto-génétiques et écologiques des gommiers doivent être entreprises. Ces recherches permettront de bien cerner les potentiels productifs des gommiers du Niger (périodicité de la gommose, relation âge du gommier et sa productivité, etc.) en vue d'envisager leur utilisation rationnelle.

Il sera par la suite procédé à un criblage en vue de la sélection des meilleurs sujets productifs (sélection et diffusion des semences de qualité pour accroître les rendements et la qualité de la gomme) pour l'obtention à long terme d'une productivité soutenue, tout en assurant la mise en valeur équilibrée des ressources, de façon à conserver à la gommieraie ses capacités de production et, le cas échéant, ses autres fonctions écologiques.

La promotion des espèces productrices de gomme se concentrera d'abord sur les principales espèces productrices de la gomme arabique qui font l'objet du commerce international, c'est-à-dire notamment de l'*Acacia senegal* dans le cas du Niger.

Une attention particulière serait également donnée aux autres espèces produisant les autres gommes et résines. Il s'agit notamment d'*Acacia seyal* et d'autres espèces, telles que:

- *Acacia sieberiana* DC.
- *Acacia mellifera* (Vahl) Benth.
- *Boswellia* spp.
- *Commiphora africana*.
- *Sterculia setigera* Del.

Assurer la couverture des usages traditionnels de la gomme

La vision globale de la présente stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique est d'assurer une production soutenue d'une gomme arabique de qualité répondant aux normes du commerce international, il n'en demeure pas moins que l'objectif subsidiaire est également d'assurer une couverture nationale des usages traditionnels de ce produit, considérant surtout que nous sommes d'un pays sahélien où la gomme rentre dans diverses formes d'utilisations et des habitudes alimentaires des humains et des animaux (alimentation, pharmacopée, construction, etc.) qu'il faut à tout prix assurer.

Aussi, comme la nature et la qualité de la gomme recherchée pour l'exportation diffèrent de la qualité de la gomme destinée à l'autoconsommation, il n'y aurait donc pas de dualité au point d'en perturber les projections de la présente stratégie.

4.2 Axe stratégique 2: Le développement et la gestion durable des ressources gommiers

A travers ce deuxième axe, la présente stratégie vise essentiellement le développement et la gestion durable des peuplements naturels et artificiels de gommiers existants, la création de nouvelles gommiers par des actions de restauration de terres et d'aménagement des terroirs; l'exploitation rationnelle de l'ensemble des peuplements pour une production durable de la gomme. Cet axe stratégique sert de tremplin à la réalisation, dans les dix prochaines années, de l'un des objectifs fondamentaux de la première composante qu'est l'exportation de dix mille tonnes de la gomme arabique par an.

Pour atteindre cet objectif de développement et de gestion durable des ressources gommiers, l'axe stratégique n°2 s'est fixé les trois (3) visions suivantes, soutenues par la réalisation à court et moyen terme des activités stratégiques ci-dessous:

4.2.1 Vision 2012

Un système d'information géographique opérationnel sur les gommiers mis en place

Il est prévu d'ici dix ans la conception et la mise en place d'un système d'information opérationnel sur les gommiers. Ce système doit servir à la fois d'un cadre

d'information de l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière, et un véritable outil de prise de décisions et de pilotage des politiques et actions envisagées en matière d'aménagement et de gestion des gommiers.

Deux cent mille (200 000) hectares de gommiers aménagés

La mise sous aménagement par des techniques de gestion simple et rationnelle de 200 000 hectares de gommiers est prévue d'ici 2012 dans les trois bassins de production de gomme. Cet aménagement participatif se fera bien entendu avec et au profit de la population riveraine par le biais des structures locales de gestion des gommiers qui seront mises en place.

Deux cent mille (200 000) hectares de gommiers créés

Face à la dégradation de plus en plus croissante des ressources naturelles du Niger et à la nécessité de lutter contre la désertification du milieu, il est prévu des actions d'envergure d'afforestation. Aussi, à cause de l'objectif d'une production soutenue de 10 000 tonnes de gomme par an d'ici 2012, il est envisagé la création de 200 000 hectares de gommiers artificielles. Bien entendu, au rythme actuel d'extension des plantations privées de gommiers et de l'engouement des autorités politiques à produire annuellement des millions de jeunes plants de gommiers, il ne serait pas surprenant que cette dernière vision soit largement couverte avant terme.

4.2.2 Activités principales

Poursuivre la connaissance du potentiel gommier du Niger

La connaissance du potentiel gommier est une activité permanente permettant de mettre à la disposition des décideurs des données d'aide à la décision. C'est pourquoi des dispositifs de parcelles permanentes doivent être installés dans les sites représentatifs de l'ensemble des situations écologiques des peuplements de gommiers. Des études des imageries satellitaires, de photos aériennes et des inventaires ponctuels doivent intervenir de façon permanente pour permettre:

- de mieux cerner le fonctionnement et la dynamique de peuplements de gommiers (type, âge, densité, productivité) et de suivre l'évolution des ressources en gommiers (cartographie du potentiel);

- de collecter les informations nécessaires pour approfondir l'analyse des causes et des effets des différents processus de dégradation des systèmes de production de gomme;
- d'identifier les solutions permettant de faire face à ces phénomènes afin de fournir ainsi aux décideurs forestiers et aux producteurs des données pertinentes pour la prise de décision en vue d'assurer une gestion rationnelle des formations de gommiers.

Par ailleurs, le dispositif de parcelles permanentes de suivi écologique et environnemental des gommiers à mettre en place doit prendre en compte les connaissances acquises au niveau des sites pilotes existants pour couvrir la diversité écologique de tous les peuplements.

A ce titre, parmi les caractéristiques des systèmes de production de la gomme qui peuvent évoluer dans le temps, il faut surtout chercher à considérer celles qui sont peu liées à la pluviométrie d'une année donnée, donc présentant des changements à moyen et long terme. L'évolution de l'occupation des terres, du couvert végétal ou de la phytomasse aérienne, de la densité des peuplements les plus productifs, de la diversité génétiques, des états de surface, de la démographie doivent être pris en compte dans cette évaluation de la productivité.

Cette dernière option permet à l'ensemble des études phyto-écologiques et phyto-génétiques d'être accompagné par des approches de dynamiques de populations et des peuplements, de génétique écologique, d'écophysiologie fonctionnelle et évolutive.

Mettre en place un cadre institutionnel et juridique sécurisant les investissements dans le domaine

Pour éviter les conflits entre les différents groupes d'intérêts qui gouvernent cette filière, pour prévenir d'autres sources de conflits qui peuvent surgir à l'avenir, et pour garantir la pérennité des investissements dans ce domaine, il est fondamental de procéder à la clarification du cadre juridique et à l'adoption des réglementations en vigueur en la matière aux conditions actuelles et en tenant compte en particulier des modes d'acquisition des terres portant les gommiers.

Des réformes foncières doivent être rapidement

adoptées, pour garantir une plus grande sécurité aux investissements dans la filière (plantation privée, gommiers naturelles des collectivités, groupement des exploitants, etc.). Les principales actions à mener dans cet axe doivent porter sur:

- une adaptation des textes législatifs et réglementaires permettant la sécurisation du droit d'exploitation aux usagers les incitant ainsi à la protection des ressources gommifères existantes;
- l'adoption dans les meilleurs délais du projet de décret élaboré dans le contexte du PCT, sa traduction en langues nationales et sa diffusion rapide en vue de son appropriation par l'ensemble des acteurs de la filière, notamment les aspects ci-après de son contenu: les différentes catégories de gommiers, les dispositions visant la protection, l'exploitation et la gestion rationnelle des gommiers, ainsi que les dispositions pénales en matière de recherche et de poursuite des infractions;
- l'élaboration et l'adoption des textes législatifs et réglementaires portant création et organisation et attributions des structures locales de gestion des gommiers et des organisations des producteurs à mettre en place en vue de la bonne marche de la filière gomme arabique.

La clarification du statut foncier des gommiers existants et des terres à reboiser; l'adoption d'autres mesures incitatives réglementaires (concession rurale, contrat de culture, acquisition négociée de certaines parties du domaine protégé de l'état ou des collectivités par des privés) permettront d'intensifier la production et la commercialisation de la gomme à une cadence assez satisfaisante.

Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagements participatifs de 200 000 ha de gommiers

Sur la base d'une concertation entre les différents acteurs de la filière gomme arabique (producteurs, cadres techniques et commerçants exportateurs) et du principe de participation de chaque partie dans la gestion durable des gommiers, des approches et des techniques simples et reproductibles d'aménagement et de gestion des gommiers doivent être conçues et mises en œuvre en vue de la valorisation des ressources gommifères.

A ce titre, les activités techniques (inventaire, études socio-économiques, rédaction du plan d'aménagement, contractualisation de la gestion, etc.) doivent tendre à une viabilité économique et écologique des peuplements et une simplification des plans d'aménagements communautaires participatifs.

La conception et la mise en œuvre des plans d'aménagement de 200 000 hectares de gomméraires prévues dans les dix prochaines années s'inscrivent, non seulement dans l'amélioration de la production de la gomme arabique, mais aussi dans un processus de formation continue et participative permettant d'améliorer progressivement la compréhension des différents acteurs et précisément les producteurs locaux des principes de gestion écologiquement saine et économiquement viable (à moindre coût) des gomméraires ou autres formations forestières.

La démarche à adopter consisterait d'abord à l'obtention et la maîtrise des normes techniques et autres données pertinentes au niveau des sites pilotes permettant aux différents acteurs de comprendre le fonctionnement de ces gomméraires, et par la suite définir ensemble les contours d'une gestion durable de ces peuplements.

En somme, c'est de la concertation et de la planification participative entre les cadres techniques et les structures locales de gestion à mettre en place que ressortiront les informations nécessaires et pertinentes pour l'élaboration des plans de gestion locale de toutes les gomméraires. C'est aussi de cette concertation que le contenu des différentes étapes du plan de gestion et les axes du suivi de l'évolution des peuplements et de la filière d'autre part seraient arrêtés.

Organiser et former les producteurs en vue de la mise en œuvre des plans

La mise en valeur des gomméraires par les populations riveraines se fera d'abord par l'organisation des populations concernées en structures locales de gestion des gomméraires. Des séances d'information et de sensibilisation seront conduites pour clarifier les tenants et les aboutissants des actions à entreprendre, et définir de commun accord ces actions ainsi que les procédures et leur exécution. L'exécution des activités contenues dans les plans de gestion des gomméraires exige des changements de mentalité et de comportements. Il serait également introduit des

techniques et technologies nouvelles d'exploitation des gomméraires.

Des ateliers de formation et d'information seront organisés sur les nouvelles approches, les méthodologies de gestion des gomméraires, les techniques d'exploitation des gomméraires et de la production de la gomme arabique de qualité, etc..

Equiper les producteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion et de l'exploitation des gomméraires, le caractère artisanal des méthodes de production, de collecte et de conditionnement de la gomme serait banni dans l'optique d'une amélioration quantitative et qualitative des produits à proposer au marché international. Des dispositions seraient prises pour équiper les structures locales de gestion en:

- des outils modernes de production et de collecte de la gomme (saignette, outil de récolte) pour tous les producteurs;
- des infrastructures et équipements de commercialisation de la gomme au niveau des gomméraires (comptoirs d'achat ou points de vente; centre de tri de conditionnement et de stockage, etc.).

Réaliser des plantations d'enrichissement dans les parties dégradées

Les actions de plantations d'enrichissement concerneront les parties dégradées des peuplements au niveau desquelles les actions de mesures anti-érosives seront réalisées. Cet effort vise essentiellement à reconstituer la végétation originale qui était constituée de gommiers, soit par les méthodes d'agroforesterie ou l'association des cultures/plantations de gommiers, soit par les méthodes de foresterie par la réalisation des plantations pures.

Protéger la régénération naturelle

En effet, l'aire de distribution des principales espèces productrices de gomme correspond aussi à une zone à vocation agro-pastorale. A travers l'une ou l'autre activité, il serait possible de promouvoir le développement de la régénération naturelle du gommier (bénéfice de l'entretien des semis naturels et la pratique d'une régénération naturelle assistée par les agriculteurs; pré-traitement des graines ayant passé

dans le tube digestif des animaux; dissémination des espèces à travers les parcours et les zones de transhumance).

Si plusieurs solutions possibles existent dans ce cadre, leur application et adoption exigent cependant une grande campagne de sensibilisation et des mesures incitatives adéquates (food for work, prime de régénération, concours des meilleurs paysans protecteurs de la régénération naturelle; attribution d'une contribution pécuniaire au programme villageois de développement de la régénération naturelle du gommier, etc.).

Il s'agira donc de compter sur cette forme de régénération du gommier qui est moins onéreuse pour augmenter la surface des peuplements ou restaurer les parties dégradées des formations existantes de gommiers. Exemple, un objectif modeste de protection de 10 millions de plants de semis naturels de gommiers par an et à l'échelle nationale permettrait de capitaliser d'ici dix ans, une superficie de l'ordre de 250 000 hectares de gommieraias. Le taux de survie naturelle attendu dépasserait largement celui d'une plantation à la seule condition d'en assurer une protection à moyen terme contre la dent du bétail.

Enfin, une autre voie possible pour restaurer les peuplements gommiers serait le semis direct, à l'approche de l'hivernage, des graines pré-traitées dans les parties à reboiser.

Créer 200 000 hectares de gommieraias dans les dix prochaines années

Les études récentes ont démontré que le Niger dispose d'environ 300 000 hectares de peuplements de gommiers répartis dans les trois bassins de production et dont la densité moyenne varie de 30 pieds/hectare à 200 pieds/hectare. Certaines de ces gommieraias sont dans un état de dégradation avancée variable d'une région à une autre et dans une même région.

Il est ainsi prévu la création de 200 000 hectares de nouvelles gommieraias dans les dix prochaines années, soit 20 000 hectares chaque année. Ces plantations seront réalisées prioritairement dans les forêts classées ou protégées (domaine de l'Etat) avec la participation des populations riveraines organisées en structures locales de gestion et formées en techniques de pépinières, de plantations et de

traitement sylvicoles, mais aussi en techniques de production de la gomme (saignée, récolte, conditionnement, etc.).

Produire et planter des plants de gommiers

L'activité de production des plants et de plantations des gommiers sera exécutée aussi bien par les producteurs villageois, les producteurs privés et l'Etat, pour augmenter le capital ligneux sur pied permettant la production soutenue des 10 000 tonnes par an d'ici 2012. L'objectif de planter les 200 000 hectares de gommiers dans les zones favorables n'est qu'indicatif et doit être largement dépassé avec l'engouement et les initiatives en cours au Niger. Dans tous les cas, pour atteindre d'ici 10 ans l'objectif de réaliser les 200 000 hectares de plantations (brise vent, haies vives, plantations en bloc, plantations linéaires, etc.), un minimum d'entretien et de surveillance s'impose au cours des premières années. Des dispositions seront prises dans ce sens par les populations bénéficiaires.

Récupérer les terres dégradées et préparer les terrains à reboiser

Cette activité sera conduite au niveau de toutes les régions à l'exception de celle de Diffa plutôt confrontée au problème d'ensablement. Dans les régions comportant des massifs de glaciis comme Dosso, Tahoua et Tillabéry, des grandes actions de récupération mécanisée des terres seront entreprises pour permettre la récupération des 150 000 hectares prévus dans les dix prochaines années. Pour cela l'expérience et les moyens dont dispose le projet PASP, Projet Intégré Keita et Projet Basse Vallée de la Tarka, seront mis à contribution.

Au Niger, le problème d'ensablement des terres de culture et des infrastructures se pose avec plus d'acuité dans les départements de Zinder et Diffa. C'est pourquoi le plus gros effort de lutte dans ce sens sera orienté dans ces deux zones avec cependant quelques actions dans les autres régions comme Tahoua, Tillabéry et Agadez. Un accent particulier sera mis au niveau des sites à haut potentiel agricole (cuvettes, sites de culture de contre-saison) et la protection des infrastructures diverses et des plans d'eau. Il est prévu la fixation mécanique et biologique de 50 000 hectares de dunes dans les dix prochaines années.

Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des nouvelles gomméraires

Les nouvelles gomméraires seront réalisées par une responsabilisation et une implication directe des populations locales. Un plan de gestion sera élaboré pour toute plantation réalisée. Ce plan préciserait entre autres toutes les dispositions à prendre et les responsabilités de toutes les parties concernées en vue de la réussite de ces reboisements. Il s'agit principalement:

- des systèmes de gardiennage à mettre en place;
- des structures locales de gestion des gomméraires à installer;
- des formations sur les techniques sylvicoles d'entretien des plantations à réaliser;
- des formations sur les techniques de saignée et de récolte de la gomme à programmer;
- des méthodes d'exploitation des gomméraires à retenir.

Créer un système d'information géographique relatif aux gomméraires

Les actions à envisager visent la mise en place d'une base de données géographiques sur les peuplements naturels et artificiels des deux principales espèces gommrières à savoir: *Acacia senegal* et *Acacia seyal*.

La base de données ainsi que les couches d'informations de nature diverse (cartographique, démographique, occupation des sols et usages) créées seront constamment mises à jour et serviront de tremplin aux efforts d'amélioration génétique engagés par la recherche forestière, ainsi qu'au suivi permanent de la dynamique et du fonctionnement des peuplements. Les autres espèces productrices des autres gommes et résines doivent être prises en compte au cours de la collecte des données et classées sous la rubrique autres gommes et résines.

4.3 Axe stratégique 3: Le renforcement des capacités des acteurs

Ce troisième et dernier axe stratégique vise le renforcement des capacités de tous les acteurs et partenaires de la filière gomme arabique d'une part, et de toutes les structures publiques et privées impliquées dans la gestion de la filière gomme d'autre part. Avec

une vision 2012 focalisée sur quatre grands domaines, cet axe de renforcement des capacités des acteurs comporte cinq (5) grandes activités dont la mise en œuvre contribuera à l'atteinte de ces visions dans cet avenir proche.

4.3.1 Vision 2012

Acteurs de la filière gomme encadrés et soutenus

La réalisation effective de cette activité de renforcement des capacités de production de la gomme, d'orientation et de coordination des interventions des différents acteurs de la filière gomme arabique nécessite la conception et la mise en œuvre d'un large programme de formation, d'encadrement et de soutien à tous les niveaux des acteurs de la filière gomme arabique. Notamment la mise en place et la formation des structures locales de gestion des gomméraires, la mise en place et le financement des comptoirs et des centres de tri de la gomme arabique. L'encadrement et le soutien à apporter doivent être cohérents et conséquents et d'ordre social, technique, économique et financier.

Structure de coordination et d'animation des acteurs de la filière gomme fonctionnelle

Une structure de coordination et d'animation des acteurs de la filière gomme est érigée. Elle sera sous la tutelle de la Direction de l'Environnement afin de continuer les activités déjà entreprises et pérenniser les contacts déjà établis à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. L'intérêt croissant à l'égard de l'économie forestière en général, et de la filière gomme en particulier, oblige à créer ce cadre formel dans lequel tous les acteurs nationaux, les partenaires du Niger et le gouvernement se concerteront pour renforcer l'efficacité d'intervention attendue d'ici 2012.

Dans les attributions de cette structure, il serait important d'insister sur les conditions du partenariat et sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les projets intervenants dans ce domaine, les partenaires au développement, les bailleurs de fonds, les commerçants de la gomme et les promoteurs nationaux de la filière d'une part, et entre les acteurs eux-mêmes (producteurs, collecteurs, grossistes, exportateurs, etc.) d'autre part.

Cadre permanent de concertation entre tous les acteurs et les partenaires de la filière gomme arabique instauré

L'intérêt croissant à l'égard de l'économie forestière en général, et des filières des produits forestiers non ligneux comme la filière gomme en particulier, oblige la création d'un cadre formel de concertation entre tous les acteurs nationaux et internationaux intéressés par les produits forestiers non ligneux.

Pour cette raison, il serait érigé (avec rang de service) au sein de la Direction de l'Environnement, une structure permanente de coordination et d'animation de la filière gomme et autres produits forestiers non ligneux. Il serait précisé dans les attributions de cette structure, les conditions du partenariat et la nécessité d'une meilleure coordination entre tous les partenaires (les projets intervenant dans le domaine, les commerçants exportateurs (ASI), les bailleurs de fonds, les promoteurs privés nationaux de la filière, les producteurs ruraux et les cadres techniques chargés d'encadrement à la base des producteurs).

En dépit de la grande médiatisation et de la volonté politique affichée par les plus hautes autorités administratives ces dernières années (financement d'un programme gommiers sur le budget national) pour la promotion de la filière gomme arabique, il y a une nécessité de faire davantage par un engagement solennel à adopter la présente stratégie et toutes les réformes institutionnelles prévues visant à impliquer davantage la société civile, à responsabiliser les collectivités locales et à faciliter l'établissement d'un partenariat cohérent entre tous les acteurs impliqués dans la filière gomme arabique, notamment la gestion des gommeraies et l'accès au financement national local, national et étranger.

4.3.2 Activités principales

Renforcer les capacités des services techniques chargés d'encadrement des producteurs

Le renforcement des capacités de planification et d'intervention de la Direction de l'Environnement et des autres Directions techniques relevant des ministères impliqués passera, dans les dix prochaines années, par la formation et le recyclage de:

- 10 cadres supérieurs pour des périodes allant de 4 à 5 ans de spécialisation (biométrie, sociologie,

économie forestière, écologie, génétique forestière, en commercialisation, etc.);

- 60 cadres techniques (tous niveaux confondus) pour des formations allant de 6 mois à 1 an, dont: 10 en inventaire cartographie, 10 en aménagement forestier, 10 en écologie forestière, 10 en économie forestière, 10 en amélioration phyto-génétique et 10 en gestion environnementale.

Mettre en place un système de formation des acteurs et de vulgarisation des techniques de production de la gomme arabique

Un des objectifs essentiels visés dans la mise en œuvre de cette stratégie est de fournir de l'information destinée aux producteurs et aux décideurs politiques et techniques sous forme d'outils d'aide à la décision.

A chaque catégorie d'utilisateurs correspond un besoin d'informations adaptées et pertinentes. Pour le moment, des fiches techniques à l'usage des producteurs et des agents techniques forestiers sont élaborées pour permettre de synthétiser l'ensemble des informations collectées au cours de ce projet. Cet effort sera poursuivi pour l'élaboration des autres fiches et documents techniques permettant de rendre disponible à tous les utilisateurs les connaissances disponibles dans la filière gomme arabique du Niger. Il serait donc engagé un programme adéquat de formation des populations à la base en techniques de production de la gomme (saignée, récolte, séchage, conditionnement, manutention, tri et ensachage de la gomme).

Un autre programme de formation sera conçu pour les autres acteurs de la filière, notamment les promoteurs privés et les agents d'encadrement de base. Ces formations, qui viseront à rendre performants les animateurs de la filière, toucheront des domaines aussi multiples que variés tels que: les techniques de gestion des coopératives, la vie associative, les techniques de négociation et de recherche des financements, la gestion des investissements, les techniques commerciales et la comptabilité d'exploitation. Ainsi, la mise en place d'un programme de formation et de vulgarisation permettra d'assurer une meilleure circulation de l'information et une maîtrise de la filière gomme par tous les intervenants.

Formaliser la cellule chargée du suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie

La formalisation d'une cellule de coordination et d'animation de la filière gomme au sein de la Direction de l'Environnement constitue une activité d'avant garde pour le suivi de cette stratégie. L'arrêté portant création de cette cellule doit clairement donner sa composition et préciser ses attributions et son rôle dans la mise en œuvre de la présente stratégie. L'appui pour le fonctionnement et l'équipement de cette cellule doit être clairement défini pour lui permettre de bien loger le système d'information sur les marchés de la gomme et le système d'information géographique sur les gommeraies, d'assurer son rôle d'animation et de création d'une synergie entre les différents intervenants dans la filière gomme arabique.

Soutenir le développement du secteur privé et l'organisation et le renforcement de la concertation entre les différents acteurs

Une large campagne d'information et de sensibilisation des autorités publiques à tous les niveaux, des producteurs et autres acteurs et partenaires impliqués dans la filière gomme, devrait précéder l'adoption de la stratégie. Il s'agit de populariser à tous les niveaux de responsabilité publique ou privée, administrative et coutumière, l'esprit de la stratégie et les objectifs de la gestion communautaire des gommeraies au niveau local.

Etape préalable du processus de développement de la mise en œuvre de la présente stratégie de gestion communautaire des gommeraies, la campagne d'information et de sensibilisation doit développer les messages suivants:

- au niveau des producteurs: promouvoir une politique forestière participative; reconnaissance de la légitimité des droits traditionnels de gestion des ressources naturelles des terroirs par les populations rurales; possibilité de jouissance des droits et de développement villageois à travers l'exploitation de la gomme; l'assurance d'une activité génératrice de revenus considérables et réguliers; la lutte contre la pauvreté;
- au niveau des acteurs et autres partenaires: valorisation de la gomme pour qu'elle soit un des principaux produits d'exportation du Niger, la formalisation et la professionnalisation de la filière

gomme arabique afin de générer des revenus et de contribuer au développement socio-économique national;

- au niveau des cadres techniques des autorités locales chargés de l'encadrement des producteurs: l'appui politique et technique indispensable nécessaire pour la promotion de la filière gomme arabique; le rôle d'appui conseil des autorités dans le processus; le respect des normes liées au partage des bénéfices et privilèges (entre l'Etat, les collectivités, les organisations locales de gestion des gommeraies et les producteurs); le rôle des agents forestiers, des conseillers techniques et de l'encadrement de base des producteurs.

Finalement, pour que la dynamique de concertation entre acteurs soit amorcée et soutenue dans l'optique du développement du secteur privé, il y a une nécessité d'un renforcement de la capacité d'auto organisation et d'autogestion des acteurs de la filière par le biais de l'organisation et de la formation des producteurs.

Cette organisation porterait dans les dix prochaines années sur la mise en place de 200 structures locales de gestion des gommeraies et la formation de leurs membres (gestionnaires, trésoriers, commissaires aux comptes, présidents) en techniques forestières et alphabétisation fonctionnelle; de tous les gestionnaires des comptoirs d'achat de gomme créés, en techniques de gestion et de comptabilité; tous les membres des 200 groupements ou structures locales de gestion et des associations professionnelles d'exploitants ou commerçants intervenant dans la filière en technique de vie associative, de gestion, de comptabilité, de commercialisation, etc.

Il faut admettre qu'avec la libéralisation de l'économie mondiale qui ne facilite plus la création de monopole, il est indispensable d'impulser cette dynamique au secteur de la commercialisation de la gomme arabique, pour qu'il soit formé et apte à se restructurer. Cette dynamique se concrétisera par la création au sein de cette filière des organes de concertation, de gestion et de représentation, la recherche de nouveaux débouchés, la promotion de la gomme et de ses dérivés, l'amélioration de la qualité, les conditions d'obtention d'un label de la gomme nigérienne.

V. REALISATION DE LA STRATÉGIE

5.1 Plan d'action

Pour matérialiser les différentes visions des principaux axes stratégiques exposées dans les chapitres précédents, un plan d'action a été élaboré dans un processus participatif par les représentants de tous les acteurs présents à l'atelier national de validation de cette stratégie. Ce plan d'action a été conçu et proposé en vue de servir de pilier pour la relance opérationnelle de la production et de la commercialisation de la gomme arabique. Il doit déboucher rapidement sur un engagement de la part de tous les partenaires pour conduire à court et moyen termes aux changements fondamentaux et répondre efficacement à toutes les attentes.

5.1.1 Objectif fondamental

L'objectif fondamental de ce plan ambitieux mais réaliste, est d'arriver à une gestion économiquement et écologiquement saine des peuplements de gommiers du pays de manière à assurer une production soutenue de la gomme en vue de lutter efficacement contre la pauvreté grandissante des populations contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones de production et à l'amélioration de la balance des paiements du Niger par l'accroissement des exportations de la gomme arabique.

Le plan d'action définit les résultats clés quantifiables pour les années 2004 et 2008 relatifs aux activités prioritaires ainsi que les partenaires clés pour la mise en œuvre. En plus, il contient une brève description des risques, qui pourraient empêcher d'atteindre les résultats prévus.

5.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques poursuivis par ce plan sont entre autres de:

- aménager et gérer le patrimoine de gommiers au niveau national;
- rationaliser la filière commerciale de la gomme pour qu'elle puisse significativement contribuer à l'épanouissement de l'économie nationale;
- améliorer la diffusion des techniques et des technologies de production de la gomme;
- informer et développer les capacités du secteur privé dans la gestion de cette filière;

- diversifier si possible la production des autres types de gomme;
- développer le partenariat et renforcer l'intégration du Niger dans l'échiquier international des pays producteurs et exportateurs de la gomme.

5.1.3 Conditions de succès

La mise en œuvre effective de cette stratégie pourrait être sujette à un certain nombre de risques qui peuvent être regroupés en quatre grandes catégories. Il s'agit de:

- Risques liés au contexte physique et humain
 - connaissance insuffisante des ressources en gommiers;
 - multiplicité des acteurs et donc de points de vue difficiles à concilier;
 - baisse ou non disponibilité de la gomme du fait de certains aléas climatiques.
- Risques liés au contexte social et politique
 - soulèvements sociaux avec l'octroi des concessions ouvertes à tout le monde;
 - émergence de certains leaders s'accaparant de la propriété coutumière des terres et des gommierais;
 - insuffisance de concertation;
 - non adhésion des acteurs au processus;
 - suppression de l'action des commerçants usuriers dans le préfinancement;
 - obligations liées au respect des structures agréées d'achat et de vente de la gomme à l'échelle locale;
 - refus de prendre des mesures d'ordre fiscal, législatif, réglementaire, organisant la gestion et la commercialisation de la gomme surtout si elles sont à caractère impopulaire;
 - instabilité des institutions chargées de la mise en œuvre et de suivi de la stratégie;
 - manque de financement.
- Risques d'ordre technique
 - refus d'adopter les innovations techniques et technologiques par les producteurs;
 - mise en œuvre à grande échelle de méthodologies et de techniques relativement nouvelles.
- Risques d'ordre économique
 - détérioration des cours de la gomme et chute de la demande au plan mondial;

- manquement dans l'octroi des subventions et autres facilités aux acteurs de la filière;
- récession économique et non financement des actions prioritaires retenues.

5.2 Instruments de la mise en œuvre de la stratégie

La stratégie peut être réalisée par l'intégration des activités prioritaires relatives aux trois axes stratégiques dans des projets et programmes déjà existants ou par la création des nouveaux projets et programmes. Un instrument clé pour la mise en œuvre de la stratégie sera la « cellule gomme », l'unité de coordination et d'animation de la filière gomme.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie devraient inclure:

- le suivi de l'exécution des actions prioritaires de la stratégie;
- le suivi de l'exécution des activités des projets retenus; et
- l'analyse de politiques et évaluations d'impacts de la stratégie.

Enfin, un certain nombre de mesures incitatives doivent être adoptées dès l'adoption de cette stratégie. Il s'agit notamment de: (i) la mise en place d'un système de prix incitatif aux producteurs (collecteurs) pour faciliter la mobilisation et la collecte de toute la gomme produite; (ii) la mise en place d'une fiscalité différentielle selon les transactions et les paliers concernés; (iii) la rétrocession d'une partie des recettes fiscales pour servir au développement villageois; (iv) les conditions douces pour les taux d'intérêts dans la récupération des fonds de soudure; (v) la subvention de certains équipements indispensables au développement de la filière.

5.2.1 Cellule gomme

La « cellule gomme » proposée sera composée des cadres des différents ministères impliqués dans la mise en œuvre de cette stratégie, notamment le ministère de l'environnement en collaboration avec les ministères du commerce, des finances, du développement rural, du transport, des ressources animales, etc. et bien d'autres institutions impliquées dans la question comme certains projets de développement. En outre la mise à disposition d'un personnel d'appui est aussi

nécessaire et la structure dotée d'une autonomie financière.

Cette cellule de coordination sera mise en place à tous les niveaux avec la direction de l'environnement et ses services déconcentrés comme points focaux.

La cellule centrale aura pour tâches:

- la définition d'une méthodologie et des outils de suivi/évaluation de la stratégie;
- le développement des indicateurs appropriés dans l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie;
- la détermination de la périodicité du suivi;
- la détermination de la nature des informations à collecter entre les différents niveaux et leur mode de transmission;
- le suivi des impacts (environnementaux, sociaux et économiques) de la mise en œuvre de la stratégie;
- le suivi institutionnel et juridique de la mise en œuvre;
- le suivi des moyens financiers, humains et matériels mis à la disposition de la cellule pour la réalisation des activités et le suivi des résultats acquis.

5.2.2 Programmes gomme

La mise en œuvre de la présente stratégie passe par le financement de certaines actions prioritaires identifiées et consignées dans les dossiers de projets ci-après regroupés en grands programmes ci-dessous identifiés.

Programme d'appui au renforcement des capacités des services d'encadrement des producteurs de la gomme arabique

Les ressources humaines, matériels et logistiques des services de l'environnement et autres chargés de l'encadrement des producteurs sont actuellement dans un état de délabrement avancé ne les permettant pas de mener à bien leur mission et de répondre promptement à toutes les attentes et sollicitations de la part des producteurs dans la mise en œuvre de la présente stratégie. En effet, le personnel est essentiellement d'une formation générale et de nombreux domaines de spécialisation indispensables à la mise en œuvre de ce plan d'action prioritaire ne sont pas du tout couverts. Il est donc plus qu'impératif qu'un programme d'appui visant à renforcer la logistique et à former des cadres dans les divers domaines de

spécialisation en matière de gomme arabique soit élaboré et financé afin de leur permettre de faire face aux exigences de leur noble mission.

Programme d'aménagement et de gestion des formations gommières naturelles et artificielles

Dans ce cadre, la stratégie consistera principalement à mettre en œuvre un programme spécifique d'aménagement de toutes les gommeraies du pays - naturelles et artificielles. Une meilleure gestion de l'ensemble des formations de gommiers est somme toute le préalable et l'assise même pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme. Un objectif d'aménagement et de gestion de 200 000 hectares a été fixé à l'horizon 2012.

Programme d'appui au reboisement communautaire pour la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté en milieu rural

Dans le cadre de l'intensification de la production de la gomme arabique par la mise en place ciblée de techniques de saignée sur *Acacia senegal*, un programme de reboisement de masse en vue de la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté a été proposé. Il vise entre autres:

- le développement des gommeraies artificielles à *Acacia senegal* sous jachère arborée, en particulier dans le cadre de la rétrocession de massifs forestiers classés ou protégés en voie de dégradation, ou l'octroi des concessions aux

populations riveraines ou des privés des domaines de l'Etat dégradés en vue de leur restauration;

- la récupération de tous les espaces récupérables en vue de leur restauration et leur mise en valeur par la conduite des plantations à base des espèces gommières fixatrices d'azote atmosphérique;
- l'intensification de la production de la gomme arabique par la généralisation de la saignée et la création des infrastructures socio-économiques (comptoirs de gomme, puits et forages, etc.) et d'écoulement du produit (pistes rurales).

Programme d'appui au développement du secteur privé de la filière gomme arabique

Ce programme vise essentiellement à appuyer et promouvoir le développement du secteur privé nigérien afin de favoriser le financement de la filière gomme arabique. Il se propose:

- la facilitation de l'accès aux crédits bancaires ou la subvention des actions de production/commercialisation de la gomme arabique;
- la création et le financement des comptoirs d'achat ou points de vente de la gomme arabique;
- la création et le financement des centres de tri et d'emballage de la gomme;
- l'ouverture de ligne de crédits pour le financement des campagnes de production de la gomme;
- l'octroi des concessions de gestion des gommeraies.

VI. CONCLUSION GENERALE

La présente stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique constitue désormais un cadre de mise en œuvre du plan d'action à court et moyen terme du Ministère en charge de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification qui lui-même rentre dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD/GRN, un des six programmes du PNEDD.

Cette stratégie cadre parfaitement avec les objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et s'inscrit spécifiquement dans l'objectif global de la politique forestière qui est de contribuer au développement économique et social de la nation et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations en favorisant le développement durable et une gestion rationnelle de ses ressources naturelles (sol, végétation, eau, faune). Elle vise trois objectifs principaux:

- (i) La création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité;
- (ii) Le développement et la gestion durable des ressources gommières par l'aménagement communautaire des gomméraires existantes et le renforcement du potentiel par la création des gomméraires villageoises;

- (iii) L'organisation et le renforcement des capacités de tous les acteurs de la filière gomme arabique à travers la mise en place et le financement des structures viables de production et de commercialisation de la gomme.

La filière commerciale de la gomme arabique, à cause de sa désorganisation actuelle, présente un énorme manque à gagner en terme de contribution au PIB. Pour cette raison, la présente stratégie est envisagée dans une perspective de prise en compte combinée des aspects économique et écologique.

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie dépendra fortement de l'engagement politique de l'Etat et des bailleurs de fonds à consentir les efforts nécessaires dans le financement des dossiers de projets d'investissement, mais aussi les producteurs, les commerçants et les agents de tous les acteurs à œuvrer dans le sens à faire sortir ce secteur de sa situation informelle.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- Ada, L.** 2000. *Rapport de la mission de terrain du 02 au 14 décembre 2000*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001a. *Atelier de Formation Pratique sur les Technologies de Production de la Gomme Arabique*. Zinder, 23-26 février 2001, Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001b. *Rapport de la deuxième mission de terrain du 29 janvier au 3 février 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001c. *Rapport d'avancement du projet: Période du 1er décembre 2000 au 31 mars 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001d. *Compte rendu de la première réunion du comité d'orientation et de suivi du projet*, Niamey 15 mai 2001. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001e. *Rapport d'Avancement du Projet: Période du 1er avril 2001 au 31 juillet 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L.** 2001f. *Rapport de synthèse du premier atelier national sur le secteur gommier au Niger*. Diffa, 2-5 juillet 2001. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ada, L. & Maisharou, A.** 2001. *Note de présentation du premier atelier national sur le secteur gommier au Niger*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Danguioua, A.** 2001. *Etude sur les aspects d'appui institutionnel et de collecte des données*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Danguioua, A.** 2002. *Etude sur les aspects d'appui institutionnel et de collecte des données*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Dione, M.** 2000. *Rapport technique de la mission de consultation internationale en technologie de la gomme arabique*, Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- FAO.** 2000. *Programme de coopération technique: TCP NER/0066 (D): Appui à la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger*. Document de projet. Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- FAO.** 2003. *Compte rendu final préparé pour le Gouvernement du Niger par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Hama, S.** 2001. *Rapport sur les aspects socio-économiques de la filière commerciale de la gomme arabique, 1ère partie*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Hama, S.** 2002. *Rapport sur les aspects socio-économiques de la filière commerciale de la gomme arabique, 2ème partie*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A.** 2001. *Rapport d'avancement du projet d'août à novembre 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A.** 2002a. *Canevas du compte-rendu de la coordination du projet lors de la 2ème réunion du comité de suivi et d'orientation du TCP (Période allant de 10/2001 à 3/2002)*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A.** 2002b. *Compte-rendu de la deuxième réunion du comité de suivi et d'orientation du TCP*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A.** 2002c. *Rapport d'avancement du projet (de décembre 2001 à mai 2002): énoncé de quelques directives*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Ichaou, A. & Maisharou, A.** 2002. *Rapport de synthèse sur l'atelier de validation de la stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Mahamane, A.** 2001a. *Programme de travail: cartographie*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Mahamane, A.** 2001b. *Questionnaire d'enquête sur l'amélioration de la gestion des ressources gommieres*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Mahamane, A.** 2002. *Gestion des ressources de la gomme arabique: Analyse des sites pilotes et proposition d'activités*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Mahamane, S.** 2002. *Rapport de synthèse pour l'élaboration des fiches techniques de vulgarisation*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2001a. *Compte rendu de la mission de terrain effectuée du 22 janvier au février 2001*. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.

- Maidoka, A.** 2001b. *Rapport d'étape sur les aspects juridiques de la gestion de la gomme arabique.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2001c. *Résumé du rapport d'étape sur les aspects juridiques de la gestion de la gomme arabique.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2001d. *Aspects juridiques de la gestion de la gomme arabique.* Rapport d'étape. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2001e. *Avant-projet de texte du décret fixant les règles d'exploitation des gomméraires.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maidoka, A.** 2002. *Avant-projet de texte du décret fixant les règles de gestion des gomméraires.* Document de discussion. Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maisharou, A.** 2002a. *Programme d'activités 2002 révisé.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maisharou, A.** 2002b. *Note de présentation du deuxième atelier national sur le secteur gommier au Niger: production et commercialisation de la gomme.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Maisharou, A.; I. Adamou; I. Noma.** 2001. *Rapport de synthèse des conclusions du voyage d'étude au Tchad et au Soudan.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Muller, D.** 2001. *Rapport de mission sur le commerce de la gomme arabique.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Syaka, S.** 2001. *Rapport de mission d'appui technique FORC.* Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Ndeso-Atanga, A.** 2002. *Rapport de mission d'appui technique RAFO.* Document de projet TCP/NER/0066, Accra.
- Talla, P.** 2001. *Rapport de mission d'appui technique LEG.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Walter, S.** 2001a. *Rapport de mission technique d'appui FOPW. Etude de voyage au Soudan, 27 mai - 8 juin 2001.* Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Walter, S.** 2001b. *Rapport de mission technique d'appui FOPW.* Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Walter, S.** 2002a. *La gomme arabique: Perspectives globales du commerce et de la coopération.* Atelier national de validation de la stratégie et du Plan d'action pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger (Niamey, 29 - 30 octobre 2002). Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Walter, S.** 2002b. *Rapport de mission technique d'appui FOPW.* Document de projet TCP/NER/0066, Rome.
- Walter, S.** 2002c. *Rapport de mission technique d'appui FOPW.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Wata, I.** 2000. *Rapport d'étape de l'expert national en technologie (technologie et traitement) de la gomme arabique.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Wata, I.** 2001a. *Rapport de synthèse des tests de saignée.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Wata, I.** 2001b. *Sylviculture et aménagement des gommiers.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.
- Wata, I.** 2002. *Rapport technique de consultation nationale en technologie de la gomme arabique, techniques de vulgarisation et de formation, 2ème étape.* Document de projet TCP/NER/0066, Niamey.

VIII. ANNEXES

8.1 Plan d'action

Axe stratégie N° 1 : La création d'emplois et l'augmentation des revenus de la population soutenue par la production d'une gomme de qualité

| Vision 2012 | Activités prioritaires | Résultats | | Partenaires | Risques |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| | | 2004 | 2008 | | |
| 1. Filière con solidée et professionnalisée | Mettre en place un cadre législatif et un système fiscal approprié | - Cadre législatif réglementaire adopté - Système fiscal incitatif et adapté à la filière mis en place | | Etat, société civil, secteur privé | Non adoption des textes |
| 2. Dix mille (10 000) tonnes de gomme arabique de qualité exportés par an | Appuyer la mise en place des structures locales de gestion des gommerais | 30 structures de gestion créées | 100 groupements créés | Projets, Etat, Acteurs, Producteurs | Absence d'appui financier |
| | Maîtriser les technologies de production de la gomme. | Techniques et technologies vulgarisées dans 30 groupements | Techniques et technologies vulgarisées dans 100 groupements | Projets, Etat, Acteurs, Producteurs | |
| 3. Revenus annuels des populations riveraines des zones de production de la gomme arabique doublés | Mettre en place un circuit organisé de commercialisation de la gomme | 10 comptoirs créés | 25 comptoirs créés | Projets, Etat, Secteur privé | Cadre légal spécifique à la gomme non sécurisant |
| | | | 3 centres de tri créés | | Non disponibilité de la gomme |
| | Création d'un système de crédit | Acteurs organisés | Système de crédit mis en place et fonctionnel | Projets, Etat, Secteur privé, caisses populaires, banques | Cadré légal spécifique à la gomme non sécurisant |
| | | Etudes de faisabilité en vue de l'installation d'une banque de crédit réalisées | Une banque de crédit agricole (gomme) créée | Projets, Etat, Secteur privé, caisses populaires, banques | Non remboursement des crédits par les acteurs |
| 4. Textes réglementaires et fiscaux relatifs aux gommiers et à la gomme arabique redynamisés et réadaptés | Mettre en place un système de commercialisation | - Le Niger participe aux actions du NGARA et des foires et autres expositions - Les producteurs sont mobilisés | Le Niger est reconnu comme producteur de gomme au niveau international | Tous les acteurs de la filière gomme | Relâchement des acteurs |
| | | | Gomme nigérienne a un propre label. | Etat, secteur privé, centre de recherche | Hétérogénéité du potentiel en ressource gommère |
| | Créer un système d'informations sur le marché de la gomme arabique | Un système d'informations est opérationnel dans cinq sites pilotes | Un système d'informations est opérationnel au niveau national | Etat, secteur privé, centre de recherche | Non disponibilité des données |
| | Promouvoir les espèces productrices de la gomme arabique | Cinq mémoires de fin d'étude élaborés sur le sujet | 15 mémoires de fin d'étude et cinq thèses de doctorat élaborés | Etat, secteur privé, centre de recherche | Manque de moyens financiers pour la réalisation |
| | Assurer la couverture des usages traditionnels de la gomme | Etude sur le sujet réalisée et activités du suivi identifiées | Réalisation des activités de suivi identifiées | Etat, populations locales | Manque de financement |

Axe stratégique 2 : Le développement et la gestion durable des ressources gomméraires

| Vision 2012 | Activités prioritaires | Résultats | | Partenaires | Risques |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | 2004 | 2008 | | |
| Un système d'information géographique opérationnel | Poursuivre la connaissance des ressources | <ul style="list-style-type: none"> - État des lieux sur les gomméraires finalisés - Identification de besoins en recherche et formation | <ul style="list-style-type: none"> - Superficie des gomméraires et productivité maîtrisée - Tendances dégagées (meilleures variétés productrices identifiées) | <ul style="list-style-type: none"> - Projets, ONG - ONG paysannes - Services techniques - Institution de recherche et de formation - Bailleurs de fonds | <ul style="list-style-type: none"> - Refus de collaboration entre les partenaires - Manque de financement - Catastrophes naturelles ou aléas climatiques |
| | Créer un SIG sur les gomméraires | <ul style="list-style-type: none"> - Matériel acquis - Personnel formé - Ressources localisées - Base de données créée | Un SIG fonctionnel et pérennisé | <ul style="list-style-type: none"> - Populations - Bailleurs de fonds - Institutions spécialisées - Institution de recherche | <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Refus de collaboration |
| 200 000 ha de gomméraires aménagés | Élaborer des plans d'aménagement participatifs de 200 000 ha | Tous les plans d'aménagement de 200 000 ha élaborés | | <ul style="list-style-type: none"> - Population - Bailleurs de fonds - Services techniques | <ul style="list-style-type: none"> - Refus de collaboration - Non adoption des textes juridiques appropriés |
| | Mise en oeuvre des plans d'aménagements participatifs | <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs sont identifiés - Modules de formation élaborés - Début de mise en oeuvre de l'organisation avec 25% des plans d'aménagement | <ul style="list-style-type: none"> - Tous les producteurs organisés (formés, sécurisés et responsabilisés) - 100% des plans élaborés mis en oeuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Services techniques - Population - Bailleurs de fonds - Institutions de recherche | <ul style="list-style-type: none"> - Non adoption des textes juridiques indiqués - Manque de financement - Non respect des prescriptions de plans d'aménagement |
| 200 000 ha de gomméraires créés | Créer 200 000 hectares de terres récupérées en gomméraires | 70 000 ha reboisés | 200 000 ha reboisés | <ul style="list-style-type: none"> - Populations - Bailleurs de fonds - Services techniques - ONG - Projet de développement. | <ul style="list-style-type: none"> - Aléas climatiques - Manque de financements - Sécurisation foncière des sites inadéquates |

Axe stratégique N°3 : Le renforcement des capacités des acteurs

| Vision 2012 | Activités prioritaires | Résultats | | Partenaires | Risques |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| | | 2004 | 2008 | | |
| Les acteurs de la filière sont encadrés et soutenus Une structure d'animation et de coordination mise en place Un cadre permanent de concertation entre tous les acteurs instauré | Renforcer les capacités institutionnelles des services techniques | -10 inventaires cartographiques réalisés -10 aménagements forestiers réalisés - 5 écologistes formés - 2 économistes formés - 2 généticiens formés - 2 gestionnaires en environnement formés | -10 cadres supérieurs formés -5 écologistes formés -8 économistes formés -8 généticiens formés -8 gestionnaires en environnement formés | ONG Bailleurs de fonds | Absence de financement Fautes administratives |
| | Mettre en place un système de vulgarisation et de formation des acteurs | Tous les producteurs sont formés en techniques de: <ul style="list-style-type: none"> - production des plants - saignée - récolte - tri et conditionnement | Toutes les structures mises en place formées en: <ul style="list-style-type: none"> - techniques de gestion des entreprises - vie associative - négociation des crédits - commercialisation | Services techniques ONG Bailleurs de fonds | Absence de financement; Fautes administratives Mésentente des partenaires |
| | Formaliser une cellule chargée de la mise en application de la stratégie | Une cellule de coordination existante et fonctionnelle | Suivi et évaluation des actions initiées | Ministères concernés ONG, secteur privé Partenaires de coopération | Blocage des institutions |
| | Organiser la concertation entre acteurs et développement du secteur privé | - Un cadre de concertation fonctionnel - Campagnes d'informations et de sensibilisation réalisées | | Cellule de coordination Cadre de concertation | Blocage des institutions |

8.2 Mécanisme de suivi -évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

| Niveau de décision | Mandat | Partenaires | Ancrage institutionnel |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| | Suivi-Evaluation | | |
| National | <ul style="list-style-type: none"> - Développement des indicateurs appropriés pour le suivi - évaluation - Détermination de la périodicité du suivi - Suivi institutionnel et juridique - Suivi des moyens financiers, humains et matériels - Suivi des résultats physiques - Suivi des impacts de la mise en œuvre. | Ministère du Développement Rural Ministère du Développement Agricole Ministère du Commerce Ministère des Ressources Animales CNEDD; ONG Association des Professionnels de la gomme arabique | Ministère de l'Environnement (Direction de l'Environnement) |
| Régional | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des réalisations physiques - Suivi des résultats - Suivi des impacts | Services techniques; ONG/Associations. | Ministère de l'Environnement (Direction Départementale de l'Environnement) |
| Local | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi-évaluation des réalisations physiques | <ul style="list-style-type: none"> - Services techniques - OCB - Projets locaux ANGA - Autorités administratives et coutumières | Ministère de l'Environnement (Service d'Arrondissement de l'Environnement) |

8.3 Fiches de projets d'investissement

Fiches relatives à l'axe stratégique 1

Fiche N°1: Projet d'appui à l'organisation de la filière gomme arabique par la mise en place d'un système de crédit adapté.

Fiches relatives à l'axe stratégique 2

Fiche N°2: Projet d'aménagement et de gestion communautaire des gomméraires du Niger;

Fiche N°3: Projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers au Niger en vue de la production d'une gomme de qualité;

Fiche N°4: Projet de renforcement du potentiel de production de la gomme arabique et de la lutte contre la désertification.

Fiches relatives à l'axe stratégique 3

Fiche N°5: Projet d'appui au renforcement des capacités des services techniques chargés de l'encadrement des producteurs de gomme arabique;

Fiche N°6: Projet de renforcement des capacités du secteur privé en vue de la redynamisation de la filière gomme arabique.

FICHE N°1

Titre: Projet d'appui à l'organisation de la filière gomme arabique par la mise en place d'un système de crédit adapté

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: tous les acteurs et partenaires de la filière gomme arabique

1. Contexte et justification

A la suite du démantèlement de la Société Nigérienne en charge de la commercialisation de la gomme arabique (Copro-Niger) intervenu dans les années 1984, les différents producteurs et collecteurs de la gomme ont fait face à de nombreuses contraintes liées, notamment, aux difficultés de passage du temps de soudure, au financement de la campagne, à l'écoulement de leurs produits ou leur vente à travers le circuit informel via le Nigeria.

Avec la mise en œuvre de la stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme, il y a une nécessité impérieuse de mettre en place un système de crédit conçu selon des modalités concertées avec tous les acteurs, et donc adapté aux nouvelles exigences de la filière. Il portera sur le financement de la campagne qui peut s'envisager à travers deux grands volets:

- (1) la mise en place d'un système de crédits alloués aux personnes physiques (récolteurs, intermédiaires et commerçants grossistes et exportateurs) et aux groupements des producteurs à titre de soutien à la campagne de récolte et pour faciliter ainsi le regroupement de la gomme au niveau des comptoirs de vente;
- (2) la mise en place de facilités de crédits d'investissement pour la réalisation des infrastructures (pistes rurales, puits et forages, etc.) dans les zones de production de la gomme en vue de limiter l'exode rural et d'accroître ainsi la production de la gomme.

2. Objectif global

L'objectif global du projet est de favoriser l'émergence d'une filière gomme arabique fonctionnelle et dynamique en vue de créer les conditions d'une plus grande contribution des produits forestiers non ligneux au développement économique et social du Niger et de lutter efficacement contre la pauvreté grandissante en zone rurale.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- doubler le revenu net des populations riveraines des gomméraires dans les dix prochaines années (en référence aux revenus 2002);
- atteindre l'exportation annuelle de 10 000 tonnes de gomme de qualité d'ici 2012;
- améliorer la balance des paiements du Niger.

4. Résultats attendus

- Le revenu des populations riveraines des gomméraires est multiplié par deux;
- la contribution de la filière gomme arabique au PIB a significativement augmenté;
- la sécurité financière et un début d'épargne des producteurs sont instaurés;
- les financements de campagnes de production de la gomme et les subventions de gestion des gomméraires ainsi que la réalisation des infrastructures en milieu rural assurent une sécurisation des acteurs.

5. Activités

- Encourager l'implication des femmes dans les actions de production et de la commercialisation de la gomme arabique;
- promouvoir les activités productrices de gomme;
- promouvoir le micro crédit aux producteurs ruraux;
- faciliter l'acquisition des équipements améliorés par les producteurs;
- créer un fonds de soutien à la filière;
- mettre en place un système de crédit fiable pour le financement de la campagne de production et de la commercialisation de la gomme arabique.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'appui à l'organisation de la filière gomme arabique par la mise en place d'un système de crédit adapté comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet. Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°2

Titre: Projet d'aménagement et de gestion communautaire des gomméraires du Niger

Durée:10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: couverture nationale

1. Contexte et justification

Le Niger dispose d'un potentiel en ressources gommères estimé à environ 300 000 hectares de peuplements naturels et artificiels. Environ la moitié de ces peuplements sont des peuplements denses avec au moins 200 pieds à l'hectare. Une bonne partie de ces gomméraires denses est soit très âgée ou laissée à elle-même, donc sans aucune action de valorisation.

La fourchette de production et d'exportation de la gomme arabique que le Niger s'est fixé à 10 000 tonnes dans les dix prochaines années de mise en œuvre de la présente stratégie, passe nécessairement par l'aménagement de toutes les gomméraires naturelles et artificielles denses. Un objectif d'aménagement de 200 000 hectares a été fixé pour toute cette durée, c'est-à-dire à l'horizon 2012. Cet objectif sera réalisé à travers l'exécution combinée des actions d'aménagement des gomméraires, de création des infrastructures de commercialisation et des actions de formation et d'encadrement des producteurs.

2. Objectif global

L'objectif global du présent projet d'aménagement et de gestion communautaire des gomméraires est la lutte contre la pauvreté grandissante dans des zones rurales, couplée à la lutte contre la désertification.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- l'aménagement de 200 000 hectares dans les dix prochaines années sur l'ensemble du pays;
- la mise en place des structures locales viables de gestion des gomméraires;
- la création et le financement des comptoirs d'achat et de centres de tri de gomme arabique;
- l'augmentation de la production et l'exportation de la gomme arabique à environ 10 000 tonnes par an dans les dix prochaines années.

4. Résultats attendus

- Deux cent mille (200 000) hectares de gomméraires denses naturelles aménagées dans les dix prochaines années;
- deux cent (200) structures locales de gestion de gomméraires mises en place et fonctionnelles;
- cent comptoirs d'achat et vingt centres de tri mis en place et fonctionnels;
- dix mille (10 000) tonnes de gomme arabique exportées par an jusqu'à l'horizon 2012.

5. Activités

Il s'agira principalement de conduire les actions suivantes dans les gomméraires denses:

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des gomméraires;
- la lutte contre les feux de brousse, à travers la sensibilisation des populations riveraines, la formation et l'équipement de 10 brigadiers anti-feux dans chaque région et l'ouverture d'un réseau adéquat de bandes pare-feu;
- l'organisation des populations riveraines en structures locales de gestion des gomméraires, de production et de commercialisation de la gomme au niveau de chaque gomméraire;
- la formation et l'équipement des populations en techniques et technologies de production de la gomme;
- la mise en place et le financement des comptoirs d'achat et des centres de tri de la gomme arabique.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'aménagement et de gestion communautaire des gomméraires du Niger comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi et évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°3

Titre: Projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers au Niger en vue de la production d'une gomme de qualité.

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: couverture nationale

1. Contexte et justification

Le Niger est un des pays du monde les plus affectés par les phénomènes de la désertification et de la sécheresse. Le problème de la sécurité alimentaire reste la principale contrainte dans les zones rurales où les populations déjà pauvres ont à supporter chaque année des déficits plus ou moins marqués de leurs productions vivrières. En effet, en dehors des risques climatiques et du faible revenu des populations qui limitent l'augmentation de la production agricole, l'érosion des sols consécutive à la dégradation du couvert végétal contribue à rendre cette production encore plus aléatoire. Cette situation accroît la pauvreté et oblige bien souvent les populations à des migrations et à des exodes massifs.

Parmi les solutions adoptées pour réduire ce déficit et lutter contre la pauvreté, figurent: la protection des terres à haut potentiel agricole contre l'érosion, la récupération des terres dégradées par des techniques de conservation des eaux et du sol, l'aménagement des formations forestières naturelles, la défense et la restauration des sols et la plantation des espèces forestières susceptibles d'améliorer la fertilité des sols et de générer des revenus additionnels (production forestière ligneuse: bois, et non ligneuse: gomme arabique ayant une haute valeur ajoutée, pharmacopée).

Dans cette optique, le Niger a organisé en mai 1984 une rencontre nationale sur la lutte contre la désertification qui s'est tenue à Maradi. Le débat de Maradi a donc débouché sur l'adoption d'un plan d'action intitulé " Engagement de Maradi ". L'objectif global visé était de déboucher sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la désertification et d'asseoir ainsi les bases d'un développement socio-économique durable par l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations traduisant l'Engagement de Maradi, d'importantes actions ont été déjà réalisées notamment les reboisements et la conservation des sols. C'est ainsi qu'entre 1984 et 1994 plus de soixante millions (60 000 000) d'arbres ont été plantés sur l'ensemble du territoire national. Cependant, en raison de l'importance des surfaces forestières entamées et/ou perdues annuellement (80 000 ha), le rythme actuel de reconstitution du couvert forestier (5 000 ha) ne permettra guère de juguler le phénomène, d'où la nécessité de conduire des actions de gestion rationnelle des ressources environnementales. D'une manière générale, il faut préserver les équilibres écologiques et responsabiliser les populations pour la gestion de l'environnement et pour la prise en charge du processus de développement. A cet effet, l'amélioration phytogénétique par le renforcement des capacités de récolte, de conservation et de diffusion des semences

forestières, de production des plants constituerait une des priorités du Niger en matière de lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté.

En effet, il faut reconnaître que depuis quelques années, un certain nombre d'acquis sont enregistrés et méritent d'être consolidés. Il s'agit notamment de:

- l'accroissement de la production de plants forestiers depuis 1988 pour atteindre (selon la Direction de l'Environnement) entre 7 et 8 millions de plants en 1994, avec la mise en œuvre de nombreux projets et programmes de restauration des terres, de gestion de terroirs villageois. Ce volume a encore sensiblement augmenté au cours de ces trois dernières années pour atteindre les 20 millions de plants en 2001;
- l'émergence et l'accroissement des pépinières villageoises. En 1994, sur une production totale de 7,8 millions de plants, 4,5 millions ont été produits dans 1 151 pépinières villageoises;
- la récolte et la diffusion des semences de qualité sont organisées actuellement dans la plupart des cas de façon ad hoc par le service forestier qui, le plus souvent, n'arrive pas à couvrir l'essentiel des besoins en plants surtout au niveau des pépinières villageoises;
- l'accroissement actuel des besoins en semences fourragères herbacées se fait sentir. Les besoins en termes de régénération des fourrages ou d'ensemencement de tapis herbacé dans les cycles de restauration ou de réactivation des processus biologiques sont estimés à environ 4 tonnes de semences par an. Par ailleurs, la récolte de ce type de semences est très peu maîtrisée.

Le projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers a été conçu dans la perspective d'optimisation des actions de reboisement à travers la plantation des espèces forestières de haute valeur économique et dans la perspective d'amélioration de la qualité des produits forestiers non ligneux comme la gomme arabique en vue de la lutte contre la pauvreté grandissante dans les zones rurales.

2. Objectif global

L'objectif global du présent projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers au Niger est d'accroître la production et l'exportation d'une gomme arabique de qualité en vue de la lutte contre la pauvreté grandissante des zones rurales et l'amélioration du cadre de vie des populations riveraines.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- la détermination de la variabilité génétique (morphologique et phénologique) du gommier et de la biochimie de la gomme arabique du Niger à partir des échantillons issus des différentes zones écologiques;
- la proposition d'une stratégie d'amélioration et de conservation in situ et ex situ du gommier au Niger.

4. Résultats attendus

- Les meilleures provenances du gommier sont identifiées et classées suivant les critères de production de gomme de qualité, de semences en quantité et en qualité et de résistance au *Tapinanthus* (plantes parasites) et autres insectes ravageurs des gommiers;
- la phénologie du gommier est bien déterminée;
- les qualités biochimiques et physiques des gommes du Niger et les autres résines sont bien connues et vulgarisées dans le milieu commercial local et étranger.

5. Activités

- Etude sur l'écologie et la diversité morphologique du gommier;
- étude sur la phénologie du gommier;
- étude sur les qualités physiques et biochimiques des échantillons de gomme arabique et autres gommes et résines du Niger;
- étude des descendance/provenances du gommier et de la gomme arabique du Niger.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'amélioration des ressources génétiques des gommiers comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation sera conduit pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°4

Titre: Projet de renforcement du potentiel de production de la gomme arabique et de la lutte contre la désertification

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: couverture nationale

1. Contexte et justification

Le Niger dispose d'un potentiel en ressources gommères estimé à environ 300 000 hectares de peuplements naturels et artificiels répartis dans les trois bassins de production, à savoir:

Le bassin oriental: berceau historique de la gomme arabique, il s'étend sur la moitié sud de la région de Diffa (arrondissements de Mainé-Soroa et Diffa) et le sud-est de la région de Zinder (arrondissement de Gouré). Sa superficie de production est estimée à 200 000 hectares de peuplements naturels, soit 15 millions d'arbres dont près de la moitié (98 000 hectares) est constituée de forêts classées (domaines de l'état).

Le bassin central: il couvre le nord de la région de Maradi (Mayahi, Tessaoua, Dakoro), le centre et le sud-est de la région de Tahoua (Tchintabaraden, Abalak, Tahoua, Keita, Bouza et Madaoua). Il est constitué de peuplements naturels d'*Acacia senegal* estimés à plus de 50 000 hectares, soit environ 3 750 000 arbres et d'importantes plantations artificielles évaluées à 7 millions d'individus des espèces *Acacia senegal* et *Acacia seyal*.

Le bassin occidental: il couvre la région de Tillabéry où les forêts naturelles, estimées à environ 40 000 hectares (soit environ 3 millions d'arbres constitués d'un mélange d'espèces *Acacia senegal* et *Acacia seyal*) sont essentiellement localisées dans le Liptako Gourma (sud-ouest et nord-ouest de l'arrondissement Téra et nord-ouest de l'arrondissement de Say). Ce bassin renferme aussi d'importantes plantations artificielles, estimées à près de 500 000 pieds d'*Acacia senegal*.

L'augmentation de la fourchette de production et d'exportation de la gomme arabique que le Niger s'est fixé à 10 000 tonnes dans les dix prochaines années passe nécessairement par le renforcement du potentiel de production à travers l'exécution combinée des actions de réhabilitation des gommères naturelles dégradées et le reboisement des autres terres vacantes propices au développement du gommier.

A cet effet, cette augmentation de la production de gomme nécessite l'implication effective du secteur privé et la mobilisation des populations rurales à travers notamment:

- la production des plants par des pépiniéristes privés;
- l'appui en vivres dans les zones déficitaires en vue de l'exécution des travaux de reboisement des terres dégradées (confection d'ouvrages de piégeage d'eau de ruissellement et plantation), d'entretien et de gardiennage des plantations;
- la mise sous contrat de cultures des gommères dégradées en vue de l'enrichissement de certaines gommères classées ou protégées. Ces contrats seront passés entre l'administration forestière et les populations riveraines des domaines classés et

comporteront entre autres clauses l'obligation de planter, d'entretenir et de protéger des gommiers. Ce créneau, s'il est bien exploité, permettra non seulement de réduire les conflits fonciers, mais aussi de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire grandissante dans les zones rurales;

- le renforcement de l'émergence des propriétaires privés des gommierais en privilégiant notamment les plantations sur les terres individuelles et l'octroi des concessions rurales;
- l'intensification des plantations sur les limites et à l'intérieur des champs à travers des systèmes agroforestiers;
- les plantations le long des couloirs de passage des animaux.

2. Objectif global

L'objectif global du présent projet de renforcement du potentiel de production de la gomme arabique est fondamentalement double: i) la lutte contre la désertification; et ii) la lutte contre la pauvreté grandissante des zones rurales.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- augmenter les superficies des gommierais du Niger de 200 000 hectares dans les dix prochaines années;
- augmenter le potentiel de séquestration des gaz à effet de serre;
- accroître la production et l'exportation de la gomme arabique à environ 10 000 tonnes par an dans les dix prochaines années.

4. Résultats attendus

- La récolte et la diffusion de trois tonnes de semences de gommier de qualité par an;
- la production et la plantation de 100 millions de plants forestiers, dont 80 millions de plants de gommiers dans les dix prochaines années;
- la création de deux cent mille (200.000) hectares de gommierais artificielles;
- la formation et l'équipement de 10 000 producteurs de gomme arabique, dont 40% de femmes.

5. Activités

- La récolte et la diffusion des semences de bonne qualité;
- la production de plants et les plantations;
- la réhabilitation de 20 000 hectares de gommierais naturelles dégradées par an dans les dix prochaines années;
- l'organisation, la formation et l'équipement de 1 000 producteurs de gomme arabique par an dans les dix prochaines années;
- l'aménagement de 20 000 hectares de gommierais par an à travers la conduite des actions d'ouverture de pare - feu, de saignée, etc.;
- la sensibilisation des producteurs de gomme et les autres acteurs impliqués dans la filière gomme arabique à travers des réunions villageoises, les radios rurales, etc.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet de renforcement du potentiel de production de la gomme arabique comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°5

Titre: Projet d'appui au renforcement des capacités des services techniques chargés de l'encadrement des producteurs de gomme arabique

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: tous les services chargés de formation et d'encadrement des producteurs de la gomme arabique

1. Contexte et justification

Le Niger dispose d'un potentiel en ressources gommères estimé à environ 300 000 hectares de peuplements naturels et artificiels. Malheureusement, ces peuplements sont insuffisamment exploités et valorisés par défaut d'encadrement des producteurs à la base.

Le manque de moyens des services d'encadrement, tant du point de vue matériel, technique, logistique et financier, ne permet pas à ces services d'assurer pleinement leurs obligations. Aussi, le manque crucial des infrastructures socio-économiques dans les zones de production de la gomme arabique et l'absence de facilités d'écoulement des produits limitent sérieusement le développement de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

Par ailleurs, les ressources humaines, matérielles et logistiques des services d'encadrement sont actuellement dans un état de délabrement avancé qui ne leur permet pas de mener à bien leur mission et de répondre promptement à toutes les attentes et les sollicitations des producteurs. La formation générale reçue des agents chargés de l'encadrement ne permet pas non plus de bien répondre aux exigences de nombreux domaines de spécialisation indispensable à la mise en œuvre de la présente stratégie, d'où la nécessité de la formation de ces agents.

Aussi, la quantité de la gomme officiellement exportée est estimée entre 1 000 et 2 000 tonnes par an sur une quantité potentiellement mobilisable évaluée entre 9 000 et 12 000 tonnes par an. Une intensification de la production par l'introduction des techniques modernes de saignée, de récolte et de conditionnement de la gomme arabique permettrait d'augmenter sensiblement la production et l'exportation actuelles.

2. Objectif global

Améliorer et renforcer les capacités des services d'encadrement des producteurs du secteur agricole en général, et du secteur gommier en particulier en vue de créer les conditions d'amélioration de la production de la gomme, et pour augmenter ainsi la contribution des produits forestiers non ligneux au développement économique et social du Niger, par l'augmentation, l'exportation de la gomme de qualité et l'amélioration de la balance des paiements du Niger.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- former et équiper les services chargés de l'encadrement des producteurs;
- améliorer le système d'intervention et de l'encadrement des producteurs par le renforcement de la logistique des services d'encadrement.

4. Résultats attendus

- Les capacités logistiques d'intervention des services techniques sont améliorées;
- plusieurs cadres formés dans divers domaines de spécialisation (écologie, génétique, chimie, biologie);
- un système d'information et de suivi de la filière gomme arabique est mis en place et est fonctionnel;
- les producteurs sont techniquement formés et équipés, et leur système de production amélioré.

5. Activités

- Former des cadres forestiers dans les domaines permettant une parfaite maîtrise des aspects relatifs aux gommiers et à la gomme arabique (amélioration génétique, biochimie des gommés, la physique des gommés, etc.);
- acquisition et dotation des services en logistique adéquate (véhicule et moto) en vue d'un encadrement rapproché des producteurs;
- former et équiper les producteurs en vue de promouvoir les activités productrices de gomme arabique;
- créer et équiper un centre de suivi et d'information sur les gommériaies, la production et la commercialisation de la gomme arabique.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des services techniques chargés de l'encadrement des producteurs de la gomme arabique comprend deux phases:

- la phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

FICHE N°6

Titre: Projet de renforcement des capacités du secteur privé en vue de la redynamisation de la filière gomme arabique

Durée: 10 ans (en deux phases)

Date de démarrage: Dès que possible

Coût estimatif: à déterminer

Bénéficiaires: Collectif des producteurs et des commerçants de la gomme arabique.

1. Contexte et justification

La part du secteur forestier dans la contribution de l'économie nigérienne est généralement estimée à 4 %, chiffre nettement en deçà de la réalité, car il ne reflète pas l'importance économique, sociale et environnementale de ce secteur, dans la mesure où il ne prend pas en compte l'utilisation des forêts pour l'agriculture, le pâturage, la consommation rurale de bois de chauffe et de service et les produits de cueillette (contribution à l'économie des ménages ruraux et à la sécurité alimentaire).

Les produits forestiers ligneux (bois de chauffe, de construction et de service) et les produits forestiers non ligneux (feuilles, fruits, amandes, racines, écorce, fleurs, gomme et résines), malgré l'absence de données statistiques, représentent une part importante dans l'alimentation humaine et animale, particulièrement en milieu rural, et constituent une source non négligeable de revenu des populations rurales. Le revenu tiré de la commercialisation des produits forestiers non ligneux tels que la gomme arabique est estimé à près du tiers du revenu extra agricole des ménages ruraux. C'est assurément là une opportunité à saisir pour développer des actions de promotion, au niveau local, d'une gestion durable des ressources naturelles.

Les premières tentatives d'organisation de la filière gomme arabique au Niger remontent aux années 1960 avec l'avènement de la COPRO-NIGER, une société d'Etat qui avait le monopole de la commercialisation et de l'exportation de la gomme arabique.

Avec le démantèlement de cette société d'Etat, suite à la crise économique qui secoue encore le Niger, aucune autre structure n'a été mise en place pour poursuivre cette activité de collecte et de commercialisation de la gomme arabique. La filière gomme arabique est complètement laissée à l'initiative des petits collecteurs qui approvisionnent les marchés locaux.

Il a fallu attendre la remontée des cours de la gomme au niveau international pendant les dix dernières années et une demande extérieure solvable pour voir l'émergence d'un secteur privé orienté vers la collecte, le tri et l'exportation de la gomme arabique. Cette filière reste encore embryonnaire et ne concerne que deux ou trois « collecteurs qui opèrent sur une partie du pays ».

Aussi, la double fonction de protection et de production (fourrage et gomme) des principales espèces gommifères incite de plus en plus de privés à investir dans la filière notamment au plan du développement de la ressource à travers la réalisation des plantations, mais aussi dans la commercialisation par la mise en place d'un réseau de

collecte, de manutention et d'exportation de la gomme.

La gomme arabique connaît aujourd'hui un regain d'intérêt notamment en raison de la remontée de son prix au plan mondial. Au Niger, l'importante filière qui se développe actuellement autour de la gomme arabique réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre de plusieurs millions de FCFA. Cependant, le caractère très informel de cette activité ne permet pas de percevoir cet impact de façon concrète, d'où la nécessité d'engager des actions pour sa réorganisation et sa redynamisation.

Une telle action s'inscrit dans l'objectif global de relance du secteur privé en vue de contribuer au développement économique et social de la nation et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations par le développement durable de la filière gomme et une gestion rationnelle des ressources gommières.

2. Objectif global

L'objectif global du présent projet est d'appuyer et de promouvoir le développement du secteur privé nigérien par le financement des activités de collecte et de commercialisation de la gomme arabique en vue d'accroître le volume de la production et d'exportation d'une gomme arabique de qualité.

3. Objectifs spécifiques

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- la création et le financement des comptoirs d'achat de la gomme arabique;
- la création et le financement des centres de tri et d'emballage de la gomme arabique;
- la facilitation de l'accès aux crédits à faible intérêt et l'ouverture des lignes de crédits aux producteurs et commerçants de la gomme en vue du financement des campagnes de production de la gomme, la réalisation des investissements socio-économiques dans les zones de production de la gomme;
- l'octroi des concessions rurales aux communautés locales ou des privés désireux de développer les activités de production de la gomme et la régénération des gomméraires.

4. Résultats attendus

- Les comptoirs d'achat de gomme arabique sont créés, financés et fonctionnent normalement;
- les centres de tri et d'emballage de gomme sont créés;
- des lignes de crédits de financement de la campagne de saignée et de la commercialisation de la gomme arabique sont ouvertes et des crédits octroyés aux acteurs;
- plusieurs concessions octroyées et des emplois créés;
- des infrastructures socio-économiques créées et les conditions de vie des populations améliorées.

5. Activités

- Mettre en place des comptoirs d'achat de gomme;
- mettre en place des centres de tri et d'emballage de la gomme arabique;
- former les producteurs en alphabétisation fonctionnelle, la tenue des comptes et la vie associative;
- former les producteurs en techniques rationnelles d'exploitation des gomméraires et de production de la gomme;
- promouvoir la gestion simplifiée et à faible coût de l'ensemble des formations nigériennes de gommiers;
- organiser les populations des zones de production de la gomme en comités villageois de gestion;
- mettre en place des contrats de gestion forestière pour certains types de gomméraires.

6. Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'appui à l'organisation de la filière gomme arabique par le renforcement des capacités du secteur privé comprend deux phases:

- une phase intermédiaire de préparation de l'étude de faisabilité et de formulation du projet;
- une phase opérationnelle de mise en œuvre du projet qui est prévue sur une durée de dix (10) ans en deux phases de planification séquentielle de cinq (5) années.

7. Suivi et évaluation

Pendant chaque phase de 5 ans d'exécution du projet, un suivi-évaluation seront conduits pour apprécier le niveau d'atteinte intermédiaire des objectifs du projet par rapport à la situation de référence établie au départ.

Une évaluation à mi-parcours interviendra aussi, basée sur les données pertinentes définies dans le cadre du projet.

Le résultat de ce suivi-évaluation permettra de déterminer les activités ultérieures à engager, tenant en compte des indicateurs de suivi socio-économique et financier.

8. Coût estimatif (à déterminer)

